

## Remerciements

à Hélène MOUSSET, Conservatrice régionale adjointe, pour les conseils et le soutien indéfectible du Service régional de l'Archéologie de Nouvelle Aquitaine, site de Limoges

à Cédric MOULIS, Ingénieur d'études et membre de la CTRA « Grand Sud-Ouest » et à Emma BOUVARD, anthropologue, pour leur relecture attentive des rapports

à Jacques ROGER et à Patrice CONTE, du Service régional de l'Archéologie de Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, pour leurs conseils

à toutes les personnalités qui ont accepté de faire partie du Comité Scientifique

aux Présidents et à tous les membres de la SASSAG et du GEREG

à Claude LEGRIS et à Bernard JUSSEMAND, pour leur accueil généreux et indispensable

à Martine et à André LARIGAUDERIE, mes amis

à Marthe MOREAU pour ses connaissances et son dévouement

à Madame la Maire de Saint-Sylvestre, pour son aide logistique

à Claude BIRON, pour sa sympathie et son aide logistique

à mes collègues, Anne MASSONI, Robert CHANAUD, Thomas CREISSEN et Eric SPARHUBERT, pour l'intérêt porté à nos travaux et leur aide

au Président et à toute l'équipe de l'Office de tourisme des Monts d'Ambazac et du Val du Taurion, pour leur collaboration active

aux habitants de Grandmont et des environs pour leur accueil chaleureux

à tous les membres de l'équipe, sur le terrain ou en couverture, pour leur savoir-faire et leur bonne humeur

... et à tous ceux que je n'ai pas oublié !

Même si les circonstances sanitaires ont contraint à une révision radicale de notre programme d'action pour l'année 2020, il convient de rappeler la philosophie générale de l'opération pluridisciplinaire.

Depuis 2013, notre équipe travaille sur l'abbaye chef d'ordre de Grandmont (Haute-Vienne) qui fut à la tête d'un important réseau de dépendances au Moyen Age. Par les préceptes singuliers et extrêmes attribués à son fondateur, par son histoire mouvementée, par l'intérêt passionné qu'elle suscite encore de nos jours, cette institution religieuse paraît à bien des égards hors norme.

Jusqu'en 2013, le site n'avait jamais été fouillé et beaucoup de questions restaient en suspens : l'emplacement exact et l'orientation précise du monastère médiéval demeuraient incertains tandis que son élévation n'avait fait l'objet d'aucune représentation fiable, même partielle, qui nous soit parvenue.

La fiabilité discutable des descriptions d'époque moderne, le manque de documents iconographiques et aussi la spécificité des archives grandmontaines rendaient indispensables une démarche archéologique indépendante des hypothèses souvent émises à partir d'une documentation à la fois indirecte et secondaire.

Cette recherche pluridisciplinaire permet de mieux connaître l'abbaye de Grandmont, son milieu et les hommes qui les ont occupés. L'étude s'efforce d'être globale, tant dans son approche méthodologique (archéologie de terrain, archéométrie, archéologie monumentale, archéologie extensive, histoire, géographie...) que dans son appréhension du site (enclos monastique, village, substrat, environnement...).

Si le plan de l'abbaye reconstruite au XVIII<sup>e</sup> siècle est maintenant bien établi, si l'agencement d'un monastère antérieur a été nettement déterminé par les différentes campagnes de fouille, il reste un certain nombre de questions non résolues, en particulier concernant les phases de construction entre le XII<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle. En revanche, de belles perspectives s'offrent à nous, relatives au domaine funéraire ou encore à l'organisation générale du territoire contrôlé par l'abbaye.

Le soutien total de la DRAC de Nouvelle Aquitaine a permis, cette année particulière, de recalibrer l'opération initialement prévue en utilisant, autrement et intégralement, la subvention qui avait été accordée avant la crise sanitaire. Cet effort exceptionnel, que nous tenons à saluer, a évité une année blanche, en fonction de la nouvelle organisation qui sera présentée plus avant.

Le présent rapport s'adresse bien évidemment, en priorité, à notre autorité de tutelle par le biais des agents du SRA-Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, et des membres de la CTRA-Grand Sud-Ouest, et également à nos partenaires, comme la SASSAG ou le GEREG, et surtout à tous les membres de l'équipe scientifique sous la forme d'un instrument de travail.

Le rapport exceptionnel de 2020 se présente sous la forme d'un premier volume consacré aux nouvelles données fournies par les opérations recalibrées et nommé « Actualités 2020 ». Les figures, numérotées en continu, sont placées en fin de volume, juste avant les annexes qui disposent, chacune, d'une pagination particulière.

Un second volume (en deux tomes : texte et figures), nommé « synthèse », est un bilan des connaissances acquises depuis 2013 dans les domaines historique, archéologique et paléo-environnemental.

## FICHE OPERATION

### Localisation

Région Nouvelle Aquitaine. Haute-Vienne. Saint-Sylvestre (87240).

### Site

Grandmont.

### Statut

Inscription au titre des Monuments Historiques : 10 février 2015.

### Code Patriarche

87.183.0002.

### Arrêté préfectoral d'autorisation de fouille programmée triennale (2020-2022)

n° 75-2020-0488.

### Code de l'opération

12-3926.

### Programme

Axe 8. Edifices de culte chrétien depuis la fin de l'Antiquité.

### Coordonnées Lambert I

Ax : 526,90.

Ay : 2112,45.

Z : 567 m.

### Références cadastrales 2012

Section AC, n° 168 et 192.

### Propriétaire du terrain

*Société des Amis de Saint-Sylvestre et de l'Abbaye de Grandmont (SASSAG),*  
Mairie de Saint-Sylvestre, 87240.

### Responsable scientifique

Philippe Racinet, professeur d'Histoire et d'Archéologie médiévales à l'Université de Picardie,  
19 avenue Jabely, 23210, Bénévent l'Abbaye.

[philippe.racinet@u-picardie.fr](mailto:philippe.racinet@u-picardie.fr)

### Organisme de recherche gestionnaire

*Centre d'Archéologie et d'Histoire Médiévales des Etablissements Religieux (CAHMER)*  
Centre Antoine Vivenel, 17 rue James de Rothschild, 60200, Compiègne.

### Coordination de l'étude et rédacteur

Philippe Racinet et Julie Colaye, coordination.

Carla Barco, dessins de terrain.

Marc Bompaire, numismatique.

Philippe Campagne, approche architecturale.

Centre de datation par le Radiocarbone, Université de Lyon I.

Christophe Cloquier, archéologie subaquatique.

Thomas Creissen, vues par drone.

Jean-Pierre Floch, géologie.

Lou De Poorter, archéologie du bâti (avec Aurélien Gnat).

Magalie Giuge, étude du mobilier.

Martine Larigauderie, approche historique.

Maxime Larratte, SIG et LiDAR.

Jean-Michel Mechling, analyse des mortiers.

Erwan Nivez, anthropologie (avec Lenny Boquet).

Sandrine Paradis-Grenouillet, anthracologie.

Jean-Marc Popineau, archéologie extensive.

Sébastien Porcheret, analyse du bâti ancien.

Nicolas Portet, analyse des artefacts en métal et en verre.

Sabine Racinet, étude des textes anciens.

Brigitte Véquaud, céramologie.

Arnaud Ybert, mobilier lapidaire.

### Chronologie de l'opération

Janvier : préparation administrative.

Avril-mai : recrutement.

Mai : recalibrage de l'opération en raison de la crise sanitaire.

Juillet : opérations de terrain limitées en fonction des règles sanitaires.

Août-décembre : rédaction de la synthèse et du rapport.

### **Histoire**

Grandmont est une abbaye chef d'ordre fondée au début du XII<sup>e</sup> siècle qui a largement essaimé sous la forme de plus de 150 celles (prieurés), réparties de l'Angleterre à l'Espagne. Les préceptes initiaux et l'implication des forces politiques, anglaise et française, entraînent une série de crises à répétition, qui oblige la papauté à imposer une restructuration et l'adoption de la règle bénédictine en 1317. Alors que les bâtiments viennent d'être somptueusement reconstruits, l'ordre est supprimé en 1769 mais l'abbaye n'est fermée qu'en 1787. L'église et les bâtiments conventuels sont démolis durant la Restauration.

En reprenant les sources primaires, il s'agit de vérifier certaines assertions des historiens de Grandmont, en tentant d'expliquer le caractère chaotique de l'évolution de l'ordre, de sa fondation à l'adoption de la règle de saint Benoît. Pour ce dernier aspect, la mise en oeuvre d'une base de données sur les celles grandmontaines permettra de mieux identifier les caractères de l'essaimage.

### **Objectifs du programme**

Pour l'époque moderne, l'enjeu est d'ordre monumental : à quoi ressemblait l'abbaye au moment de sa démolition au début du XIX<sup>e</sup> siècle, la reconstruction du XVIII<sup>e</sup> siècle a-t-elle laissé en élévation des vestiges médiévaux ? Mais il est également historique puisqu'il s'agit de déterminer l'importance et la qualité des travaux à une époque plutôt défavorable. Il convient aussi de préciser les phases de reconstruction partielle ou de réparation des édifices médiévaux avant ce grand chantier.

À la fin du Moyen Âge, l'omniprésence du phénomène guerrier provoque des réactions de défense, qui se sont traduites par des travaux de fortification, dont il convient de connaître la nature et la chronologie. Une fois le calme revenu, de nombreux chantiers de rénovation ont vu le jour et il semble bien qu'il en soit ainsi à Grandmont.

Entre le milieu du XII<sup>e</sup> et le début du XIII<sup>e</sup> siècle, la détermination des phases de construction du monastère donnera une idée de l'influence réelle des souverains plantagenêts. Une bonne connaissance du plan permettra de savoir si les spécificités de la vie grandmontaine ont joué un rôle dans l'organisation spatiale et si le chef d'ordre a servi de modèle pour les celles grandmontaines.

Le discours idéologique des religieux s'applique aussi au lieu d'implantation, nécessairement sauvage et inhospitalier. Le site était-il vierge lors de l'arrivée des premiers frères à Grandmont ? Quel était le type d'organisation de la première installation ?

Les découvertes réalisées depuis le début de l'opération permettent aussi d'envisager des résultats de première importance sur l'espace et les pratiques funéraires. Quels sont ces espaces (sépultures *ad sanctos*, zones cémétériales) et comment s'organisent-ils pour l'ensemble de la période d'occupation religieuse ? Y a-t-il eu une politique funéraire à Grandmont et, si oui, a-t-elle évolué en fonction des grandes séquences de l'histoire de l'ordre ?

La reconstitution du paysage et de son évolution autour de Grandmont est le dernier point fort de notre programme. Il s'agit, d'une part, de définir l'espace contrôlé par les religieux et, d'autre part, d'étudier les types d'exploitation et de mise en valeur de ce domaine vivrier, du Moyen Âge jusqu'à la disparition de l'ordre ; cela avec des moyens modernes comme le SIG et le LiDAR.

## Dialogue avec les rapporteurs de la CTRA

Toute l'équipe se joint à moi pour remercier les rapporteurs du rapport 2019 et tous les membres de la CTRA du Sud-Ouest pour leur soutien.

Toujours avec l'intention de suivre les recommandations de cette institution de contrôle et de conseils, je regrette de ne pas avoir été destinataire de « l'avis émis par le SRA, concernant la lanterne des morts, les phasages et l'organisation de leur présentation ainsi que la possible prise en compte d'un épaulement du chevet, qui corroborerait les informations archivistiques ». Si je me doute de l'interrogation quant à l'hypothèse de la lanterne des morts, j'aurais aimé pouvoir disposer des critiques relatives aux phasages et à l'organisation de leur présentation, afin de pouvoir reprendre cette question. En revanche, je maintiens que la puissante structure interprétée comme une lanterne des morts (faute de mieux) n'est pas l'arc-boutant signalé par un texte du XVII<sup>e</sup> siècle. Nous avons, en effet, retrouvé la base de cet épaulement tardif lors d'une fouille antérieure (**fig. 1**).

Pour la même raison, nous regrettons de ne pas avoir reçu le rapport spécifique de l'anthropologue de la CTRA, Madame Emma Bouvard.

Lors du décapage réalisé en 2020, dans le cadre du recalibrage de notre opération pour cause de COVID, nous avons effectivement revu à la baisse nos objectifs pour la future campagne, en reportant le décapage mécanique de la seconde partie de l'aire de fouille, de l'autre côté de la route.

Enfin, concernant la diffusion scientifique, outre la synthèse des connaissances remise cette année à la Commission, nous avons reporté la troisième journée d'études initialement prévue en 2019, le vendredi 21 mai 2021. En voici le programme provisoire :

Cette troisième journée sera organisée autour de deux grands thèmes : études de cas et première approche contextuelle.

### Etude de cas

- Mathias Bellat et Etienne Courné, *Le site des Moulineaux (78), quelles traces des grandmontains ?*
- Ghislain Brunel, *La celle de Bonnemaïson à Choisy-au-Bac (Oise).*
- Patrice Conte, *Information sur le projet d'étude sur la celle du Cluzeau.*
- Alain Brissaud, *Chartes anciennes et sceaux éclairant l'histoire du prieuré de Grandmont-lez-Rouen.*
- André Larigauderie, *Description archéologique d'une celle bien conservée.*
- Philippe Racinet, *Présentation de l'inventaire (en cours) des celles grandmontaines.*

### Approche contextuelle

- Stéphane Lafaye, *Abbayes et réseaux d'abbayes en Limousin aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles.*
- Martine Larigauderie-Beijaud, *Dans les pas des ermites : des évêques, des légats et des papes.*
- Daniela Bianca Hoffmann, *Controverses et conflits. La règle de Grandmont dans son contexte historique.*
- Odon Hurel, *Approche comparative de la reconstruction de l'abbaye de Grandmont au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.*

### Actualité des recherches sur l'abbaye de Grandmont

- Erwan Nivez et Lenny Boquet, *L'archéologie funéraire.*
- Maxime Larratte, *Premiers éléments issus du traitement des données du LiDAR.*
- Philippe Racinet, *Perspectives de recherche 2021-2022.*

## Sommaire

*NB. La pagination est spécifique à chaque volume.*

### **VOLUME « ACTUALITES 2020 »**

Recalibrage de l'opération Grandmont (COVID 2020). p. 9

Etude des textes anciens. p. 11

- Analyse de la Vita Hugonis. p. 11
- Eléments de datation dans la Vita Hugonis. p. 40
- Etude sur les pathologies dans les Vies d'Etienne et de Hugues Lacert (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles). p. 45
- Synthèse chiffrée des pathologies. p. 61

Surveillance du décapage mécanique 2020. p. 64

Etude du contenu de l'ampoule de pèlerinage OI 230. p. 66

Nouvelles réflexions sur le rapport Naurissart (1732). p. 67

- I. Position des murs sur le relevé. p. 67
- II. Implantation générale. p. 68

Etude archéogéographique de la franchise de Grandmont. p. 70

- I. Apport de l'imagerie LiDAR à l'étude archéogéographique de la franchise. p. 71
- II. La franchise de Grandmont : l'espace économique et seigneurial de l'abbaye. p. 84
- III. Synthèse des résultats de la campagne de prospection de 2020. p. 104

Archéologie du bâti sur la grange du Coudier. p. 109

Perspectives 2021. p. 11

Figures. p. 116

Annexes. p. 211

### **VOLUME « SYNTHÈSE »**

Synthèse historique 2020. p. 2

- I. De Muret à Grandmont. p. 4
- II. Comment doit-on vivre à Grandmont avant l'intervention des Plantagenêt ?. p. 8
- III. Grandmont dans le contexte religieux de son époque (fin XI<sup>e</sup>-début XII<sup>e</sup> siècle). p. 12
- IV. La présence des Plantagenêt. p. 15
- V. Les transformations spirituelles de Grandmont. p. 24
- VI. Modalités et aspects de l'essaimage grandmontain. p. 29
- VII. « L'après Plantagenêt » : vers une normalisation bénédictine. p. 33
- VIII. Un ordre en crises : recherche des causes. p. 45
- IX. La fin du Moyen Age. p. 53
- X. La période moderne. p. 55
- XI. Grandmont au travers de ses supérieurs. p. 60
- XII. La fin de l'ordre de Grandmont. p. 62
- XIII. La démolition de l'abbaye. p. 63

Bilan des recherches archéologiques 2013-2019. p. 65

- I. Un site de promontoire aménagé en terrasses. p. 65
- II. L'église médiévale et moderne. p. 74
- III. Le cloître. p. 87
- IV. L'aile orientale
- V. Les bâtiments sud et ouest du monastère. p. 93
- VI. La zone orientale : terrasses et cimetière. p. 96
- VII. L'Angleterre, une résidence princière au nord de l'abbaye ?. p. 98
- VIII. Le système d'adduction en eau potable de l'abbaye. p. 99
- IX. Les matériaux de construction. p. 100
- X. Constructions, reconstructions et réparations du monastère aux époques médiévale et moderne. p. 108
- XI. La reconstruction de l'abbaye au XVIII<sup>e</sup> siècle. p. 119
- XII. La mort de Grandmont : la fin de l'abbaye. p. 131
- XIII. La mort à Grandmont : histoire et archéologie funéraires. p. 133
- XIV. En guise de conclusion, un phasage provisoire. p. 171

Le bourg et les faubourgs de Grandmont. Bilan des recherches 2013-2019. p. 173

I. Approche archéologique : étude des caves. p. 174

II. Typologie de l'habitat. p. 175

III. Les infrastructures. p. 181

IV. Parcellaire et organisation du bourg. p. 189

V. Sociologie du bourg. p. 200

Les franchises (Grandmont et Muret). Bilan des recherches 2013-2019. p. 203

I. Géographie générale. p. 204

II. La franchise de Grandmont, « Désert » et domaine vivrier de l'abbaye. p. 210

III. Muret, lieu de mémoire et celle grandmontaine. p. 229

IV. Etangs et hydraulique. p. 230

Sources et travaux. p. 248

Figures (tome II)

## Recalibrage de l'opération GRANDMONT (COVID 2020)

### Actions maintenues en 2020

#### *Terrain*

- A partir du 6 juillet et jusqu'au milieu du mois, décapage surveillé, réalisé par l'entreprise Nicolas Boulestin, et démontage mécanique des murs du XIX<sup>e</sup> siècle (Bernard Bernaben, Bernard Jusserand et Philippe Racinet).
- Du 8 au 15 juillet, archéologie extensive pour l'exploitation des données du LiDAR (Maxime Larratte et Jean-Marc Popineau).
- Du 10 au 17 juillet, poursuite de l'étude d'archéologie du bâti de la grange du Coudier (Lou De Poorter et Aurélien Gnat). En cours pour le programme de relevés photogrammétriques.
- Du 19 au 26 juillet, collecte de documents aux Archives départementales de la Haute-Vienne sur l'abbaye et le bourg de Grandmont (Sébastien Porcheret). En cours de traitement.
- Du 19 au 26 juillet, étude du mobilier lapidaire (Arnaud Ybert et deux de ses étudiants). En cours
- Du 19 au 26 juillet, étude de la céramique retrouvée en 2019, avec mise en place d'un protocole (Magali Giuge et Philippe Racinet). En cours.

#### *Laboratoire*

- Etude et stabilisation du mobilier confié en 2019 à LandArc (**fig. 2**). En cours.
- Analyse du contenu d'une ampoule de pèlerinage.
- Prélèvements (LandArc, **annexes 3 et 4**) et analyse de plomb sur les ampoules de pèlerinage et autre mobilier (IrAmat, en cours).
- Restauration de la bulle pontificale de Clément VII (LandArc). En cours.
- Analyse de 10 prélèvements de mortier par l'IUT de Nancy, selon prescription de la CTRA (**fig. 3**). En cours.
- Datation par radiocarbone de 5 prélèvements (**fig. 4**). En cours.

Par le biais du protocole Artémis<sup>1</sup>, cinq datations par radiocarbone sont en cours d'analyse afin d'obtenir des jalons chronologiques pour le groupe de tombes de la nef (S.34), pour une sépulture de la galerie nord du cloître (S. 55) et pour les rangées du cimetière oriental (S. 95 ; S. 83 et 96). Il s'agit, à chaque fois, d'un prélèvement d'ossement se trouvant sur le fond de la fosse creusée dans le terrain naturel granitique.

- Etude anthropologique des individus fouillés en 2018 et 2019 (Erwan Nivez). En cours.

### *Etude des sources écrites*

- Analyse de la *Vita Hugonis*, avec traduction en **annexe 1**.
- Les éléments de datation contenus dans la *Vita Hugonis*.
- Pathologies et guérisons dans les textes hagiographiques grandmontains, avec récits à partir des Vies en **annexe 2**.

### *Synthèse*

- Rédaction d'un état complet des connaissances acquises entre 2013 et 2019 dans tous les domaines de notre programme.

### *Valorisation*

- Réalisation de panneaux explicatifs pour le grand public et actualisation du site Web (Julie Colaye).

---

<sup>1</sup> Nous remercions tout particulièrement, pour son soutien, Madame Hélène Mousset, conservatrice-adjointe du Service de l'Archéologie de Nouvelle Aquitaine, site de Limoges.

## Etude des textes anciens

(Sabine Racinet)

### Analyse de la *Vita Hugonis Lacerti*

NB. La traduction intégrale de la Vie se trouve en Annexe 1.

#### I. Quelques remarques préliminaires

1. Nombre de lignes de chaque paragraphe (horizontalement de 1 à 54)

38	9	7	11	12	10	11	11	51	28
12	25	42	75	39	22	29	63	17	13
10	42	14	19	11	27	56	17	54	36
30	69	48	33	53	35	42	45	14	22
22	48	32	56	20	37	30	18	113	31
109	30	35	163						

Les paragraphes les plus longs (plus de 100 lignes) sont les numéros 49 (113 lignes), 51 (109 lignes) et 54 (163 lignes). Les paragraphes les plus courts (moins de 20 lignes) sont les numéros 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 11, 19, 20, 21, 23, 24, 25, 28, 39 et 48. Le plus court fait 7 lignes (n° 3).

On peut suggérer quelques conclusions de ces listes. Les paragraphes les plus longs sont les plus importants (le dernier, notamment, qui semble pouvoir être découpé en séquences). Il faudrait voir quel est leur contenu et s'il a une incidence sur la longueur. Par ailleurs, il se pourrait que les paragraphes courts puissent parfois être regroupés en ensembles plus vastes (à voir, en fonction des thèmes développés) : par exemple du n° 2 au n° 8 compris ; du n° 19 au n° 21 compris ; du n° 32 au n° 47 compris (récits de miracles).

2. Paragraphes avec le terme *Amen* en fin de récit : 32, 34 à 39, 41, 43, 44 à 49 et 54. Cette répartition apporte-t-elle des renseignements sur la composition du texte ? On a un séquençage intéressant : continuité de 32 à 39 puis de 43 à 49. Le paragraphe le plus important est le dernier.

#### 3. Thèmes à traiter

##### A. Les caractéristiques formelles

- Appellations attribuées à Hugues et à Etienne : *domnus*, *sanctus* (un cas où l'auteur indique qu'il mérite ce titre ; voir les conditions de la canonisation au XII<sup>e</sup> siècle), *venerabilis pater*, *famulus Dei*,

*famulus Domini, beatus vir, vir Dei, miles Dei...* Hypothèse de la « monachisation » du récit (cf. note 30).

- Indices de la lecture des *Vitae* d'Etienne par Guillaume Dandina (n'a-t-il lu que la première ?) et rapprochements avec le *Liber de doctrina* (notamment pour les § 25 et 26).
- Eléments chronologiques à synthétiser. Etude précise des cas où il y a distorsion : réalité et causes éventuelles.
- Etude de la continuité du récit : plan de l'œuvre dans son ensemble, regroupement possible par thèmes proches, notamment dans les récits de miracles.
- Dans le vocabulaire en général : les sens du mot *virtus* (souvent miracle), *recuperator*, *fenerator*...
- La désignation de Grandmont en général (avec ses épithètes, cf. &1 : *sacratiora loca*).

#### B. Etudes « transversales »

- Faire un florilège des textes programmatiques sur la doctrine d'Etienne, celle de Hugues (à comparer aux passages de la *Vie* d'Etienne et au *Liber de Doctrina*). Ex. : l. 238-264. Remarque : le mot *doctrina* signifie « enseignement, principes » et ne doit pas être traduit par « règle ».
- Etudier les relations d'Etienne avec Hugues, de Hugues avec les autres frères : on a le sentiment que Hugues est traité de manière privilégiée par Etienne en raison de sa personnalité, de son intransigeance, de son don de prophétie, de ses miracles ? En revanche, les relations avec les autres frères semblent tumultueuses, du moins à Muret et du vivant d'Etienne : y a-t-il un lien de cause à effet avec l'hypothèse précédente ?
- Etudier les relations de Hugues avec les autres catégories de la population, avec les pauvres notamment, et la présence, souhaitée ou non, des « foules ».
- Répertorier les fonctions présentes dans la communauté de Muret (le portier ?), le nombre des frères, des prêtres et des convers.
- Les éléments indiquant des lieux dans les monastères ou celles.
- Identification des celles citées avec une carte de répartition.
- Les déplacements de Hugues (Châlus, Jérusalem, La Plaigne, les autres celles...).
- Une prosopographie des personnages gravitant dans l'entourage de Hugues.
- Carte également des autres lieux cités, notamment ceux d'où viennent les malades qui bénéficient d'un miracle de guérison.
- Etablissement d'une chronologie absolue et d'une chronologie relative (à comparer avec les mêmes éléments pris dans les *Vies* d'Etienne)
- Etude spécifique des pathologies traitées par Hugues. Comparaison avec les *Vies* d'Etienne.
- La notion de miracle : ses procédures. Cas particulier de la « vision » de Hugues (topos hagiographique). « L'adhésion » de Hugues à l'accomplissement des miracles. Les miraculés : origine sociale, répartition par sexe, âge... La « vision » est un thème hagiographique depuis le haut

Moyen Age et on pourra faire des rapprochements avec des exemples connus (vision de saint Fursy).

- Etude de deux passages (la visite des deux prélats et la vision de Hugues) avec une première version dans les Vies d'Etienne (§ 32 et 74) et une réécriture dans la Vie de Hugues (§ 19 et 49).

### C. Etude littéraire

- Style en général : figures de style, complexité de l'expression, références scripturaires, destinataires de l'œuvre, intégration des dialogues, constantes dans le récit (pour les miracles), intrusions d'auteur. Mots « exotiques » : *thalamus* (l. 310), *lanx*, *scyphus*, *cithara*... L'auteur connaît le grec et a fréquenté aussi certainement Virgile !
- L'économie générale de l'œuvre : la notion de paragraphe, longueur et thèmes, regroupements possibles de paragraphes.
- La part de la narration proprement dite dans le texte. Les passages narratifs peuvent être assez longs et s'insérer dans des contextes plus généraux (cf. §14), à titre d'*exempla*.
- Liste des références scripturaires (fréquence de certains passages de la Bible, en fonction du contexte).

### D. Bibliographie (texte d'étude et différents dictionnaires et lexiques utilisés)

## II. Etude des paragraphes

Les remarques qui suivent visent à étudier les paragraphes un à un avec l'apport des notes contenues dans la traduction seule. Par la suite, il s'agira de les regrouper en fonction des pistes indiquées plus haut, de manière non exhaustive.

1. Le premier paragraphe est consacré à Etienne pour une mise en perspective nécessaire de la Vie d'Hugues, afin d'indiquer sa filiation spirituelle. Guillaume Dandina a lu les *Vies* d'Etienne (les deux ou une seule ? avec quelles différences de forme et d'interprétation ?). Les thèmes développés sont les suivants : sa naissance en Auvergne (sans autre précision), son choix de s'implanter à Muret, sa règle de vie austère, sa nourriture composée essentiellement de pain et d'eau avec un peu de vin (ce qui fait penser aux saintes espèces), son vêtement, son cilice, sa cotte de mailles (*lorica*) dont il est question dans la *Vita* de saint Etienne (chap. XVI et XVII). Etienne est un *novus hospes* (l.9), un « nouvel hôte », à Muret, au sein d'une « solitude » (*heremus*) dans laquelle il est le premier à s'installer, ce qui renvoie au mythe des origines pour les grandmontains comme pour la plupart des ermites de cette époque.

L'auteur porte aussi un jugement sur la *Vita* (qui est *satis luculenta*, assez agréable) et le lieu où elle est conservée : *in sacratoribus locis* (sans autre précision). Il peut s'agir de la première *Vie* d'Etienne écrite par Etienne de Liciac, quatrième prieur de Grandmont (1139-1163) selon Dom Jean Becquet, et ces *sacratoria loca* pourraient être l'abbaye de Grandmont elle-même. On en a la confirmation par une

mention donnée au § 30 : « la vie et la règle (d'Etienne de Muret) sont consignées chez nous dans des ouvrages ».

Le paragraphe s'achève sur une parole biblique mettant en avant l'abandon des biens personnels au profit de la communauté : « La masse des croyants n'avait qu'un cœur et qu'une âme, et nul n'appelait sien ce qui lui appartenait ; entre eux, tout était commun » (*Actes des Apôtres*, 4, 32).

2. Hugues naît en Limousin (*in Lemovicinio*), lieu qu'il ne quittera guère que pour se rendre à Jérusalem (cf. § 9). On note sa noblesse d'origine (il sera chevalier) et la précocité de ses choix dans le domaine de la religion : il veut quitter « un monde quasi vieillissant », *mundum quasi senescentem* (l. 4-44), ce qui renvoie encore au thème des *primordia*, des débuts. Hugues, tout comme Etienne, est à l'origine d'un monde « nouveau », régi par un ordre divin qui fait fi des préoccupations matérielles et de l'appétit pour les richesses. Cette idée, très présente effectivement dans ce paragraphe, va à l'encontre de l'hypothèse de Ludo Millis<sup>2</sup> selon laquelle le courant érémitique de cette époque serait une réaction face à une société « moderne ».

3. Sont rappelés sa noblesse, la précocité de ses choix, son comportement différent de celui des autres enfants. Il reçoit l'appellation étonnante de *sanctus* car il est seulement *beatus*, bienheureux. Il s'agira de faire un relevé de toutes les occurrences le désignant, tout comme pour Etienne.

4. Hugues devient chevalier (*miles*) mais son statut social représente un frein à sa vocation pour plusieurs raisons comme on le verra ensuite : ses obligations de « travail » et l'habitude du confort attaché à son rang. Mais Hugues est prêt à se conformer à une vie de pauvreté et il dispense largement ses richesses. Il illustre parfaitement les vertus de charité et d'hospitalité. Il donne une sépulture aux morts dans son entourage et distribue des outils aratoires (les hoes dont il sera question plus loin). En tant que laïc, il fait le bien, d'autant plus qu'il a les ressources financières pour cela. On retrouve l'image idéalisée du bon chevalier imposée par les mouvements de Paix de Dieu.

5. L'abstinence est une vertu à laquelle Hugues s'efforce de se plier. Une anecdote sur le stratagème qu'il utilise pour ne pas manger illustre son besoin d'austérité (il fait semblant d'être malade). Hugues appartient à l'ordre militaire (*militaris ordo*), comme dit plus haut (§ 4), et il est habitué aux mets « variés et délicats ». Plus loin (§ 13), c'est une des raisons présentées par Etienne pour refuser la « candidature » de Hugues : il est trop habitué aux nourritures délicates.

---

<sup>2</sup> Ludo Millis, « Une révolution spirituelle au Moyen Age. Ermites et chanoines réguliers », in J. Heuclin et Ch. Leduc (dir.), *Chanoines et chanoinesses des anciens Pays-Bas. Le chapitre de Maubeuge du IX<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Presses universitaires du Septentrion, 2019, p. 55-64.

6. Encore une anecdote : Hugues habite un château (est-ce celui de Châlus ?), cité encore plus loin (l. 1819), et un pauvre homme vient prier tous les dimanches à l'église du château (*castello... ad ecclesiam*, l. 78-79), qui est la chapelle castrale. Hugues voudrait imiter cet homme qui ne possède rien. Manifestement, le vêtement porté par ce déshérité (*semicinctia*, ce qui entoure à moitié) est le plus pauvre qu'on puisse trouver puisqu'il ne couvre que le strict nécessaire et, encore, pas en cas d'intempérie. Il est d'ailleurs raccommodé avec d'autres morceaux (*resarcita ex aliis*, l. 83). Le thème de la pauvreté se retrouve dans les paragraphes suivants (7 et 8) et entre en résonance avec celui de la richesse (§9) : or, argent, domaines, serviteurs.

7. Une troisième courte anecdote illustre donc encore l'esprit de pauvreté convoité par Hugues. Il découvre la chaumière, *fabrica* (l. 94) et *hospitiolum* (l. 95), où habite un pauvre paysan. C'est, pour lui, le symbole du dépouillement, comme l'indique une parole biblique sur l'étroitesse de la route qui mène à la vie (*Matth.*, 7, \*14) : « Qu'elle est étroite la porte et qu'elle est resserrée la route qui mène à la vie, et peu nombreux sont ceux qui la trouvent ! ». Cette référence se retrouve dans la *Vita Stephani*, XLIII.

8. Une quatrième anecdote, enfin, montre un animal immonde qui vit sous un escalier du château : une truie, symbole d'une vie de salissure. Hugues s'interroge alors sur sa propre vie : *Quomodo vivo* ? (« Comment je vis ? » l. 106). Mais son statut actuel ne lui permet pas de vivre de manière aussi abjecte. On trouvera plus loin le thème de la crasse et de l'odeur pestilentielle des frères, présenté de manière positive et enviable (cf. § 14).

On peut considérer que les paragraphes 5 à 8 présentent une progression à caractère didactique pour signifier le dépouillement progressif de Hugues : il passe de la civilisation la plus raffinée à l'avilissement animal. L'antithèse est claire entre le château et la chaumière.

9. Même dans sa mission militaire, Hugues essaie de faire le bien : il permet aux prisonniers de s'enfuir et leur laisse la vie sauve (avec une référence scripturaire : *Matth.*, 22,21 : Alors il leur dit : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu »).

Il décide de tout quitter, comme le prescrivent les Ecritures (*Genèse*, 12, 1 : « Yahweh dit à Abraham : Quitte ton père, ta famille, la maison de ton père, pour le pays que je te montrerai. » ; voir aussi *Actes des Apôtres*, 7, 3), et il choisit de se rendre à Jérusalem. La raison de ce choix n'est pas commentée par l'auteur : il semble s'imposer de lui-même ! C'est le moment où naît l'opposition - et donc le point de tension - entre la *religios amilitia*, l'engagement religieux qui fait de Hugues un *miles Christi*, et le *militare negotium*, son « travail » de chevalier. Hugues est obligé de respecter les obligations de son statut social car il est chevalier mais il est tiraillé entre ces obligations et sa vocation religieuse. Il va utiliser les premières au service de la seconde, en devenant « soldat » de Dieu. Il est appelé *Dei miles* (l. 128) : cette

appellation est fréquente (voir aussi l. 135, 153) et correspond à la définition du bon chevalier (voir les écrits de Jean Flori). Il est connu que les expressions *miles Christi* ou *athleta Christi* sont aussi courantes dans les textes hagiographiques pour désigner les saints.

Ainsi le terme de *miles* s'enrichit d'un double sens, propre et figuré. Le départ de Hugues pour Jérusalem, qu'on peut placer vers 1108-1110, a lieu alors que la première croisade est achevée (elle a été décidée par Urbain II en 1095) et que la seconde n'a pas commencé (1145). Hugues doit donc être considéré surtout comme un pèlerin (*peregrinus*).

Le récit fait intervenir un nouveau protagoniste. Hugues rencontre un autre pèlerin, un *alter ego*, qui est un homme riche et devient son ami. Ils passent ensemble deux ans, pendant lesquels ils font des prières et des aumônes. A Jérusalem, ils rendent visite à d'autres religieux et, détail intéressant, à des reclus (l. 156). Après avoir vécu tout ce temps ensemble, les deux hommes sont liés par une amitié indéfectible et se désolidarisent quelque peu de leurs compagnons. On peut s'interroger sur la présence de « fortune » (si l'on peut se permettre un jeu de mots) et sur son rôle qui est loin d'être négligeable puisqu'il lui donne des conseils salutaires (incarne-t-il la providence ?). Sa richesse elle-même garantit une forme de désintéressement puisque Hugues est riche lui aussi. En tout cas, ce « binôme » rappelle les compagnons des saints qui venaient de Rome, à deux, à trois, pour évangéliser les régions septentrionales (Denis, Lucien, Fuscien...). Il y aurait là un topos du haut Moyen Age, rappelant aussi la tradition homérique du « Mentor ».

Le passage est relativement long (150 lignes), ce qui doit être commenté : présence d'un récit assez circonstancié sur ce pèlerinage important et unique pour Hugues qui est une sorte de « mise en condition », un choix préalable dans son parcours religieux, une « ouverture » après une réclusion définitive, même si Hugues ne peut pas intégrer aussitôt après la communauté d'Etienne.

**10.** Ici intervient un élément perturbateur. Le riche compagnon de Hugues lui signifie la nécessité matérielle pour lui de revenir pour des raisons « professionnelles » (non explicitement désignées d'ailleurs). Il conviendrait de justifier un retour précipité de ce qui est un pèlerinage sans vocation militaire avérée. Avec la promesse qu'ils reviendront tous les deux ultérieurement, Hugues accède à cette demande. Dans la suite de la *Vita*, on ne reverra pas cet homme riche qui l'a persuadé et lui a promis de revenir à Jérusalem car il n'est qu'un comparse destiné à orienter le parcours de vie de Hugues, de même que le pèlerin qui, remarquant sa tristesse, délivre une parole d'encouragement concernant les voies de Dieu.

**11.** Hugues se consacre donc à la gestion de son domaine pendant une période de deux ans (selon une périodicité significative puisqu'il reste à Jérusalem pendant la même durée) mais il continue à se consacrer à de bonnes œuvres. Il a déjà quarante ans.

12. Etienne vient de se décider à prendre avec lui des disciples à Muret (avant 1112), sans doute parce que sa réputation était déjà faite, mais il refuse d'accepter Hugues parmi eux sans motiver encore sa décision. Etienne est désigné une seconde fois de l'appellation rare de *sanctus* (cf. § 1). Il est donc possible que la rédaction de la *Vita Hugonis* ne soit effective qu'après la canonisation d'Etienne (29 septembre 1188).

13. Hugues, remis en présence d'Etienne, réitère sa demande d'intégrer la communauté mais, selon Etienne, Hugues n'est pas prêt à embrasser une vie d'austérité à cause de son éducation et de son statut social. Etienne essaie de le détourner de son projet en dressant un tableau effrayant des conditions de vie de l'impétrant. On a donc ici un passage très important (l. 238-264) au sujet de la vie des frères à Muret : perte de liberté, austérité avec des jeûnes et des veilles, solitude, pauvreté, pénibilité du travail physique, dépossession des fruits de leur travail.

On retiendra aussi l'image du paradis et de l'enfer sous la forme d'une mise en garde adressée à Hugues (la vie à Muret, malgré les apparences, est l'antichambre du paradis et serait donc située à proximité du ciel) et surtout, l'évocation en contrepoint des autres monastères dans lesquels la vie est beaucoup moins austère et beaucoup plus enviable. Il y a ici manifestement une critique du mode de vie monastique, habituelle dans le milieu grandmontain.

Ces éléments doivent être rapprochés des prescriptions de la « doctrine » d'Etienne. Vers 1112, les principes d'une « Règle », qui ne sera rédigée que plus tard par Etienne de Liciac (1139-1163), ne sont pas encore connus par écrit : Dom Jean Becquet<sup>3</sup> rappelle que Hugues revint à Grandmont en 1156 (un an avant sa mort) pour assister à l'assemblée générale de l'ordre et qu'il récita les paroles d'Etienne rapportées dans le *Liber sententiarum*.

14. Dans ce long paragraphe (47 lignes), Hugues subit une nouvelle désillusion car Etienne a encore essayé de le dissuader de son projet. On y découvre un élément très curieux : la menace voilée de Hugues à l'encontre d'Etienne, le refus de ce dernier pouvant être considéré comme un péché. On peut comprendre que l'âme de Hugues soit en perdition s'il n'est pas compté parmi les frères mais qu'il entraîne avec lui Etienne parce qu'il ne l'aura pas accepté parmi ses disciples en serait une conséquence curieuse. Les hésitations d'Etienne sont dues à l'origine sociale de Hugues : la prégnance de cette situation apparaît un peu plus loin dans le texte, lorsque Hugues est sollicité par des hommes venus tout exprès à Muret, pour résoudre une affaire dans laquelle il aurait un pouvoir de décision. Il refuse de s'en mêler, prétextant qu'il est « mort au monde » (§ 19). L'austérité des habitudes des grandmontains peut représenter un obstacle insurmontable pour un homme habitué à une vie confortable et, qui plus est, vouée aux responsabilités séculières.

---

<sup>3</sup> *Etudes grandmontaines*, Musée du Pays d'Ussel, 1998, p. 4-13.

Dans cette impasse, Etienne décide alors de s'en remettre à une décision collégiale, ce qui est une pratique monastique courante. Il est néanmoins « rempli d'une grande crainte » (l. 278), ce qui est une réaction étonnante chez Etienne : est-ce un signe d'humilité, de doute ? Parallèlement, la « menace » que Hugues fait peser sur Etienne est une atteinte à sa sainteté et pourrait se révéler un reste de morgue « nobiliaire ». Si Hugues accepte de se contenter de la quote-part de nourriture que les frères prélèvent sur leur ration, cela signifie qu'il est capable de se priver et d'intégrer la communauté. Etienne hésite-t-il à recevoir un nouveau disciple par crainte de manquer de ravitaillement ? Cela n'est pas certain car c'est la grâce de Dieu et les aumônes des fidèles qui assurent les vivres des frères (c'est d'ailleurs un sujet de préoccupation récurrent pour ces derniers) et on pencherait davantage pour une mise à l'épreuve.

Le scénario de cette longue narration est alors prêt et les frères (qui ont d'ailleurs accepté de se priver) se rendent au château de Hugues pour venir le chercher. Ils arrivent « au débotté » à Châlus ; il faut d'ailleurs du temps pour aller de Châlus à Muret (58 km environ) et l'auteur montre qu'il tient compte des réalités matérielles dans son récit. Ils bénéficient de son hospitalité, ce qui est en soi une épreuve et l'avant-goût de la vie en communauté qui attend l'impétrant. On relève une notation concrète et réaliste qui donne une idée du mode de vie des frères grandmontains : les frères sont accueillis pour dormir dans une grande pièce, *thalamus* (l. 310), une chambre vaste d'une résidence seigneuriale, et, au matin, Hugues est frappé par la puanteur dégagée par les frères qui ne doivent pas se livrer souvent à des ablutions. Hugues déclare vouloir partager aussi cette odeur pestilentielle au nom de Dieu, odeur qui est tout l'inverse de l'odeur de « sainteté » dégagée par les saints après leur mort (cette fragrance merveilleuse se dégagera plus tard de sa dépouille, selon un *topos* présent dès le haut Moyen Âge).

La suite du récit fait état d'une circonstance qu'il faut expliquer. Les frères repartent d'abord sans Hugues, lequel les suit de loin avant de les rattraper. En réalité, il se comporte encore comme quelqu'un qui hésite à sauter le pas et les frères sont déçus : ils doutent de sa foi et Hugues est obligé de se justifier. Il donne d'abord une raison qu'on pourrait trouver fallacieuse : c'est lui qui a indiqué quel jour il devait les rejoindre (après avoir réglé ses affaires, on ne sait) et les frères auraient pris les devants sans l'avertir. Peut-on voir dans ce quiproquo l'idée que Hugues se comporte en « seigneur » qui a l'habitude de décider ? Il doit désormais trouver une caution morale, grâce au témoignage d'autrui : un *viator*, un voyageur, qu'on ne connaît pas par ailleurs, déclare qu'il obtient ce qu'il veut par la parole : Hugues est donc capable de persuader son entourage...

Ce passage rappelle que le rôle des personnages secondaires (ici, un « voyageur », familier de Hugues est loin d'être négligeable, comme on l'a déjà dit à propos du compagnon de pèlerinage au moment du voyage à Jérusalem (&9). On retient aussi les thèmes de « l'instruction » de Hugues : la « construction de la religion » (*sancta religionis forma*) et la « doctrine » (*doctrina*).

15. Hugues est accepté parmi les frères de Muret, ce qui représente une étape importante dans son parcours religieux. Il est encore dans la phase qu'on pourrait qualifier « d'apprentissage » et tous les exemples positifs sont pour lui une source d'inspiration, ce qui permet à l'hagiographe de décliner toutes les vertus dont le frère doit idéalement faire preuve : pauvreté, douceur, assiduité aux célébrations, capacité à jeûner, à veiller, continence, patience. Il y a donc bien une formation religieuse au sein de la communauté, assurée par le pasteur, en l'occurrence Etienne, et ses objets sont « le statut de la religion et la règle » (*status religionis et regula*), ce qui signifie que la « Règle » (au sens propre) est déjà rédigée au moment de la rédaction de la *Vita Hugonis*.

Après son intégration dans la communauté, Hugues commence à occuper une place prépondérante auprès d'Etienne. Assez rapidement, le disciple, par son excellence dans tous les domaines, devient le compagnon préféré du « père » et cette excellence est considérée comme un don de la divine Providence. La qualité de Hugues auprès d'Etienne, c'est la *familiaritas*.

L'hagiographe accorde une part assez large aux discours d'Etienne : sont rappelés les grands principes de la vie grandmontaine, notamment l'interdiction de posséder des biens en propre et l'obligation pour les frères de s'en défaire : *vel ad dexteram vel ad sinistram declinare* (l. 350-351). Cette expression, un peu obscure, signifie-t-elle que les frères qui abandonnent leurs possessions peuvent, en fait, les répartir entre les membres de leur famille ?

16. On voit ici comment fonctionne la vie en commun du groupe : Etienne en est le père spirituel mais il laisse une part de décision aux autres frères dans une rare collégialité, au point que l'émergence d'un personnage comme Hugues finit par poser un problème à ses condisciples. Bien qu'il soit précisé que les frères agissent « par charité et non pas par jalousie », il semble qu'ils intriguent pour expulser Hugues, alors qu'ils l'avaient d'abord soutenu. Hugues reste déterminé à demeurer au sein de cette communauté, sans qu'on sache exactement ce qu'il pense de la situation.

Quelques questions restent en suspens. Ce rejet de Hugues arrive-t-il assez rapidement après son intégration ? Quelles en sont les causes exactes et son origine sociale en est-elle en partie la raison ?

Etienne, père de la communauté, consulte les frères sur des sujets variés, par exemple sur fondations à intégrer dans la congrégation (*de cellulis accipiendis*, l. 386) ou encore les remaniements concernant l'ordre et la gestion des celles (ce qui peut sembler un anachronisme et renvoie à la date tardive de la rédaction de la *Vita Hugonis*). Quant à Hugues, au moment de décider de son sort, Etienne est le premier à reconnaître qu'il est un « pilier » de la congrégation, d'où la comparaison avec l'autel. L'image est étonnante mais cohérente : Hugues est un élément constituant de l'église, au même titre que l'autel, élément central du culte et c'est une preuve de sagesse pour Etienne que de reconnaître cette réalité.

Cependant, on a la nette impression que le fonctionnement vertical-horizontal de la communauté est encore incertain : Etienne est le fondateur de l'ordre et donc le supérieur hiérarchique des frères. Il

admet, toutefois, que les sujets à débattre doivent être soumis à l'avis collégial de ces mêmes frères, avant qu'il ne prenne la décision finale, ce qui est, du reste, une procédure courante dans le monde monastique. La présence de Hugues crée un désordre dans ce système : il n'a pas été accepté d'emblée parmi les frères et, après avoir reçu « l'investiture », il a réussi, par ses qualités personnelles selon l'hagiographe, à se hausser « presque » au niveau d'Etienne lui-même par le biais de cette *familiaritas*, proximité, cause de la jalousie des frères. Une question demeure : quelle est l'autorité d'Etienne sur les autres celles ? On sait que Hugues, après sa mort, ne lui a pas succédé à la tête de Grandmont mais qu'il a pris la direction de la celle de La Plaigne.

Le paragraphe s'achève sur un éloge d'Etienne qui semble avoir emporté l'adhésion des frères pour ne pas exclure Hugues (mais ce n'est pas dit explicitement). La seconde partie de ce court paragraphe est une célébration d'Etienne en personne.

17. Ce paragraphe relate la venue à Muret (avant 1124, date de la mort d'Etienne) de deux cardinaux de Rome qui souhaitaient prendre langue avec Etienne dont la renommée commençait à se répandre largement. Accessoirement, ils demandent à donner leur avis concernant le rejet de Hugues souhaité par les frères de Muret. Ce passage est à comparer avec le chapitre XXXII de la *Vie* d'Etienne : on remarque d'emblée que l'entretien ne porte pas, comme dans le texte-source, sur la « doctrine » d'Etienne<sup>4</sup>. L'entretien se déroule à quatre, en présence de Hugues et Etienne explique son choix de garder son disciple auprès de lui par la confiance absolue qu'il lui témoigne. La décision finale revient naturellement à Etienne et les cardinaux repartiront rassurés par la grande sagesse du pasteur de Muret. On a dans la première *Vie* d'Etienne, au chapitre XXXII, la relation de cette visite rendue à Etienne, par nécessité ecclésiastique d'inspection (en réalité, c'est l'occasion de développer les fondamentaux des principes érigés par Etienne et qui seront repris dans la règle). Ces prélats sont identifiés comme étant Grégoire de Saint-Ange (*Gregorius*), futur pape Innocent II (1130-1143), et Pierre de Léon, dit Pierleoni (*Petrus de Leu*), futur anti-pape Anaclet II, son rival (1130). D'où la remarque selon laquelle, par la suite, ils ont pris soin (de l'église de Rome, *curam ejus*) « séparément » (*divisi invicem*, l. 407). On apprend qu'ils viennent cette fois ensemble mais que, par la suite, ils sont venus avec un autre binôme et il faudra faire un relevé précis de ces différentes visites.

La scénographie mérite qu'on s'y arrête, avec les entrées et sorties des cardinaux, des frères, de Hugues et d'Etienne lui-même. Comme cette visite est protocolaire, Etienne lui-même respecte l'ordre de parole pour prendre les avis et on remarque la très grande prudence avec laquelle les prélats s'expriment devant les frères pour essayer de les influencer dans leur décision. L'embarras de la phrase traduit les complications nées de cette situation : les cardinaux ont un droit de regard et de conseil mais ce sont les frères qui doivent prendre la décision ultime de garder ou de rejeter leur

---

<sup>4</sup> Une étude à part sera effectuée sur ces deux textes.

compagnon et Etienne n'intervient qu'en dernier lieu. Cette grande difficulté éprouvée par Hugues pour être intégré à la communauté reflète-t-elle une situation postérieure à la mort d'Etienne dans le cadre d'une sorte de compétition successorale ? C'est possible.

18. Nous avons affaire ici à une narration possédant un caractère presque « policier » : le rapt au profit d'un hôte malhonnête d'un familial venu de Mortemart à Muret et faisant étape à Bonnac-la-Côte, à 15 km de Limoges. L'épilogue de cet enlèvement est miraculeusement rapide car le familial vient à bout à la fois de son hôte et des brigands qu'il réussit à enchaîner, sans doute par l'effet de la providence divine. Il leur témoigne même une forme de clémence en considération de la parole biblique : « ...ton ennemi a-t-il faim, donne-lui à manger ; a-t-il soif, donne-lui à boire : car, ce faisant, tu amoncelleras sur sa tête des charbons ardents » (*Rom.*, 12, 20).

Le plus important de l'histoire, c'est ce qui s'ensuit : l'enquête des proches du familial sur ce qu'il est devenu, la découverte faite par le portier des prisonniers devant le monastère, leur repentir, la leçon de morale d'Etienne, plein de « componction » qui suggère son empathie. On retiendra surtout la prophétie de Hugues qui avait révélé que le familial était vivant, alors que personne n'en savait rien. Le scénario est complexe et vise à soutenir l'intérêt du lecteur.

En ce qui concerne l'économie narrative de la *Vita*, il faudra s'interroger sur l'insertion de ces épisodes inclus à but didactique (ici, l'illustration du don de prophétie de Hugues), sur leur fréquence, leurs qualités littéraires et sur l'utilisation éventuelle de *topoi*.

19. La narration aborde, cette fois, les liens avec le siècle qui pourraient encore retenir Hugues. On lui demande d'intervenir dans une « affaire pleine de danger », pour « restaurer la paix » mais il répond en se défaussant, refusant de se mêler des affaires du siècle et respectant ainsi à la lettre les exigences de la règle encore informelle en usage à Muret.

20. Ce passage évoque très directement un usage de la vie communautaire à Muret qu'il a été donné d'observer déjà précédemment (§ 16), cette forme de consultation « démocratique » des frères opérée sur un sujet (dont nous n'avons d'ailleurs pas connaissance ici), avec une décision ultime prise par le pasteur. Ici, Hugues est le seul à émettre un avis contraire à celui des frères et donc d'Etienne. Dans un premier temps, le pasteur lui impose de demander pardon en signe de pénitence pour le non-respect du Père car il s'agit manifestement de faire reconnaître à Hugues qu'il a péché par orgueil. Cependant, dans un second temps, Etienne finit par reconnaître la validité de la position de

Hugues<sup>5</sup>, sans pour autant abdiquer son autorité : cela le rend, à son tour, particulièrement respectable.

Sans aller jusqu'à dire qu'il y a des tensions entre Hugues et Etienne, on remarque que le maître est sans doute peu habitué à entendre des avis divergents mais il a eu l'humilité de reconnaître que Hugues pouvait avoir raison.

21. Placé désormais dans l'entourage immédiat d'Etienne, Hugues est manifestement un « passeur » pour son message spirituel (*sententiae*), ce qu'illustre la métaphore des semences tombées de sa bouche. La critique à l'égard de ceux qui détournent ce message se veut aussi virulente car la crainte est celle d'une déperdition de la « substance » du message initial du maître auprès des fidèles venus, en nombre croissant, pour l'écouter.

La dernière phrase de ce court passage sert de transition pour annoncer le contenu des paragraphes 21 à 26 compris : Hugues pose à Etienne des questions de fond (les *sententiae* et les *mandata* de la ligne 528), auxquelles celui-ci va répondre en faisant l'exégèse des textes scripturaux. Dans certains de ces paragraphes (23, 24 et 26 notamment), il y a des correspondances évidentes avec le *Liber de doctrina* (CI et CV). Une étude plus approfondie de ces rapprochements est à envisager.

22. La première question posée par Hugues est simple, en apparence : quelle est la posture à adopter dans la prière ? La réponse apportée par Etienne vise à donner du sens à ce geste : la manifestation de l'amour envers Dieu. On peut donc prier n'importe où et n'importe quand, à condition que les autres rites soient organisés dans le souci de la variété. Tous les éléments relevés sont importants pour qualifier l'organisation rituelle dans l'ordre grandmontain. On note la récurrence, dans ce passage, du terme *opera* qui désigne les tâches que l'individu doit accomplir mais aussi les actions connotées de manière positive ou non sur le plan religieux (les œuvres).

La fréquence des références bibliques est également remarquable. Elles cernent le sens de la prière en lui associant toutes les autres activités humaines, en excluant l'orgueil (*superbia*) : une référence à Amalec (ou Amalek) dans la *Genèse* et le 1<sup>er</sup> livre des *Chroniques*.

La référence à *Luc*, 7, 36-47 : « la pécheresse pardonnée » est plus explicite : Marie-Madeleine, par ses gestes d'adoration (elle a versé des larmes sur les pieds de Jésus et les a essuyées avec ses cheveux), a couvert ses pieds de baisers et y a répandu du parfum. On peut ajouter aussi la formule de congé à Marie-Madeleine : « Ta foi t'a sauvée ; va en paix ! », avec le thème de la foi salvatrice qu'on retrouvera ailleurs. La prière se fait donc à la fois vers le ciel par l'oraison et vers la terre par la prosternation.

---

<sup>5</sup> Il y a d'autres passages dans lesquels Etienne et d'autres personnes reconnaissent la sagesse et la prudence de Hugues dans ses propos (cf. § 19).

Une dernière référence à *Matth.*, 20, \*23 incite à l'humilité envers Jésus. La mère des fils de Zébédée demandent que ses fils siègent à la droite et à la gauche de Jésus dans son royaume. Lui répond : « ...quant à siéger à ma droite et à ma gauche, il ne m'appartient pas de (vous) l'accorder : c'est pour ceux à qui mon Père l'a destiné ».

23. Le second thème abordé dans les échanges entre Hugues et Etienne est celui de la bénédiction et du fait qu'on emploie un même terme pour désigner le sacrement donné par Dieu et l'acte par lequel l'homme manifeste sa foi envers lui. La dernière phrase est la plus éclairante : la bénédiction prononcée par l'homme démultiplie les effets de la bénédiction divine en retour. Ce principe est important pour comprendre la « religion » grandmontaine.

Il faut s'interroger sur le fait que l'hagiographe a manifestement recopié le texte du *Liber de doctrina*<sup>6</sup> en l'insérant sans lien dans son texte. Sans doute la version doctrinale est-elle assez explicite pour être reprise telle quelle sur ce point précis.

De même, dans le paragraphe suivant, on opérera un rapprochement avec le même *Liber de doctrina*, sur le thème de la charité, sans que le texte ne soit pour autant un « copier-coller ».

Il faudrait sans doute faire une recherche lexicale sur les termes « bénir », « bénédiction ». Le verbe signifie « dire du bien, louer, célébrer » et donc, dans le sens secondaire que l'on trouve dans l'expression « Dieu vous bénisse », indique une action bienveillante (sous-entendu : en retour d'une action de grâce). La bénédiction est un rite, un geste généralement accompli par des prélats à l'adresse de personnes « inférieures » hiérarchiquement (les évêques envers les abbés, envers le peuple) et, par extension, à des objets (calices, cierges, couronnes, nourritures, espèces). Hugues, novice dans l'utilisation du vocabulaire religieux, découvre ce sens double, qui existe aussi en français.

24. Le troisième thème abordé est la charité appelée « cantique nouveau », le chant (tout comme la prière précédemment) étant un acte éminemment religieux. Les anges sont des entités à part entière, destinées à faire le lien entre le pécheur qui a obtenu la rémission de ses péchés et Dieu lui-même. Jésus donne l'exemple et les anges relaient le message de Dieu.

Dans ce passage encore, les références bibliques sont nombreuses et orientent le chrétien vers l'amour du prochain, vers l'idée qu'il est lumière dans le Seigneur et que le pécheur doit se repentir (*Joh.*, 13, 34 ; *Luc*, 16, 8 ; *Eph.*, 5, 8 ; *I. Thess.*, 5, 5 ; *Luc*, 15, \*7 et *Ps.*, 23, 8-10). Le rapprochement avec le *Liber de doctrina* concernant la charité se fait au paragraphe CVIII, 1-2.

25. Un point précis de la Bible, d'ordre historique, fait alors l'objet d'une interrogation de la part de Hugues : « pourquoi le Seigneur a-t-il prescrit aux Israélites de recevoir un trésor de la main des

---

<sup>6</sup> Cf. § CV, p. 52 de l'édition de Dom Jean Becquet et note de la p. 180 : le texte est rigoureusement identique.

Egyptiens et de l'emporter avec eux ? N'est-ce pas un vol ? ». L'interprétation qu'en fait Etienne est, quant à elle, éminemment symbolique : les Chrétiens ont reçu le trésor de la Sainte Ecriture que détenaient les Juifs d'Egypte.

Ce court paragraphe est à rapprocher du *Liber de doctrina* de Hugues Lacert (CI, 1, p. 48-49). Ce passage possède un titre : *De quaestione discipuli facta ad pastorem*, et il a été entièrement recopié dans ce § 25. Il faudra étudier les variantes éventuelles entre les deux textes.

Autre référence : *Ex.*, 3, 21-22 : Yahvé dit à Moïse ce qu'il faut déclarer aux Hébreux pour qu'ils le suivent et ajoute : « Je ferai que ce peuple (des Hébreux) trouve grâce aux yeux des Egyptiens et, quand vous partirez, vous ne partirez pas les mains vides ». Cf. aussi 12, 35-36.

26. Le questionnement de Hugues se poursuit à propos du choix de Jérusalem comme Terre promise et on voit ici le rapprochement possible avec celui d'installer une communauté à Muret, qui est un lieu comparable par son aridité et sa solitude. Cela est possible car Dieu tient lieu de toute satisfaction et l'accent est mis sur l'effort que doivent fournir les fidèles pour être capables d'arriver à un grand degré d'austérité.

L'ensemble du paragraphe peut être rapproché du *Liber de doctrina* (CI, 2-3, l. 13-41). Il faudrait s'arrêter aussi sur les variantes entre les deux textes, indiquées dans l'apparat critique du *Liber*.

Enfin, les références scripturaires de ce paragraphe éclairent la portée ecclésiologique du développement : la terre d'Israël est l'antichambre du paradis et l'exode est un épisode voulu sans ambiguïté par Dieu. Il y a une référence à la « déception » de Marie qui mériterait d'être explicitée : la Vierge représente-t-elle la compassion pour les hommes sur terre ?

Une dernière référence biblique évoque le sacrifice ultime du croyant avec l'histoire des trois Hébreux qui furent jetés dans la fournaise, refusant d'adorer une statue ; préservés, ils bénissent Dieu : « Alors les trois, comme d'une seule bouche, louaient, glorifiaient et bénissaient Dieu dans la fournaise, en disant : « Tu es béni, Seigneur... » (*Dan.*, 3, \*51 ; cf. également *Dan.*, 3, 23-24).

27. La longueur de ce passage est notable et on est proche de la fin ultime de saint Etienne. Le lien est donc logique avec ce qui précède : Etienne délivre son message avant de mourir. L'attitude de Hugues dans ce contexte est importante : il n'est pas seulement à son chevet, il le tient dans ses bras pour l'assister dans ses derniers moments, pendant trois jours et trois nuits (nombre symbolique de la Trinité), à l'image du « disciple que Jésus aimait, celui qui, pendant le repas, s'était penché sur (s)a poitrine » (*Joh.*, 21 20). Les dernières paroles d'Etienne s'apparentent à une forme de testament oral ; il rappelle ainsi qu'il était arrivé dans cette solitude de Muret cinquante ans auparavant, donc en 1075, la date retenue pour la mort d'Etienne étant le 8 février 1124, avant le transfert de sa dépouille à Grandmont.

Cette parole ultime est l'occasion de rappeler une des règles fondamentales de l'ordre grandmontain : l'abandon de toute forme de propriété, même pour conférer à la communauté des revenus suffisants pour vivre. La charité accordée par les fidèles reste le principe de base, ce qui explique aussi l'extrême pauvreté des frères. La règle est claire, comme le dit l'*Épître aux Colossiens* (3, \*2) : « Ayez le sens des choses d'en haut, non celles de la terre ». La détresse des frères et leurs interrogations répétées sur le sujet de la survie matérielle rappellent ce que disent les textes : *Matth.*, 19, 27 : « Alors Pierre lui dit : « C'est que nous, nous avons tout quitté pour te suivre. Qu'en sera-t-il pour nous ? ». Mais elles font aussi écho à ce que l'on trouve notamment dans la *Vie d'Etienne* (§ XXXII, l. 77-96). La réponse d'Etienne qui utilise force références scripturaires prend parfois un tour un peu énigmatique et suggère qu'il pourrait se manifester aux frères après sa mort, comme lorsque Hugues a la vision du saint au cours d'une célébration religieuse (cf. *infra* § 49).

28. Ce paragraphe, beaucoup plus court que le précédent, met un point final à la discussion sur la possession de biens matériels et il est destiné à rassurer les frères sur la générosité de Dieu à l'égard de ceux qui suivent ses principes. Il sert de conclusion à ce qui précède et de transition avec ce qui suit.

29. On remarque que les dernières paroles de foi d'Etienne concernent les vertus cardinales de l'humilité, de la charité et de l'hospitalité, avec force références scripturaires. Pour la charité : *Matth.*, 25, 31-40 ; *Épître de Paul aux Romains*, 13, 10 et *Iac.*, 2, 10. Pour l'abandon des richesses : la *Première lettre de Paul à Timothée*, 6, 10 et l'*Épître de saint Paul aux Ephésiens*, 5, \*5. On peut noter qu'Etienne poursuit ses échanges avec les frères jusqu'au bout, ce qui est conforme avec son oeuvre de prédication.

Le passage contient des éléments intéressants pour les rites funéraires : la prise des Saintes Espèces, l'utilisation du cilice (étoffe grossière revêtue en cas de deuil ou de pénitence), les gestes de la prière. Cf. aussi Sulpice Sévère, *Lettre III* dans laquelle il évoque la mort de saint Martin.

Guillaume Dandina prend soin de reproduire des vers, non référencés mais qui mériteraient de l'être pour donner la date exacte du décès d'Etienne (8 février 1124), la 46<sup>ème</sup> année de sa conversion (ou profession de foi) qui aurait eu lieu en 1078. Dom Jean Becquet note que ces vers, avec l'adjonction de deux autres, sont reproduits dans la *Gallia Christiana*, II, 646 (PL. 204, 998) et écrits par un chroniqueur de Grandmont :

« *Proposito fixo crucifixus cum Crucifixo,  
Christo servivit Stephanus per quem vivit* ».

Manifestement, Guillaume Dandina connaissait parfaitement la ou les Vies de saint Etienne, comme on a pu le voir par ses allusions aux textes hagiographiques consacrés au saint. Il ne saurait en donner une enième version, par humilité d'abord (c'est un *topos*) puis parce qu'il refuse d'insérer des informations douteuses et enfin parce que les faits et gestes d'Etienne ont déjà été largement évoqués

précédemment. Son choix d'écrire la vie d'Hugues Lacert est-il motivé par le désir d'approcher d'encore plus près la figure tutélaire d'Etienne, s'agit-il d'une commande ?

En ce qui concerne les dates, on apprend que Hugues meurt la 5<sup>e</sup> férie (jeudi) alors qu'Etienne meurt la 6<sup>e</sup> férie (un vendredi, donc), c'est-à-dire le même jour que le Christ, considéré comme un *latro*, un criminel, par ses contemporains.

30. L'hagiographe rappelle, encore une fois (cf. &1), qu'il existe des ouvrages consignants les faits et gestes d'Etienne ainsi que sa « doctrine » ou enseignement, lequel n'est pas encore une « règle » au temps du saint, et le lien se fait naturellement avec la vie d'Hugues. Le texte contient de nombreux *topoi* : éloge de ses qualités humaines et proprement religieuses, contemption des péchés chez ses condisciples, ce qui traduit une certaine rigueur, esprit de charité. L'attitude à tenir envers les pécheurs est aussi particulière : il ne faudrait pas faire preuve de méchanceté à l'égard de ceux qui ont péché : cela risque d'aggraver leur faute. Le rapport à la richesse chez Hugues est particulier : on a déjà observé précédemment que Hugues aidait des personnes de son entourage, grâce à ses propres subsides. Hugues agit-il au nom d'une solidarité « de classe » ou bien dans l'idée que les nobles peuvent ensuite rendre la pareille autour d'eux ?

Ce passage fournit quelques informations précieuses : la succession à la tête de l'ordre de Grandmont de Pierre de Limoges et le fait que Hugues se retire, pour sa part, dans la celle de La Plaigne, en Dordogne<sup>7</sup> (cf. *Vita ampliata* d'Etienne, LXV). La celle aurait été fondée en 1110, selon Gilles Bresson.

31. Ce paragraphe assez court va servir de transition pour présenter différents miracles opérés par Hugues (sur un aveugle, un perclus, un épileptique). On a ici donc un effet d'annonce pour les guérisons à venir et le don de voyance de Hugues. Le plus important, c'est la présentation des quatre témoins qui sont les garants du récit de Guillaume Dandina : Pierre de Limoges évoqué dans le paragraphe précédent, Guy de Miliac (ce dernier faisant partie du cercle des intimes de Hugues, on le retrouve au § 49, au moment de la vision de Hugues), Bernard Bochard et Hugues Dumont, dont la prosopographie serait à faire : il revient dans le récit, précisément au moment de la mort de Hugues, puisqu'il lui donne le baiser de paix (cf. § 51, l. 1692). Il n'est pas courant de citer nommément les témoins qui ont rapporté les miracles et cela tient à la volonté ferme de l'auteur de raconter des épisodes véridiques, comme il le rappelle à plusieurs reprises.

32. Nous avons ici le récit d'un premier miracle avec des éléments précis comme le lieu : Arnac où se trouve une communauté de saints moines (*a sanctis monachis inibi commorantibus*, l. 847-848).

---

<sup>7</sup> Commune de Savignac-Ledrier.

*Haarnac* peut être Arnac-la-Poste en Haute-Vienne mais plus vraisemblablement de Arnac-Pompadour en Corrèze, où se trouve une importante dépendance de l'abbaye Saint-Martial de Limoges. Le futur miraculé, qui reçoit d'ailleurs des aumônes pour sa subsistance de la part des moines du lieu, est *contractus*, perclus (cf. le développement sur les pathologies dans la *Vita Hugonis* et l'étude de P.-A. Sigal). Cette affection le fait ressembler à un animal ou à un monstre car il ne se déplace pas comme un humain. Au moment de la guérison, les nerfs et les muscles retrouvent leur fonctionnement normal.

Ce qu'il faut retenir dans le scénario : le saint ne semble pas spécialement empressé pour venir au secours du malade et il apparaît comme « extérieur » au processus. Il se contente d'entrer en prière dans un lieu approprié (*in loco digno*, une chapelle ou son oratoire personnel ?), pendant que le perclus est amené dans l'église. La guérison se fait sans contact, ce qui est notable, et Hugues ne sait pas réellement « ce qui s'est passé ». Il ne souhaite pas non plus faire connaître le miracle autour de lui (*id. infra* au § 42) et déclare que seul Jésus en est l'auteur, par l'intermédiaire de son bienheureux élu, Maxime (cette appellation reste mystérieuse, s'agit-il de Hugues lui-même ?). Pour illustrer son propos, l'hagiographe introduit une référence biblique, celle de la Belle Porte de Jérusalem (*Speciosam portam, Act. 3, 2* dans le Nouveau Testament, 5<sup>e</sup> livre après les quatre Evangiles de Matthieu, Marc, Luc et Jean), qui évoque la guérison d'un boiteux de naissance. On observe un phénomène de « solidification » à rapprocher peut-être du symptôme des « os secoués » (*Vita ampliata*, XI).

33. Dans cette narration, on a immédiatement une intrusion d'auteur : une précaution oratoire précise que son style serait le fait d'une « langue stérile ». Puis débute une narration qui fait suite au récit précédent : un jeune homme a eu vent de la guérison du perclus. Une aire géographique commence à se dessiner avec Arnac, Brantôme d'où vient le jeune homme et La Plaigne, lieu de résidence de Hugues. L'affection du jeune homme est très particulière : la tête est « collée » à l'épaule, peut-être par une malformation congénitale, peut-être due à un accouchement difficile ? Au moment de la guérison, la rupture se fait avec force épanchements de sang et de pus, et le malade recouvre une énonciation claire. A la suite de ce miracle, Hugues accepte que publicité soit faite à l'action thaumaturgique, en échange d'une célébration de reconnaissance envers Dieu. C'est le bouche à oreille qui permet de faire connaître les miracles de guérison et qui pousse toujours davantage de personnes à venir voir le saint, d'où chronologie des récits qui s'enchaînent par référence au miracle précédent.

A noter que Hugues est désigné par le terme *recuperator*, « sauveur », alors que ce dernier désignait Jésus dans le paragraphe précédent (§ 32)

34. Le lieu où se déroule le miracle suivant est celui de Ségur (Aveyron), connu pour son château. Malgré la proximité de « lieux saints », donc sans doute des établissements religieux, la guérison ne peut pas se faire et l'affection dont souffre le jeune homme se manifeste par un gonflement de la face

et de la gorge, qui le met en danger de mort. Hugues fait simplement le geste de la croix sur les parties tuméfiées mais il reste une énigme car Hugues ne se décide à agir que lorsque quelqu'un vient annoncer au malade que le roi de France est détenteur d'un remède qui pourrait le guérir. On sait que la tradition de la guérison des écrouelles est attestée par Guibert de Nogent dans son livre *Des reliques des saints* (1124 environ). Hugues ne serait, dans un premier temps, qu'un intermédiaire dans la hiérarchie des guérisseurs (après le roi et après Etienne). Mais c'est lui qui achève le processus.

35. Le miracle suivant se produit dans un lieu indéterminé, sans doute proche de La Plaigne. Dans ce cas de fistule au genou, le handicap est assez lourd et la guérison se fait grâce à de la paille prise dans la demeure du saint (prise à sa paillasse, comme le suggère P.-A. Sigal, ou dans une jonchée répandue sur le sol et donc foulée par Hugues ?). La référence biblique évoque pareillement une guérison de contact avec un objet touché par le saint puisqu'une femme hémorroïsse (*Matth.*, 9, 20) est guérie grâce au contact du manteau de Jésus. Cette « paille » contient peut-être des herbes médicinales, comme dans l'épisode des *sotulares*, les souliers d'Etienne (§ LXVI de la *Vita*). Le moment de la guérison donne lieu également à une description clinique relativement précise des phénomènes qui se produisent : la douleur disparaît (anesthésie ?), le liquide qui coulait du corps (pus ?) s'assèche, une nouvelle peau se forme (cicatrisation ?).

Une remarque se révèle particulièrement intéressante. C'est l'attribution à la mentalité paysanne de l'usage des amulettes, de la superstition et de la croyance dans les sortilèges délivrés par les sorciers, le tout assorti d'un jugement péjoratif sur les *sortilegia*, *arioli*, *ligamenta* (ou amulettes), *potiones* (l. 1005). Ici, manifestement, la foi chrétienne l'emporte sur ces vaines superstitions.

Par ailleurs, les relations parents-enfants, au sein du peuple, sont caractérisées par l'adverbe *carnaliter* (charnellement) mais l'adverbe *remisse* (de loin) indique que l'amour filial est quelque peu entravé chez des parents pris par les travaux des champs. Il est à noter que c'est une vision nocturne qui permet au malade d'entrevoir ce qui pourrait le guérir (la paille). Les matières végétales jouent un rôle non négligeable dans les guérisons.

Il est rappelé encore que c'est Dieu qui accomplit les miracles par l'intermédiaire de son serviteur et que la guérison se « mérite » par la foi (*Matth.*, 9, 20 et 22).

36. L'auteur fait intervenir ici un personnage nettement identifié, le futur prieur Pierre-Bernard de Boschat (1163-1170) : ce dernier accède à cette charge à partir de 1163, après la mort de Hugues en 1157. Nous apprenons qu'il était encore soumis à la « règle » (*disciplina*) et l'affection au pied dont il souffrait l'empêche d'assurer son office. Sa présence permet de conférer une authenticité certaine à ce « miracle ». Pour ce qui est de l'affection décrite, il peut s'agir d'une infection due au manque d'hygiène, ou bien d'un accès de goutte comme on peut l'interpréter du dernier miracle dont a bénéficié l'évêque d'Angoulême, Tizon II (cf. § 54). La guérison s'effectue à la suite de la palpation de

l'endroit douloureux et du signe de croix. Cet acte de guérison s'accompagne néanmoins d'une mise en garde adressé à tout un chacun : la maladie est parfois le résultat ou le symptôme d'une faute morale antérieure, d'un dysfonctionnement de l'âme et Dieu n'accepte pas toujours de la guérir. On ne sait quelle faute Bernard aurait pu commettre.

Sur le plan stylistique, on note la récurrence et la polysémie du mot *virtus* qui peut signifier « vertu », faculté propre au saint et aussi « miracles » accomplis précisément grâce au pouvoir moral de Hugues.

37. Le récit se présente cette fois comme un épisode rapporté et il serait nécessaire de faire la liste des expressions indiquant la manière dont les informations sont parvenues à l'hagiographe : témoignage direct, témoignage indirect, mention écrite... L'originalité du scénario consiste dans le « deux en un », ce qui est un hapax dans le texte. Deux personnes souffrant de la même affection - ce sont des *caduci*, des épileptiques - se retrouvent ensemble chez le saint et bénéficient du même miracle. Les symptômes de la maladie sont connus : ces hommes se débattent quand ils sont en proie à la crise et ils ressentent ensuite une grande faiblesse physique et mentale (voir P.-A. Sigal). On connaît aussi les lieux de l'action : à Bré, comme un château dépendant de la châtellenie de Comborn (Corrèze), et à Rancon (Haute-Vienne). On note une difficulté de traduction pour le mot *balista* : il signifie « arbalète » mais ne désigne pas celui qui en fait usage.

Le scénario est très proche de ce que l'on a déjà vu : Hugues se montre réticent et prétend ne rien pouvoir faire (Dieu est à la manœuvre) mais il finit, avec force larmes, par faire sur eux le signe de croix salvateur. Néanmoins, dans un but d'édification, Hugues raconte qu'il a lu dans un texte (non cité) que c'est Dieu qui choisit celui ou celle qu'il veut guérir.

38. Dans un autre celle, voisine de la grande abbaye de Solignac (Haute-Vienne), à Châtenet<sup>8</sup> (*Chatenet*), Hugues a fait étape, sans doute pour délivrer un message religieux. Il est dans le portique qui sert de parloir et il y a manifestement des sièges ou des bancs pour s'y asseoir. C'est un espace qui peut être à la fois ouvert et couvert, et le lieu de contact avec le monde extérieur. On retrouve cette mention à plusieurs reprises dans ce passage.

A noter cette remarque selon laquelle le malade est « descendu » pour voir Hugues. Il faudrait commenter cette donnée, géographiquement parlant : de Solignac à Châtenet, quelle configuration pourrait-elle justifier cette précision ?

On observe une grande affluence dans ce lieu puisque le protagoniste ne réussit pas d'abord à se frayer un chemin pour arriver jusqu'à Hugues. L'affection dont il souffre n'est pas d'abord connue : c'est un mal continu qui l'amène à se frapper la tête contre le sol (s'agit-il d'une forme de migraine ?).

---

<sup>8</sup> Commune de Feytiat, en Haute-Vienne.

Cette douleur est-elle induite par un péché que le malade aurait commis (le terme *mulctatum* est employé) ? Y a-t-il un rapport avec ce qui a été dit dans le paragraphe précédent, à savoir qu'une maladie peut être méritée ?

La guérison suit un processus tout à fait original. Hugues touche sa propre tête puis celle du malade et un transfert se fait de l'un à l'autre, avec une réduction de la puissance du mal. On comprend que la douleur migre du corps de malade dans celui de Hugues et que ce « transfert » lui fait perdre sa virulence. On remarque la fréquence des termes exprimant la douleur selon le mode de la lamentation et des pleurs répétés (même chez les frères qui assistent au miracle).

Pour finir, l'auteur souhaite attester de la véracité de son récit par le témoignage de frères encore vivants, selon lui.

**39.** Dans ce récit, le plus important, c'est le mal dont souffre le futur miraculé, à savoir une forme de démence, appelée communément « colère douloureuse » (*ira dolens*). S'agit-il d'une forme de possession ? Elle se manifeste par des démangeaisons (voir la note concernant le terme de *pulis*, mis pour *pulicibus*, puces, cf. Du Cange) qui la font ressembler à une forme de dermatose prurigineuse. L'homme connaît quelques rares moments de répit mais la guérison intervient rapidement, sans geste particulier de la part de Hugues.

Ce miracle fait suite au précédent qui se déroule à Châtenet et l'homme qui en bénéficie est originaire de Solignac. Manifestement, Hugues est encore à Châtenet au moment de ce second miracle et l'homme frappé de « colère douloureuse » est lui aussi originaire de Solignac (*de nominato loco*, l. 1206). Il y a en ce lieu une abbaye réputée, fondée par saint Eloi et connue pour ses pèlerinages. Peut-on parler d'un problème de rivalité dans le rayonnement des établissements religieux et de l'accomplissement de miracles ?

**40.** En un lieu appelé le *vicus* de Tiviers, proche de la celle de La Plaigne, en Dordogne, Hugues procède à la guérison d'un homme frappé de cécité (avec l'idée qu'il ne lui restait déjà qu'un seul œil). Comme précédemment, il rappelle que la guérison procède de Dieu seul et fait le signe de croix sur la partie atteinte.

A noter : la mention de la *clausura* (l. 1198) : la clôture, l'enceinte du monastère (à intégrer dans les éléments topographiques des établissements).

**41.** Une même affection de l'œil frappe un père de famille, originaire également de Tiviers. De la même façon que dans le paragraphe précédent, on « descend » de Tiviers à La Plaigne. Dans le scénario, on note la mention réitérée du « portique », l'entrée où le saint accueille ses visiteurs (cf. § 38) pour examiner le malade à l'air libre (*aere desuper nude*).

Le signe de croix est toujours utilisé comme moyen de guérison et Hugues rappelle encore une fois que c'est Dieu qui agit par son intermédiaire et l'hagiographe ajoute que c'est la foi qui sauve (*Ps.*, 16, 7).

42. Le troisième récit évoquant un miracle de guérison d'une cécité se caractérise par une montée en puissance de l'aura de Hugues. La région d'origine de la femme, aveugle et mendicante, est la même que précédemment. A sa cécité s'ajoute un handicap physique, une forme de débilité, peut-être même de paralysie partielle. Lorsqu'elle recouvre finalement la vue, il faut comprendre que la lumière qui lui est rendue fait d'elle, grâce à Hugues, un guide spirituel pour les plus pauvres. Ainsi, dans un scénario un peu plus complexe qu'habituellement, la vieille femme joue un rôle non négligeable dans l'exercice de la charité du saint puisqu'elle redistribue aux pauvres les aumônes données par Hugues, considéré comme « un bon père de famille », et, mandatée en quelque sorte par le saint, elle leur délivre son message spirituel. Hugues ne souhaitait pas que la nouvelle du miracle opéré s'ébruite : cela pourrait être par modestie mais il faut compter aussi avec l'idée grandmontaine que l'afflux de la population, attirée par sa renommée, risque de nuire à l'idéal ascétique de la vie religieuse.

On retrouve encore l'expression un peu obscure : *beato Maximo* (l. 1262) rencontrée au paragraphe 32 (Jésus ou Dieu lui-même ?).

Il faut s'arrêter encore à quelques détails intéressants : les pauvres auxquels on procure les aumônes se regroupent près de la demeure de Hugues (*habitaculum*), peut-être intégrée à l'enceinte du monastère. Il est question aussi d'une recluse qui aurait raconté de miracle. C'est un détail intéressant, à remettre dans son contexte : qui sont les recluses au XII<sup>e</sup> siècle, où demeurent-elles, sont-elles en contact avec les grandmontains ?

Enfin, le déroulement de l'action fait apparaître des circonstances qu'on a déjà rencontrées auparavant (par exemple au § 32). Hugues ne sait pas lui-même ce qui s'est passé au moment du miracle car il ne serait qu'un « passeur » de miracle et il ne connaît pas lui-même le processus qui amène à la guérison. Hugues va même jusqu'à douter de la réalité du miracle qui s'est opéré et il demande à la femme à deux reprises d'en faire la preuve... Quand le miracle est accompli, Hugues exige que la femme garde le silence à ce propos (elle ne le fait pas) et l'on retrouve cette attitude de réserve dans la *Vie* d'Etienne et dans la Bible (cf. note 286 de la traduction de la *Vita Hugonis*).

43. Ce paragraphe offre ici une évocation des rapports matériels que peuvent entretenir les familiers de Hugues avec leur « personnel », quand ils possèdent des biens à gérer. Hugues lui-même a été confronté à la nécessité de « travailler » pour que son domaine puisse fructifier (cf. le début de la *Vita*) et ses revenus ont servi à entretenir les frères de Grandmont. L'affaire oppose juridiquement le régisseur (*judex*, « intendant » d'un domaine privé) du familier qui s'efforce de faire une captation en toute illégalité de revenus appartenant à ce familier et, plus précisément, d'un cens annuel. Comme le

familier souhaite une résolution à l'amiable du litige, promesse (*sponsio*) est faite « de la main à la main » par le régisseur de renoncer à sa spoliation. Mais le régisseur finit par se parjurer, ce qui constitue un sacrilège à l'égard du « saint » et sa main, frappée par la condamnation divine devient *debilis et infirma*. On retrouve ici l'idée qu'une maladie, une affection, peut être l'expression d'une punition divine (cf. 38), laquelle est une sorte de « miracle à l'envers ».

On note la récurrence des termes liés à la justice (*iniquitas, injustus, aequitas, injustitia, justitia, iudicium, spoliare...*) qui devient divine après avoir été d'abord humaine. Le texte s'achève sur la recommandation de ne pas céder au désir de spolier autrui et sur une incitation à utiliser ses richesses pour faire œuvre de charité à l'égard des pauvres.

Les détails concrets du récit donnent le lieu de Syncelly, en Dordogne, et l'endroit où se déroule l'entrevue entre les requérants et Hugues (*in porticu*) : il s'agit d'un espace sacré, inviolable.

Une référence non retrouvée pour l'allusion à *Giesi* (l. 1301) ; la référence donnée par Dom Jean Becquet (*Rom.*, 5, 20) n'est pas pertinente, semble-t-il.

44. Le contexte du récit est fourni par la volonté de Hugues d'aider matériellement, sur ses propres deniers, le monastère de Grandmont et ses celles. Des frères de la celle de La Plaigne reviennent donc de leur mission de charité et font étape, fourbus, dans un lieu agréable où coule une rivière, en compagnie de leurs *pueri*, leurs chevaux laissés libres. Il s'agit d'un *locus amoenus*, à la manière de Virgile, et nous sommes loin de l'austérité des lieux choisis par Etienne de Muret. Dom Jean Becquet cite en référence Grégoire le Grand (540-604), *Livre des Dialogues*, dial. II, XIII (PL 66, 158).

L'action est présentée de manière rythmée. Le propriétaire des lieux en les voyant se met en colère, dans une crise de démence provoquée par le diable. Il perd le sens et ses yeux perdent leur couleur (*decoloratis oculis*). Les frères ne perdent pas leur sang-froid (ce qui est une preuve de leur force de caractère) et ils maîtrisent le forcené en douceur. Hugues est instruit de l'attaque, les parents et les voisins ont reconnu la responsabilité du propriétaire. Ce dernier revient à la raison en écoutant la parole d'édification du « saint » qui dénonce le sacrilège consistant à porter la main sur les hommes de Dieu et surtout la recommandation de ne pas préférer les biens terrestres aux biens célestes. Ce miracle de guérison peut être assimilé à un exorcisme et s'achève sur une parole d'édification.

45. Le miracle suivant se passe dans un lieu qui n'est pas indiqué explicitement : il se trouve à proximité de la demeure de Hugues, sans autre précision (lacune dans le texte). Un enfant qui souffre d'une incapacité à se mouvoir (myalgie ?), les muscles étant visibles sous une peau transparente, est « présenté » à Hugues selon une procédure ritualisée. La guérison se fait par l'imposition du signe de croix et elle est durable, au témoignage de l'auteur, car le père a manifesté sa foi en Dieu.

46. A Saint-Yrieix-la-Perche (*Beati Aredii loco*), en Haute-Vienne, le malade est, encore une fois, un enfant très jeune, dont le développement est entravé par une affection touchant aux os qui semblent « en miettes » (*putares ossa eius omnia minutatim confracta*) qu'on pourrait assimiler à la maladie des os de verre. Pour le soigner, Hugues recourt à la palpation et le jonc, déjà utilisé précédemment (§ 42), permet de stimuler l'enfant qui retrouve une forme de mobilité. La voix du saint, qui éveille l'enfant, joue aussi un rôle important. Ici encore se trouve illustrée la parole biblique selon laquelle Dieu vient en aide à ceux qui croient (*Marc, 9, 22*) : c'est la foi qui sauve !

47. Dans cet épisode, c'est Hugues en personne qui est au cœur de l'acte de guérison, avec le portier de la celle où il demeure (sans doute La Plaigne). La fièvre le prend et il décide de garder le lit. La narration fait alors intervenir une tierce personne, l'archevêque de Bordeaux, Geoffroy, dont relève le prieuré. Il pourrait s'agir de Geoffroy de Loroux (1135-1158). On ne sait pas si c'est une visite réglementaire ou bien de politesse. Toujours est-il que le saint décide de prendre sur lui et la force mentale qui l'habite permet d'éloigner les symptômes de sa maladie. Il montre une vigueur d'auto-persuasion qui gagne également le portier, en proie à la même fièvre. On note, au passage, l'expression « le saint homme » pour Hugues, appellation assez rare pour qu'elle soit signalée, et le fait que la narration est assez vivante, au point que le portier s'exprime en balbutiant (car il tremble de fièvre). Outre la force de caractère dont Hugues fait preuve pour surmonter la maladie, allusion est faite à la vertu de charité, conforme à la loi divine du partage (*Rom., 13, 8*) et qui permet au portier de guérir de la même façon.

48. Le paragraphe est particulièrement court (17 lignes, par contraste avec le paragraphe suivant qui sera plutôt long avec 113 lignes) et il contient des précautions oratoires servant à justifier que le narrateur opère un choix dans l'ensemble des actions merveilleuses à porter au crédit du « saint ». Ici, c'est un cas très particulier et unique d'une action exercée par Hugues sur un phénomène naturel, la grêle : ce *topos* des textes hagiographiques du Haut Moyen Age - après un héritage peut-être reçu de l'Antiquité (on pense à Tite-Live ou Sénèque) - n'est pas fréquent au XII<sup>e</sup> siècle, peut-être parce qu'il relève d'une forme de superstition dénoncée par les autorités ecclésiastiques, qui aurait pu subsister dans les régions rurales où les intempéries ont une importance vitale.

49. C'est le « début de la fin du texte » : l'auteur est à la recherche d'une conclusion digne de ce nom (*clausula*) et il nous fait part d'une réflexion quasi-philosophique sur le crédit qu'on peut accorder au récit des miracles. Dans ce long paragraphe (113 lignes), c'est l'apparition d'Etienne qui charpente le récit : c'est, en effet, une conclusion « spéciale » (*clausula specialis*, l. 1476). Le passage contient beaucoup d'éléments concrets ou *realia* précieux pour l'époque. Hugues se rend à Grandmont avec un frère nommé Guy de *Miliaco* (personnage très proche de lui, déjà rencontré au § 31 et que Hugues

tutoie alors que l'inverse n'est pas vrai), le jour de la fête de la dédicace de l'église. La messe est décrite dans son déroulement avec l'accueil des frères et les différentes célébrations. C'est alors que débute le récit d'une vision (*topos* dont il faut répertorier les précédents dès l'époque mérovingienne) et la particularité est que Hugues est le seul à voir Etienne. Les autres frères poursuivent la célébration comme si de rien n'était, Guy ne voit rien non plus mais se doute que Hugues a vu quelque chose...

Dans cette scénographie, le regard joue un rôle important : Hugues est comme placé en extase et il a cette vision, alors que les yeux de chacun sont ouverts. Etienne apparaît dans une tenue très particulière qui montre qu'il vient d'outre-tombe. Il est revêtu du vêtement du lévite, *veste levitica* (l. 1503-1504), vêtement de clerc ou de diacre (*diaconus*) ; il a une étole blanche (*stola*), avec une barbe, les tempes rasées et une tonsure. Tous ces détails sont intéressants pour décrire l'apparence physique d'Etienne et peut-être aussi les usages des frères grandmontains. Le déroulement de la cérémonie aussi a son importance, selon les rites de l'ordre grandmontain et la parole extraite de *Matthieu* (6, 19-21), qui célèbre l'abandon des richesses. On ne connaît pas la raison du départ un peu précipité d'Hugues et de son compagnon après la célébration qui contrevient au devoir d'hospitalité des frères. Est-ce par crainte de devoir partager cette expérience hors norme ? Hugues refuse d'abord de dire à son compagnon ce qu'il a vu mais finit par accepter de tout lui révéler, à la condition expresse que le secret en soit gardé.

Ce récit de la vision Hugues est à mettre en rapport étroit avec un récit analogue présent dans le chapitre LXXIV de la *Vita ampliata* d'Etienne (que Guillaume a lue, manifestement). Les variantes feront l'objet d'une étude particulière car il s'agit ici d'une véritable « réécriture ». Nous pouvons noter, dès à présent, quelques différences significatives. Ainsi, Hugues et son compagnon, Guy de Miliac, étaient venus de Grandmont où ils avaient rendu visite à son pasteur et se rendaient dans la celle du Châtenet. En route, ils entendent la cloche de l'église de Muret et Hugues propose à son compagnon Guy de participer aux solennités de la messe. Au moment de la célébration, Etienne apparaît à son disciple, habillé comme dit plus haut, et Hugues éprouve le besoin d'interroger deux officiants pour se faire confirmer qu'il est le seul à voir Etienne. Ce dernier, au moment de le quitter, lui adresse une salutation que l'hagiographe interprète comme un signe de reconnaissance et comme un appel à le rejoindre dans les cieux. La *Vita ampliata* développe beaucoup plus longuement les tergiversations de Hugues avant la révélation de ce qui s'était passé mais l'issue est identique : Guy n'en parle qu'après la mort de Hugues.

La fin du paragraphe 49 de la *Vita Hugonis* reprend l'argumentation initiale : l'auteur est conscient que les miracles ne sont pas toujours crédités de foi et c'est pourquoi il en a limité la narration. Cet argument peut paraître spécieux, dans la mesure où, si l'auteur ne peut pas consigner toutes les actions attribuées à Hugues, l'effet d'annonce n'en est que plus puissant. L'hagiographe introduit alors le paragraphe suivant, qui entre en résonance avec le mode de vie de Hugues pour évoquer une mort édifiante. L'emploi du mot *brabium* (ou *brabeum*), pour désigner la récompense céleste, est rare :

ce terme désigne le prix adjugé au vainqueur des jeux publics et représente une métaphore cohérente avec l'idée que l'on peut se faire d'un *athleta Dei*.

50. Ce paragraphe contient un grand nombre de renseignements précis sur la mort de Hugues, le « bon ermite », dans la tradition grandmontaine.

Les indications chronologiques ne laissent pas de poser quelques problèmes de concordance que l'on étudie de manière synthétique, sur l'ensemble des références de la *Vita Hugonis*. On a au § 51 (l. 1616) la visite de *seniores* à son chevet, le 14<sup>e</sup> jour des calendes de mai (le jeudi 18 avril) ; au § 51 (l. 1633-1634), il n'a pas été malade avant le 3<sup>e</sup> jour des calendes de mai, « qui est le 27<sup>e</sup> jour d'avril »... Or, dans le calendrier romain, ce 3<sup>e</sup> jour correspond au 29 avril... Dans le paragraphe 50, il meurt le 4<sup>e</sup> jour des calendes de mai, donc le 28 avril (l. 1585) de l'année 1157. Enfin, au paragraphe qui clôt la *Vita* (l. 1863), on apprend qu'il meurt le 3<sup>e</sup> jour des calendes de mai, un lundi (seconde férie), donc le 29 avril de l'année 1157. Il était dans sa 86<sup>e</sup> année, 33 ans après la mort d'Etienne, en 1124. On constate donc un flottement dans le calcul des jours du calendrier.

Un dernier éloge, dans la bouche de son hagiographe, fait de Hugues un relais important du message d'Etienne car sa fabuleuse mémoire s'est révélée précieuse pour rapporter le contenu de son enseignement. Hugues a joué un rôle essentiel dans la transmission des *sententiae* ou principes qui régissent la vie religieuse (ce mot est à rapprocher de l'ouvrage intitulé « Le Livre des Sentences »). Hugues est le premier, le seul et l'irremplaçable (ancien compagnon) d'Etienne mais aussi *Deicola*, celui qui honore Dieu.

Puis, après ce qui semble être une digression, l'auteur revient à son propos initial, c'est-à-dire la mort de Hugues.

51. A ce moment crucial, Hugues est entouré de religieux âgés (*seniores*) venus pour recueillir le dernier message de sa bouche. Malgré la fatigue que cela pourrait lui occasionner, Hugues leur réserve un accueil plein de joie et de sérénité. De même, les frères des cellules voisines sont conviés en prévision des funérailles à venir, autant par révérence envers Hugues que par reconnaissance pour les bienfaits qu'il leur a accordés.

Une étude plus générale serait peut-être à faire sur la présence ou non des « foules », la présence de nombreuses personnes, religieux et laïcs étant une constante au moment des événements importants. On sait qu'Etienne, à un moment de sa carrière décide de s'entourer de disciples, après avoir vécu longtemps seul, en ermite. Cela correspond-il à une phase dans l'évolution de la doctrine ? Quel en est l'élément déclencheur ? On sait aussi, et c'est une constante des *Vitae* d'Etienne, que les religieux, dont Etienne et Pierre de Limoges, s'efforcent de tenir à distance la foule des pèlerins, des fidèles, de crainte que le choix de la solitude des frères, leur capacité à prier et leur idéal d'austérité ne soient anéantis.

Au moment de l'agonie de Hugues, seuls sont présents des religieux, ce qui donne une dimension avant tout spirituelle à cet événement.

L'agonie de Hugues débute après dix jours de répit : sa vue, son ouïe et son acuité intellectuelle sont préservées. Puis, une grande lassitude s'empare de lui et la douleur envahit ses parties vitales. Par l'effet de la bienveillance divine, la souffrance aura relativement épargné le mourant qui continue néanmoins à prêcher (sur le Décalogue), à prier, à pleurer, à prôner la charité entre frères, l'obéissance et l'application de la règle ainsi que l'absence de répulsion envers les déshérités.

Dans le discours-testament de Hugues, on relève quelques particularités. Pour Hugues, Dieu est *generator*, celui qui prête à gage et rend au double ce qui a été donné. Le mot « paix » revient avec une grande constance dans son propos et il répond aussi à une question, à lui posée, sur ce qui pourrait le plus nuire à la congrégation à l'avenir (l. 1664-1665). La réponse, quelque peu énigmatique, demande à être interprétée : ce sont les « nouveaux bois » (*nova nemora*), c'est-à-dire possiblement les biens nouvellement acquis et plus particulièrement les nouvelles celles, synonymes de richesse séculière, et les *fratres novitios*, c'est-à-dire les « frères novices », peut-être capables d'introduire un esprit de nouveauté et donc de subversion. Il s'agit de rester fidèle à la règle d'austérité de l'ordre et de respecter la règle établie par le fondateur de l'ordre, Etienne de Muret. Peut-on voir dans ce passage une critique de l'évolution de l'ordre vers un relâchement ou du moins de l'extension de l'ordre ?

Les derniers moments de Hugues relèvent d'une scénographie remarquable. En présence d'un certain Grégoire qui rapportera les faits au narrateur (qui est-il ?), Hugues regarde ses compagnons comme pour les saluer, garde les yeux et les mains levés vers le ciel et il reste tourné vers l'église pour entendre la messe ; il finit par annoncer en douceur sa mort imminente en déclarant qu'il ne serait plus là la seconde férie, donc le lundi suivant (ce qui correspond à ce qui est indiqué dans le § 54, l. 1863).

Les *realia* ou rites de la scène de l'agonie sont remarquables. Une indication ponctuelle rappelle le nombre ordinaire de religieux dans une celle (deux fois 5 prêtres et 8 convers, l. 1652) puis on apprend que Hugues se trouve couché *in capitolio*, dans la salle du chapitre, lieu où tout le monde peut le voir et l'assister, et non pas dans l'église qui ne peut pas être profanée par la présence d'un agonisant. Il est couché sur un lit de cendre (*in cinere*), ce qui est un usage connu : c'est un rite important déjà observé dans les textes des *Vies* de saint Etienne (cf. Sulpice Sévère, *Epist.* III, 14, CSEL I, 149) : « ...il ne convient pas qu'un chrétien meure autrement que sur la cendre et le cilice ». On note avec intérêt que les fouilles archéologiques sur le site de Grandmont ont révélé dans le cimetière, à l'est du chevet, un lit de cendres au niveau de l'une des tombes bâties.

Les rites de fin sont accomplis : la confession, la disposition testamentaire (*judicium*), les chants entonnés (le *Laetatussum* et *in domum Domini*) et, surtout, le baiser de paix donné par Guy de Campagne, qui se distingue par son désir d'être béni individuellement et à l'insu de tous par Hugues.

Il est exaucé par ce dernier, qui a deviné sa pensée et a ainsi manifesté son don de prophétie, *spiritus*, (déjà évoqué au § 18).

52. La mort de Hugues provoque, chez les frères, les sentiments partagés de la tristesse et de la joie. L'apparence de la dépouille de Hugues manifeste clairement sa sainteté par l'absence de toute corruption et le retour à un état proche de celui de l'enfance. Comme déjà dit, il n'a pas souffert longtemps avant de mourir, ce qui est une grâce.

L'hagiographe prononce alors un éloge lyrique de Hugues, dont le symbole de la croix est le centre et l'édification des frères le but ultime. L'allusion au « prince » (cf. note de Dom Jean Becquet) de Cyrène (ville de l'actuelle Libye) n'a pas été élucidée.

53. Une certaine difficulté apparaît pour interpréter le début de ce passage : nous y voyons le comportement erratique d'un prêtre au moment de célébrer la post-communion. Cela mérite-t-il une mise en contexte particulière, sachant que cet épisode s'intercale entre le moment de la mort de Hugues et les rites funéraires qui s'ensuivent ?

On ne retiendra, en tout état de cause que les éléments descriptifs importants pour les rites et leur déroulement. Ainsi, le prêtre se tient « à l'autel » (*mensa Domini*), la post-communion (*postcommunio*, l. 1753) est une oraison qui suit la communion, l'ensemble du service divin étant désigné par le mot *collecta* et le décès par le mot *depositio* (« déposition » du corps dans la tombe).

Le cœur de la narration reste, sans conteste, le sort qui est réservé au corps d'Hugues. Après les soins minutieux dispensés par les frères, le corps est ouvert, les entrailles prélevées et un parfum merveilleux se fait sentir, ce qui est un topos déjà présent au Haut Moyen Age. Les entrailles sont désignées par le terme *praecordia* (l. 1775). Les entrailles, préservées de la putréfaction par la sainteté, sont « plus pures que le verre » (*vitro puriora*, l. 1776), peut-être transparentes ? Elles sont finalement inhumées dans le tombeau construit, qui est le monument réservé à Hugues (*aedificatio*). L'apparence du mort est celle d'un vivant et le corps échappe à la dégradation.

Quant aux reliques, elles sont de deux ordres. Ses vêtements sont d'abord répartis entre les frères. Quant à ses houes, elles sont définitivement exposées sur place, comme on a pu le faire pour les chaînes des prisonniers délivrés par des saints à des époques plus anciennes et exposées dans les églises dédiées. Ces objets-culte sont destinés à rappeler les activités de Hugues de son vivant : l'exploitation de terres agricoles en tant que *miles* (chevalier) et surtout le don de houes à des paysans pour leur permettre de cultiver la terre (§ 4). De manière plus générale, ce choix illustre le souci de Hugues d'assurer la subsistance matérielle de ceux qui l'entouraient, religieux ou simples laïcs.

54. Le dernier paragraphe est le plus long et peut être divisé en séquences.

L'hagiographe rappelle le miracle de la fragrance admirable puis évoque les rites postérieurs au prélèvement des entrailles de Hugues : on recoud le corps et on lui remet des vêtements.

Puis, dans le schéma narratif, on a une première inclusion. Le premier miracle *post mortem*, qu'on pourrait qualifier de « miracle de contact, se produit. C'est celui qui a ouvert le corps qui en bénéficie car il souffre d'une grave blessure à la main. Après avoir touché le corps saint, il se trouve soudain libéré de son pansement et guéri.

Puis le récit initial reprend. Le corps est étroitement gardé par les religieux dans la crainte d'un rapt par les populations voisines (le vol de reliques ou de corps saints se trouve relaté dans d'autres *Vies*). Le corps est ensuite transporté au château de Châlus, peut-être la demeure séculière dont Hugues était le chevalier (cf. § 6, *miles*). Le corps de Hugues est désigné de manière métaphorique : *pia sarcina* (l. 1835), la « pieuse charge » ou (*cum*) *pignore sancto* (l. 1817), « (avec) la sainte relique ».

Puis, une autre inclusion narrative fait état d'un autre miracle très peu développé cette fois : la libération d'un paysan retenu captif par des larrons. Cet épisode est un doublet d'un autre récit d'enlèvement fait précédemment (§ 18) et il faudrait, sans doute, opérer des rapprochements entre ces deux épisodes qui sont peut-être à considérer comme les deux volets d'une même action miraculeuse, exercée, pour l'une, du vivant de Hugues, pour l'autre, après sa mort.

La narration reprend, une nouvelle fois, avec une ellipse car le corps semble reparti du château pour être transporté dans une celle qui n'est pas nommée. Le pasteur et l'ensemble du convent (de cette celle, donc) accompagne la procession avec le corps jusqu'à Grandmont où Hugues est inhumé, pour finir, entre Etienne de Muret et Pierre de Limoges, ce qui est une précision intéressante car le lieu de l'inhumation pouvait être nettement identifié par la suite et son souvenir destiné à perdurer. La renommée de Hugues était, en effet, connue de tout le monde, qu'il s'agisse des religieux, des laïcs, des veuves et des enfants qu'il avait universellement aidés, en tous lieux, à la ville et à la campagne. L'auteur fait alors un premier retour sur lui-même : il précise qu'il n'a pas connu Hugues mais qu'il s'est efforcé, du mieux qu'il a pu, de restituer sa vie et son message spirituel. Malgré son apparente modestie, il montre qu'il connaît Virgile (*Enéide*, I, 203).

Enfin, viennent les éléments chronologiquement importants. Le commentaire sur le paragraphe 50 a déjà fait état des distorsions dans les éléments factuels apportés par l'auteur. On ajoutera seulement les repères chronologiques suivants : Hugues meurt (en 1157 donc), sous le pontificat d'Adrien IV (1154-1159), sous le règne de Louis, roi des Francs (Louis Le Jeune) (1137-1180) et sous le priorat d'Etienne de Liciac (1139-1163).

Le développement ultime est une prière faite à Dieu pour obtenir son aide et le pardon de ses péchés. Ce passage jusqu'à la ligne 1891 se termine par *Amen* : il pourrait donc s'agir d'une première conclusion destinée à clore définitivement cette Vie de Hugues Lacert.

En réalité, l'auteur a choisi de prolonger un peu cette fin en abordant plusieurs points. Après une demande de prière pour lui, Guillaume Dandina, dit de Saint-Savin (ou Saint-Sabin) et c'est là la seule

mention de son identité, se décide à entamer le récit d'un ultime miracle qui concerne l'évêque Tizon II d'Angoulême. Il s'agit d'une guérison réalisée par Hugues, de son vivant (on a donc un effet de flashback, comme un remords), par palpation. Mais les circonstances sont particulières : Hugues marque sa déférence envers le prélat et procède à la guérison qui devient, en réalité, une « auto-guérison », accomplie par l'évêque lui-même. Cet épisode est destiné à prouver l'humilité de Hugues, son obéissance et son respect envers la hiérarchie ecclésiastique et les pouvoirs, même thaumaturgiques, qui lui sont conférés.

## Eléments de datation dans la *Vita Hugonis*

### (chronologie absolue et chronologie relative)

§ 1. Etienne est à Muret, dans une « solitude » et il devient « le père et le guide de frères vivant dans un seul lieu ». Au § 12, on apprend que la nécessité s'impose à lui de s'entourer de disciples, en petit nombre tout d'abord. Il est à Muret depuis l'âge de trente ans environ (cf. *infra*, § 27).

§ 6. Hugues, qui n'est pas encore entré en religion, vit au château de Châlus (Haute-Vienne) qui possède une chapelle castrale. Il y hébergera des frères de passage (§ 14) et c'est le lieu où son corps sera transporté après sa mort, en 1157 (§ 54).

§ 9. Hugues est chevalier (*miles*) et il a des activités « militaires ». Il abandonne sa patrie pour se rendre à Jérusalem (il a environ 36 ans) et son voyage s'apparente surtout à un pèlerinage puisque la première croisade est achevée (elle a commencé en 1095) et que la seconde n'a pas encore débuté (1145). Nous sommes en 1108 et il reste à Jérusalem environ deux ans en parcourant les lieux saints et en rencontrant, outre un pèlerin qui lui donne un conseil avisé, des religieux et des reclus.

§ 11. Revenu dans sa patrie limousine à 38 ans (1110), Hugues y reste pendant deux ans (1112). A l'âge de 40 ans, il décide de se consacrer entièrement à Dieu et, quand Hugues intègre la communauté de Muret, Etienne a 67 ans (v. *infra* pour ses dates). A la mort de ce dernier, en 1124, Hugues se rend en Dordogne pour diriger la celle de La Plaigne.

§ 12. Etienne est appelé exceptionnellement *sanctus* mais cette appellation n'est pas chronologiquement pertinente car elle reflète une tradition postérieure (Etienne est canonisé le 30 août 1188, cf. *infra*).

§ 13. Ce paragraphe contient une critique des autres monastères dans lesquels Hugues aurait pu choisir de vivre : là, il y a « de grands bâtiments » et « des nourritures délicates adaptées aux saisons » (ce qui est le contraire de l'austérité de vie prônée par Etienne). Cette critique existe-t-elle déjà à l'époque d'Etienne de Muret ou bien s'agit-il d'une projection postérieure due à Guillaume Dandina, auteur de la *Vita Hugonis* ?

§ 14. A Muret, les usages de la vie monastique se mettent en place : la subsistance de frères assurée par les seules aumônes de la population, la délibération collégiale des frères avant la décision finale du supérieur, le renoncement aux richesses... Tous ces impératifs qui forment l'originalité des principes grandmontains seront consignés, bien après la mort du père fondateur dans une Règle dont la tradition littéraire fait encore l'objet d'un débat : selon Dom Jean Becquet (publication dans le *Corpus christianorum*, p. 65-99), l'auteur serait Etienne de Liciac, 4<sup>e</sup> prieur de Grandmont (1139-1163) mais, selon les auteurs des *Vies des saints et des bienheureux*, février, p. 189, c'est Gérard Ithier, 7<sup>e</sup> prieur de Grandmont (1188-1197), qui l'aurait fait rédiger sous la forme que nous connaissons, sous le nom d'Etienne de Liciac. On renvoie au débat sur l'élaboration de cette Règle, dont nous pouvons supposer

qu'elle n'existait pas encore à l'époque d'Etienne puisque, selon Dom Jean Becquet<sup>9</sup>, la seule règle qu'il reconnaît est celle de l'Évangile (voir aussi *Vita Stephani*, § XXXIII : il faut que les disciples suivent la Règle prise dans l'Évangile : *in hac regula de evangelio sumpta*, l. 96) : voir également la thèse de Daniela Hoffmann sur le sujet.

§ 16. Il est question ici d'une délibération collégiale, selon l'usage indiqué précédemment, au sujet des nouvelles celles à accepter dans la congrégation : il y a donc des établissements voués à s'agréger à la communauté. On sait que Hugues sera, après la mort d'Etienne, à la tête de la celle de La Plaigne en Dordogne (fondée en 1110<sup>10</sup> ?). Les celles à intégrer, peut-être nouvellement fondées (on n'a pas leur nom), existent donc dans une fourchette chronologique entre 1112, date de l'arrivée de Hugues, et 1124, date de la mort d'Etienne.

§ 17. La visite de deux cardinaux venus de Rome, Grégoire et Pierre de Léon, constitue un passage-clé pour établir une chronologie relative : le premier est Grégoire de Saint-Ange, futur pape Innocent III (1130-1143) et le second, *Petrus de Leo*, est le futur anti-pape Anaclet II (1130-1138). Les deux prélats se rendent à Muret, après être passés à Limoges, pour la « nécessité de l'Église » (*necessitate ecclesiastica*, l. 404), sans doute pour contrôler les pratiques d'Etienne dont la réputation avait commencé à s'étendre dans la région. La teneur précise de l'entretien n'est pas ici connue et l'hagiographe retient surtout le fait qu'Etienne garde auprès de lui, pendant cet échange, son disciple Hugues, qu'il considère comme son fils et auquel il témoigne une parfaite confiance. La seule *Vita Hugonis* permet de situer cette rencontre avant le 8 février 1124, date de la mort d'Etienne qui sera indiquée précisément plus loin, au § 29 : « Le nuageux février était passé de huit jours lorsque l'esprit lumineux d'Etienne gagna les astres, en l'an mille cent vingt-quatre » (l. 765-768).

On en sait un peu plus grâce à la *Vita d'Etienne* (§ XXXII) qui relate ce même épisode de la visite des deux cardinaux à Etienne : Guillaume Dandina, auteur de la *Vita Hugonis*, n'avait retenu, en effet, que ce qui pouvait concourir à faire l'éloge de Hugues. Le passage de la *Vita Stephani* est beaucoup plus long (96 lignes) et contient une véritable analyse des principes de vie d'Etienne, de la notion d'ermite et du statut respectif du moine et du chanoine. Or, « le 8<sup>e</sup> jour (*octavo die*, l. 67) après le départ des cardinaux, c'est-à-dire la veille des nones de février » (le 4 février, donc) de l'année 1124, alors qu'il ne ressent aucune douleur, Etienne cesse ses échanges avec les gens de l'extérieur et se consacre à la formation, à l'enseignement (*doctrina*) de ses disciples et à la prière car il sent sa mort proche. Etienne délivre aux frères une sorte de testament oral car il va mourir quatre jours après. Ainsi, la visite des cardinaux aurait eu lieu le 28 janvier 1124 et ils auraient été envoyés par Calixte II (2 février 1119-13 décembre 1124) qui a obtenu la soumission de l'anti-pape Grégoire VIII (1118-1121), nommé par Henri V (1086 à 1125).

<sup>9</sup> Introduction à la traduction du *Liber de doctrina* par frère Bernier, GEREG, p. 1.

<sup>10</sup> Ces dates sont indiquées dans l'ouvrage de Gilles Bresson, *Monastères de Grandmont, Guide d'histoire et de visite*, éd. d'Orbestier, 2000.

§ 27. Etienne donne une indication de temps dans le discours-testament adressé aux frères : « On pourra évaluer à presque 50 ans (*quingenta anni*) le temps où il a demeuré dans la solitude de Muret » (l. 674-675) et comme il meurt dans sa 80<sup>e</sup> année selon le paragraphe XXXIII de la *Vita* (*octogesimo aetatis suae anno*, l. 11-12), on en déduit qu'il est entré à Muret vers l'âge de 30 ans.

§ 29. La mort d'Etienne est précisément datée, comme dit plus haut, du 8 février 1124.

§ 30. Pierre de Limoges succède à Etienne dans la nouvelle abbaye de Grandmont (1124/25- 1137). Quant à Etienne, son corps est d'abord placé à Muret en un lieu qui n'est pas précisé dans la *Vita* et on sait seulement qu'il fut transporté ensuite, à une date inconnue, à Grandmont en un lieu secret *subtus presbyterium, ante altare*, sous le chœur, devant l'autel (§ XLI), alors que les nouveaux bâtiments venaient dans doute d'être achevés (§ XL).

Une seconde translation est opérée au moment du priorat de Pierre-Bernard de Boschiat (1163-1170), au moment de la tenue d'un chapitre général (on n'a pas la date précise, entre 1163 et 1167 selon la *Gallia Christiana*, t. II, col. 645-660) et le corps est transporté *a claustro in ecclesiam* (*Vita ampliata*, LXVI, l. 554), ce qui pose un problème puisque le corps se trouvait déjà précédemment dans l'église.

Enfin, la troisième translation a lieu sous le priorat de Gérard Ithier, en 1188 ou plutôt 1189, comme l'indique une charte de Grandmont<sup>11</sup>, l'événement ayant eu lieu, après la mort récente (le 6 juillet 1189) de Henri II roi d'Angleterre, le jour de la fête de saint Augustin (le 28 août). Pour compléter, on sait que la canonisation d'Etienne et son inscription dans le catalogue des saints ont été décidées par la bulle de Clément III (1130-1191) de mars 1188, sans doute à l'initiative du 7<sup>e</sup> prieur de Grandmont, Gérard Ithier (1188-1197), et qu'elles furent effectives le 30 août 1188.

§ 31. Guy de Miliac fut le premier à succéder à Hugues dans le soin de sa celle de La Plaigne, après 1157 : il fait partie du cercle des intimes de ce dernier et il est présent quand Hugues a une vision. Mention est faite également de Pierre de Limoges qui succéda à Etienne (1124/25-1137), de Bernard Bochard et de Hugues Dumont, qui donna le baiser de paix à Hugues au moment de sa mort. Ces quatre personnages sont cités en tant que garants de la vérité des propos de Guillaume Dandina.

§ 32. Mention est faite d'Arnac-Pompadour (Corrèze) où il y avait un monastère dépendant de Saint-Martial de Limoges (date de fondation selon Dom Cottineau : avant 1022) : les moines viennent en aide à un perclus qui sera finalement guéri par Hugues.

§ 34. Mention, à l'occasion d'un nouveau miracle, du château de Ségur (dépendant de Saint-Yrieix) : création carolingienne attestée dès le X<sup>e</sup> siècle (source : Christian Rémy).

§ 36. Mention de Pierre-Bernard Boschiat qui sera prieur de Grandmont de 1163 à 1170.

§§ 38 et 39. Mention de la celle de Châtenet (commune de Feytiat, Haute-Vienne) où Hugues fait étape et accomplit deux miracles : elle est fondée vers 1115, selon Gilles Bresson.

---

<sup>11</sup> Extrait de la *Chronique de Grandmont*, *Gallia Christiana*, t. II, *Instr.*, n° XXX, col. 19.

§ 47. Venue à Grandmont de l'archevêque de Bordeaux, Geoffroy, qui vient rendre visite à Hugues, alors que ce dernier est malade. La date exacte de cette visite n'est pas connue mais il pourrait s'agir de Geoffroy de Loroux qui exerça sa charge de 1135 à 1158.

§ 49. Récit de la vision de Hugues. Son compagnon est Guy de Miliac, déjà rencontré précédemment (§ 31). Tous deux se rendent à Muret le jour de la dédicace de l'église : c'est donc un moment important et on se rend compte qu'il y a encore des frères en ce lieu, bien après la fondation de Grandmont. L'épisode est raconté également dans la *Vita d'Etienne*, § LXXIV, avec les précisions suivantes : Hugues, supérieur de La Plaigne, était venu de Grandmont pour rendre visite à son pasteur, Etienne de Liciac (1139-1163), en compagnie de Guy de Miliac. Il avait fait étape à Châtenet (il y a peut-être ici une concordance temporelle avec ce qui est raconté dans les paragraphes 38 et 39 de la *Vita Hugonis*, cf. *supra*). Les deux hommes passent à proximité de Muret et décident d'aller écouter les solennités de la messe. On n'a pas la date de la dédicace de l'église de Muret mais Hugues, qui ne veut pas d'abord révéler à Guy qu'Etienne lui est apparu en majesté au cours de la cérémonie solennelle dans l'église, lui fait comprendre qu'il va bientôt mourir : « très prochainement, je quitterai la prison de mon corps » (*Vita ampliata*, LXXIV, l. 801-802) : nous sommes donc très proches de l'année 1157.

§ 50. La date de la mort de Hugues est donnée à l'avance : il meurt le 4<sup>e</sup> jour des calendes de mai, c'est-à-dire le 28 avril 1157 (*Anno ... millesimo centesimo quinquagesimo septimo ... IIIe Kal. maii*, l. 1581 et 1586), donc à l'âge de 86 ans.

§ 51. Des religieux âgés (*seniores*) viennent rendre visite à Hugues le 14<sup>e</sup> jour des calendes de mai, la 5<sup>e</sup> férie (le jeudi) (*quarto decimo Kalendas maii in quinta feria*, l. 1616), c'est-à-dire le 18 avril. On apprend ensuite que Hugues ne fut pas malade pendant dix jours (*per decem dies*, l. 1631), sous-entendu après la visite des religieux, jusqu'au 3<sup>e</sup> jour des calendes de mai (*usque tertio Kalendas maii, quod est vicesimus septimus dies aprilis*, l. 1633-1664), donc le 27 avril. Ce jour ne correspond pas au jour indiqué dans le paragraphe précédent et, de plus, dans le calendrier romain, le 3<sup>e</sup> jour avant les calendes de mai correspond au 29 avril. On ne peut pas trancher pour donner la date véritable.

§ 54. Hugues, à sa mort, est placé entre Etienne de Muret et Pierre de Limoges (décédé en 1137, donc vingt ans avant Hugues). On rappelle encore, à cette occasion, la date de sa mort : le 3<sup>e</sup> jour des calendes de mai, seconde férie (un lundi), dans sa 86<sup>e</sup> année. Le pape de l'époque était Adrien IV (pape d'origine anglaise qui fut en charge entre 1154 et 1159). Le roi des Francs était Louis VII le Jeune, fils de Louis VI le Gros, qui régna entre 1120 et 1180. Le prieur de Grandmont était Etienne de Liciac, prieur jusqu'en 1163.

Ce paragraphe s'achève avec le récit d'un dernier miracle rapporté par un « vénérable pasteur » qui était le très proche familier de Hugues (on pense à Guy de Miliac qui lui a succédé comme prieur à La Plaigne) : il s'agit de la guérison de l'évêque d'Angoulême, Tizon II (son nom n'est pas mentionné), qui fut en charge entre 1149 et 1159. Cet épisode doit donc se situer entre 1149 et 1157, peut-être vers la fin de la vie de Hugues, en raison de la gloire que celui-ci avait acquise par ses différents miracles.

La plupart des dates forment un ensemble cohérent, mis à part l'incertitude sur le jour réel de la mort de Hugues. L'auteur de la *Vita Hugonis* était prêtre et sans doute contemporain du prieur Pierre-Bernard de Boschat (1163-1170), selon l'indication de Dom Jean Becquet, p. 161 dans son *Corpus christianorum*.

## Etude sur les pathologies dans les Vies d'Etienne et de Hugues Lacert (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)

**NB.** Une annexe (**Annexe 2**) à cette étude, intitulée « Récits », présente le contenu de chacun des paragraphes auxquels nous faisons référence, pris dans les quatre textes latins. On pourra s'y reporter si nécessaire.

Les quatre textes que nous avons étudiés : la *Vita Stephani* (VS, auteur : Etienne de Liciac ou un contemporain d'après Dom Jean Becquet), la *Vita ampliata* ou *Appendix* (VA), le *De revelatione* (DR, auteur : Gérard Ithier) et la *Vita Hugonis* (VH, auteur : Guillaume Dandina) contiennent des informations précieuses sur des pathologies dont pouvaient souffrir les hommes des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, à travers le prisme du miracle et de la relation privilégiée des croyants avec des personnages considérés comme saints tel Etienne ou Hugues Lacert.

Nous avons donc choisi de répertorier les cas rencontrés, en utilisant en partie le classement analytique de Pierre-André Sigal dans son ouvrage intitulé *L'homme et le miracle dans la France médiévale (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 1985. Chacune de ces « rubriques » répertorie les occurrences et propose des interprétations quand cela est possible. Selon nous, le point de vue d'un médecin pourrait être précieux afin de poser des diagnostics utiles pour faire avancer la recherche historique dans le domaine de la santé à l'époque d'Etienne et d'Hugues Lacert...

On abordera ainsi successivement : les cas de cécité, de mutité et de surdité puis la fièvre, pathologie majeure de l'époque ; ensuite, les affections accidentelles ou localisées, parfois difficiles à nommer ; les affections neurologiques, largement représentées, puis les affections mentales, avant d'aborder les états proches de la mort (traités par le biais du thème hagiographique de la résurrection). Une approche plus « sociologique » s'intéressera, ensuite, aux catégories de personnes touchées par ces affections par âge, sexe et statut social. Enfin, la résolution de ces pathologies sera envisagée avec les moyens de guérison, dans l'idée que la science proprement médicale faisant défaut à cette époque, une approche « naturelle » peut parfois prendre le relais, en complément des armes de la foi religieuse. On se devait, pour conclure, d'évoquer la manière dont les deux personnages au centre de la célébration hagiographique, Etienne et Hugues, avaient vécu eux-mêmes les symptômes de l'épreuve ultime de la mort, avant de rejoindre le Seigneur...

## I. Les types de pathologie

### 1. Les cas de cécité, de mutité et de surdité

Pour la cécité (11 cas), toutes les catégories sont concernées : hommes, femmes, personnes âgées, jeunes. Il est intéressant de noter, pour chaque cas, s'il s'agit d'une affection de naissance (*a nativitate, a utero*) (DR X), récente (DR XI) ou encore due à l'âge (VH 42). On a une seule indication de temps : une femme est aveugle depuis neuf ans (DR XI). Le seul passage décrivant les symptômes de la cécité se trouve en DR XV : une jeune fille dont les yeux ressemblent à de petites pierres (*quasi lapilluli*) durs comme de petits cristaux (*duri velut cristalluli*), n'est guérie que lorsque les squames (*scamae*) tombent de ses yeux. Sans doute s'agit-il d'un cas de cataracte<sup>12</sup>.

Pour la mutité (4 cas frappant des enfants uniquement), trois cas sont de naissance (DR IV, DR IX et DR XXI). Le dernier cas semble accidentel (VS XXXIV) : c'est un enfant qui a perdu la parole depuis trois jours. Il la retrouve au moment d'avoir une vision. Est-ce dû à un choc psychologique<sup>13</sup> ?

Pour la surdité (3 cas analysés), on remarque qu'il n'y a pas d'association entre surdité et mutité, comme cela arrive fréquemment. Elle concerne une femme âgée (DR VI) et deux religieux : un frère de Grandmont (VA LXVI) au moment de la translation d'Etienne (ce qui n'est pas indifférent !) et un chapelain (DR XXXII). L'accent est mis sur les moyens thérapeutiques mis en œuvre (on y reviendra) : des herbes récoltées sous une chaussure d'Etienne prise dans son sarcophage (!) et une dent d'Etienne conservée comme relique et utilisée pour une guérison de contact<sup>14</sup> (cf. infra sur les moyens de la guérison).

### 2. La fièvre

Cette pathologie est souvent représentée. Elle touche surtout des hommes (une seule femme, DR XXVIII). On ne connaît pas son origine mais on remarque que le terme est souvent employé au pluriel (*febres*), peut-être parce qu'il y a des formes diverses de fièvre. La seule indication médicale est celle qui distingue les fièvres tierce et quarte, détermination faite en fonction de la récurrence des crises<sup>15</sup> (DR XVIII et XIX). On aurait même le cas d'une fièvre « hebdomadaire », comme l'indique le mot *nundinae* (DR XXIII) avec une récurrence au rythme des jours de marché, c'est-à-dire une fois par semaine.

<sup>12</sup> P.-A. Sigal, *op. cit.*, p. 229.

<sup>13</sup> P.-A. Sigal, *op. cit.*, p. 234. Pour lui, la mutité est présentée souvent comme un châtement divin mais ici, ce n'est pas le cas.

<sup>14</sup> P.-A. Sigal, *op. cit.*, p. 40 et 41.

<sup>15</sup> P.-A. Sigal, *op. cit.*, p. 244.

Les symptômes sont rarement décrits mais on a une exception quand il s'agit d'évoquer la fièvre qui tient Hugues et son portier (*janitor*) (VH 47) : il s'alite car la douleur est tenace, avec des bouffées de chaleur (*ardore*), une soif intolérable (*sitis intolerabilis*) et un mal de tête extrême (*capitis anxietate nimia*). De même, le portier a l'impression que ses membres sont paralysés (*depasta*). Hugues guérit grâce à sa force d'âme : il ne veut pas se laisser submerger par cette fièvre au moment où l'archevêque de Bordeaux, en visite, souhaite le rencontrer...

Le trait distinctif de cette affection, c'est qu'elle amène les hommes aux portes de la mort : une vieille femme est prise de fièvre, elle meurt puis ressuscite provisoirement (VA LXI) ; le prieur Etienne de Liciac est gravement atteint et seule, la proximité des reliques d'Etienne au cours de sa translation peut le libérer (VA LXII). De même, l'apparition d'Etienne, qui verse sur l'agonisant de l'eau « salvatrice » contenue dans une fiole, réussit à le guérir (DR XXIII). Ce dernier raconte d'ailleurs la sensation de froid ressentie à ce moment (*magnum refrigerium ad effusionem aquae illius salutiferae*). Il s'agit encore d'une expérience ultime pour cette femme déjà placée « dans la cendre et le cilice » (coutume, comme le rappelle fréquemment l'hagiographe, des chrétiens au moment de la mort<sup>16</sup>), avant de revenir à la vie. De même pour cet adolescent placé lui aussi dans la cendre et le cilice, qui est « réveillé » par Etienne (DR XXXIII). Il faut une intervention du saint en personne, même si un cierge placé sur son corps garantit aussi une action salvatrice.

### 3. Les affections rares ou localisées précisément

Il s'agit de pathologies particulières, souvent précisément décrites et qui offrent l'intérêt de pouvoir être identifiées avec précision, de manière clinique. La majorité des cas est évoquée par la *Vita Hugonis* (6 cas sur 9). Une de ces affections (VS XLVI) est un hapax décrivant une « maladie incurable, un feu inextinguible (*ignis inextinguibilis*), dit feu d'enfer<sup>17</sup> ». L'hagiographe donne ce détail terrible : ce « feu inextinguible qui ne cessait pas tant qu'il y avait matière à brûler entièrement, consumait sans pitié le pied du soldat, chair et os, sans remède ». Il faut dire aussi que c'était une punition divine car le soldat en question s'était comporté de manière malhonnête... En ce qui concerne les affections plutôt localisées, on a deux cas d'atteinte à la gorge, une à la tête, deux à la main et une au pied.

Dans le *De revelatione*, deux attestations retiennent notre attention. La première (DR IV) évoque une tumeur au cou (*vesicam*)<sup>18</sup>, très handicapante parce qu'elle empêchait le malade de regarder vers le haut, de tourner le visage et même le corps tout entier, le menton restant attaché au corps. La seconde (DR XXVI) offre un cas tout à fait particulier, par l'intervention d'Etienne et par le fait qu'elle laisse

<sup>16</sup> *Ut mos est christianis mori* (l. 38-39).

<sup>17</sup> La note 263 dans la traduction de frère Philippe-Etienne, *écrits grandmontains*, 1., p. 108, précise : il pourrait s'agir d'une infection due à un streptocoque, appelée « érysipèle » (litt. « peau rouge »). Une autre hypothèse évoque le mal des ardents ou ergotisme dû au seigle (P.-A. Sigal, *op. cit.*, p. 250).

<sup>18</sup> P.-A. Sigal, *op. cit.*, p. 246.

des traces, alors qu'habituellement, le malade n'a plus aucune séquelle par la suite : cette « maladie de la gorge » (*morbum gutturis gravissimum*) l'empêche de parler, de manger et d'avalier sa salive et, le visage pâle et les yeux vitreux, il est comme mort. Etienne lui enfonce alors trois doigts dans la gorge (*tres digitos suos in gutture*) ! On ne retrouve ensuite que les linges humides qui ont enveloppé le malade et la cicatrice de ces trous, deux à gauche et un à droite<sup>19</sup> (*tria foramina... duo a sinistris et unum a dextris*).

Autre affection de la gorge (VH 34) : un jeune homme avait une gorge et un visage enflés (*guttur turgidum habens et faciem*). Il ne pouvait plus se nourrir<sup>20</sup>, avant que l'intervention salvatrice de Hugues (palpation et signe de croix), ne trouve son succès.

Une douleur à la tête (VH 38) offre l'apparence d'une céphalée majeure, d'une migraine qui tourmente le malade nuit et jour. Le scénario est alors particulièrement remarquable : la douleur se met à migrer vers la tête de Hugues en personne avant de disparaître totalement (cf. infra pour les modes de guérison) ! Cette sorte de « transfert » de la douleur est un témoignage unique et doit pouvoir être interprétée comme une prise de pouvoir cognitive sur l'esprit d'autrui, un relais psychosomatique en lien avec le subconscient.

Autre partie du corps essentielle : la main, on le sait, est une partie du corps chargée de symboles et les deux cas repérés ici illustrent cette vérité. Dans le premier (VH 43), si la main d'un régisseur devient « infirme et débile », c'est parce qu'il a commis des malversations : le miracle est devenu une punition divine ... Dans le second cas (VH 53) au contraire, le frère qui avait procédé au prélèvement des entrailles de Hugues après sa mort, comme c'est l'usage, s'est bien trouvé de ce contact avec le corps saint puisque sa main blessée et gravement infectée a été guérie. Notons que c'est le seul cas de guérison *post mortem* pour Hugues !

La douleur au pied dont souffre le futur prieur de Grandmont, Pierre-Bernard de Boschiat (VH 36), ne reçoit pas de diagnostic clair. Peut-être pourrait-on faire un rapprochement de ce cas avec l'affection évoquée plus loin (VH 54) et qui frappe l'évêque d'Angoulême, Tizon II ? Dans ce second cas, les symptômes sont manifestes et on a même un auto-diagnostic ! L'évêque déclare, en effet : « Je souffre de la main droite jusque dans l'épaule (*a dextris in armo*), je ne peux lever le bras, ni le plier, ni l'écarter de quelque façon : cela vient, je crois, de la goutte (*ex gutta procedit*) ; le cou, la gorge et le visage aussi, comme vous pouvez le voir, sont enflés et livides (*collum etiam, guttur et facies... tumida lividaque effecta sunt*). Les deux prélats ont-ils une alimentation trop riche en viande, en graisses (ce qui serait d'ailleurs contraire aux prescriptions de la Règle grandmontaine pour le prieur) ? La goutte est, en effet, une affection non pas de carence mais d'excès de nourriture !

<sup>19</sup> Ces « trous » font penser à des stigmates christiques. Y a-t-il un rapport avec la sainte Trinité ? On a ici une guérison par contact.

<sup>20</sup> On signale souvent que ces affections diverses mettent la vie du malade en danger car il ne peut plus se nourrir.

On constate encore, dans cet échantillonnage de cas variés, que c'est la *Vita Hugonis* qui procure le plus d'informations « cliniques », alors que la guérison s'opère souvent, comme on le verra, par le simple biais de la prière et du signe de croix. Arrêtons-nous un peu sur le dernier cas. C'est un flash-back (dans la continuité chronologique, Hugues est déjà mort) et il illustre précisément le comportement particulièrement respectueux de Hugues envers la hiérarchie ecclésiastique. Mais le fait que l'évêque se soit adressé à Hugues témoigne en retour de l'aura de ce dernier en tant que guérisseur, pour les plus humbles et pour les grands de ce monde.

#### 4. Les maladies neurologiques

Selon P.-A. Sigal<sup>21</sup>, ce sont les affections les plus nombreuses. Dans le relevé présent, on suivra assez généralement l'ordre de présentation des cas de cet auteur. Dans un premier temps, on a des cas de paralysies (tétraplégies ou hémiplégies). D'abord celui d'un chevalier dans la *Vita Stephani* (VS XLII) qui, « par l'effet de cette maladie qu'on appelle paralysie » (*eo morbo qui paralysis dicitur*), est privé de l'usage de la moitié de son corps : de ce côté, il ne peut se servir d'aucun membre. Comme cela arrive fréquemment pour ce type de pathologies, le malade se fait transporter dans l'église pour obtenir l'aide du saint. Autre cas, cette fois, d'un homme qui, une année durant, ne put bouger bras ni jambe, ni parler (paralysie totale ?).

Quant aux incapacités motrices partielles, elles sont fréquentes avec les perclus (*contracti*), les boiteux (*claudi*), ceux souffrant d'une malformation souvent congénitale (*a nativitate* ou *ab utero*) qui s'attaque aux terminaisons nerveuses, notamment, celles du bras et de la main (*manus arida*).

Les *contracti* ou perclus forment une catégorie qui impressionne beaucoup ceux qui les voient vivre (ou survivre car ils ne peuvent pas vraiment travailler et on les voit mendier aux portes des églises, pris en charge parfois par les religieux qui leur donnent des aumônes). Les membres inférieurs sont souvent atteints et les malades ne peuvent pas se déplacer normalement.

Dans le *De revelatione* (DR XXVII), à Ambazac, un enfant de dix ans, se déplace sur le sol comme un serpent (*quasi quoddam reptabile reptabatur*).

Autre description qui frappe l'imagination (VH 32) : un perclus, pris depuis les reins jusque dans les membres, marchait sur les mains, les reins brisés (sic) et traînait son corps à terre comme un monstre rampant. Les membres couverts de gale et gangrenés, il avait le visage d'un mort, épouvantable à voir. Preuve qu'il ne peut pas mouvoir ses membres inférieurs, quand il est dans l'église, les reins contractés, il se jette en avant, « comme une bûche », avant de recouvrer la guérison grâce aux prières de Hugues. Cette démarche « en crabe » est attestée par P.-A. Sigal qui donne des

---

<sup>21</sup> *Op. cit.*, p. 239-241.

références iconographiques, notamment Brueghel<sup>22</sup>. Cette description d'un état animal se retrouve également dans le cas évoqué plus haut (VH 34) : le jeune homme qui souffre de la gorge essaie d'implorer le saint : il ouvre la bouche et se met à crier comme un animal (*mugiendo*)...

Dernier cas de déformation due sans doute à un grave problème neurologique, la description de cet enfant (DR IX) muet, manchot (*mancus*)<sup>23</sup> et dont le visage était déformé (*distortum*) sur la partie gauche de sa mâchoire (*maxilla*). Au témoignage de l'auteur, il était horrible à voir (*enormis*, « hors norme ») avec des dents disposées sans ordre (*dentes inordinati*), au point qu'il ne pouvait pas parler et à peine manger. Une de ses mains était repliée et faible (*curva et debilis*), là encore, la gauche, signe d'une dégénérescence nerveuse latérale.

Les cas de boiterie (*claudi*) représentent une fréquence non négligeable (6 cas), rapportés uniquement dans le *De revelatione*, avec la mention que ce sont des malformations, pour cinq cas sur six, « de naissance ». On écartera donc le cas d'accidents, ces derniers étant très peu représentés (on a quatre cas, des chutes seulement, comme le verra ensuite). Il s'agirait donc plutôt de problèmes liés à un accouchement difficile.

Quant aux mains et aux corps déclarés « arides », là encore la dégénérescence nerveuse semble évidente et on l'observe dans trois cas (DR IV, DR V, DR XII) : un enfant, à sa naissance, avait les mains contrefaites (*manibus aridus*) ; une jeune fille avait la main droite tordue et contrefaite (*manum dextram curvam et aridam*) depuis sa naissance et une femme, une main estropiée (*manum aridam*). Le corps tout entier peut aussi souffrir comme dans le cas de ce jeune homme (DR XVII), déclaré *aridus*. On serait tenté d'ajouter encore celui d'un autre jeune homme (DR XXII) resté en état de langueur pendant presque une année : ses bras étaient comme des morceaux de bois secs (*quasi lignea sicca*), ses jambes également, ses mains étaient grandes ainsi que ses pieds, son corps trop maigre, son visage blême et très déformé<sup>24</sup>.

Il est parfois difficile de poser un diagnostic sur des cas de paralysie partielle, de débilité presque, due tantôt à l'âge (VH 42) ou bien observée à partir de la toute petite enfance. Deux cas retiendront notre attention : le premier, près de La Plaigne<sup>25</sup> (VH 45), est celui d'un enfant qui ne bouge que pour respirer, « ses os presque visibles sous sa peau relâchée » (*laxata pelle pene ossa videbantur*). La guérison s'opère par palpation du corps. Second cas : un enfant de moins de cinq ans, qui était dans un état de langueur, de débilité, privé de toute force dans les membres. Il restait immobile et, si on lui faisait plier le pied ou tendre la main, il restait toujours dans la même position ; « on aurait dit que tous ses

<sup>22</sup> *Op. cit.*, p. 241 et sq.

<sup>23</sup> Seul cas identifié dans les textes. Le terme de manchot signifie-t-il que son bras était malformé ou inexistant ? Des cas à l'époque contemporaine (les enfants nés sans bras) pourraient-ils se rapprocher de cette pathologie ?

<sup>24</sup> On pourrait presque voir dans ce jeune homme une image christique de la souffrance universelle. La « félicité » est ici représentée par la résurrection du corps, véritablement incarnée.

<sup>25</sup> Maison grandmontaine dont Hugues Lacert a pris la direction après le décès d'Etienne en 1125.

os se trouvaient réduits en miettes, cachés sous sa peau<sup>26</sup> » (*ossa eius omnia minutatim confracta sub pelle*). Hugues intervient en passant sa main uniformément sur tout le corps de l'enfant puis il prend un jonc, il en effleure le ventre de l'enfant et bientôt le lui tend. L'enfant « presque déjà mort », comme réveillé de son sommeil, lève la main et saisit le jonc<sup>27</sup>... S'agit-il d'une myopathie à laquelle Hugues répond par des stimuli du système nerveux ?

Pour l'ensemble de ces pathologies neurologiques liées à la motricité, on remarque qu'elles sont souvent « de naissance », qu'elles frappent fréquemment des enfants et des gens jeunes, plutôt au niveau des membres inférieurs que supérieurs. La seule rééducation envisagée, outre le pouvoir miraculeux du saint, réside dans la palpation<sup>28</sup>, la stimulation, ce que nous pourrions assimiler à une forme de kinésithérapie...

Pour ce qui concerne l'épilepsie (*caduci*, littéralement « ceux qui tombent du haut mal »), on constate que cette pathologie est très peu évoquée : on a une remarque générale sur les *caduci* guéris par Hugues (VH 31) et le cas de deux hommes seulement (VH 37) pour lesquels on a des symptômes précis : ils souffrent pendant de nombreuses années de ce mal qui occasionne des crises au cours desquelles personne ne peut les tenir, tellement ils se débattent. Ils ont des moments de répit mais souffrent aussi de vomissements (*evomenda*). Pourquoi ces mentions un peu rares ? Cette pathologie est-elle peu répandue ? Plus vraisemblablement, est-elle confondue parfois avec ce que l'on appelle des cas de « possession » où le diable est à l'œuvre dans le déchaînement des âmes et des corps ?

Il faut signaler, enfin, qu'une pathologie est absente de ces évocations miraculeuses, la lèpre et il faut s'interroger sur cette particularité...

### 5. Les accidents

Les accidents sont évoqués de manière relativement rare, de même que les pathologies liées directement à l'âge (on n'a que quelques cas de cécité, de débilité physique, de résurrection même), peut-être parce que cela fait partie de la « vie ordinaire ». Un contre-exemple est donné par les mentions d'accidents à proprement parler, qui sont toutes, sans exception, en rapport avec la vie des frères ou liées à l'univers de l'abbaye de Grandmont. Dans la *Vita ampliata* (VA LX), un frère se blesse gravement à cause d'un arbre tombé en forêt. On connaît l'activité de défrichage des frères et la Règle mentionne ce type de travaux comme faisant partie de la vie quotidienne des grandmontains qui vivent de préférence dans des bois (*nemora*). On a déjà évoqué précédemment le cas de ce frère dont la main en proie à une infection est guérie par le contact du saint, dont il a porté les entrailles (VH 54).

---

35 Pourrait-il s'agir de la maladie des os de verre ?

<sup>27</sup> On retrouve cette plante au § 42. Cf. infra.

Quatre cas, ensuite, retiennent notre attention. Tout d'abord, la chute d'un enfant (VA LIX) du haut d'une poutre. Il tombe par imprudence, en échappant sans doute à la surveillance des frères qui l'avaient recueilli, comme oblat. Nous sommes à Grandmont, le prêtre Guy assiste à la scène, le prieur est rapidement prévenu et le tombeau d'Etienne sert de lieu de ralliement pour tous afin d'obtenir la résurrection de l'enfant. Puis, on a deux cas similaires de chutes d'ouvriers tombés des parties hautes de bâtiments en construction. Dans la *Vita Stephani* (VS XLVII), c'est au moment de la construction de la maison de Grandmont qu'un ouvrier tombe « d'échafaudages assez hauts, à travers les ouvertures sur un tas de pierres » : il perd la parole puis meurt. Son corps déchiré est placé par le prieur au-dessus de la tombe d'Etienne de Muret pour être ressuscité. La scénographie est importante : comme pour l'enfant précédemment, c'est le prieur qui le dépose, comme s'il portait le corps du Christ. Le fait qu'il s'agisse d'un enfant (innocent, par nature) ou d'un ouvrier qui a travaillé à l'érection de la maison de Grandmont en fait des candidats obligés à la résurrection ! Troisième cas, le maître-d'œuvre qui travaille à l'édification de l'église de la maison-mère de Grandmont mérite également d'être sauvé et ressuscité (VA LVIII). Cet épisode se présente comme un doublet de la narration précédente (VS XLVII) mais s'enrichit de détails réalistes (avec la grande pierre carrée que l'on place en hauteur ou le sang qui coule de ses yeux, de ses oreilles, du nez et de la bouche). Le scénario prévoit aussi que le prieur (Etienne de Liciac) le découvre<sup>29</sup>, lui prenne la main droite et lui dise sans ménagement de se lever et de reprendre son ouvrage (« Lève-toi et marche ! »). Enfin, le lien avec l'ordre religieux de Grandmont existe également dans l'épisode de la chute de cheval d'une femme qui révérait particulièrement les frères de la maison grandmontaine d'Allonne (VA LVII) : sa piété est le gage de sa guérison.

### 6. Les affections mentales<sup>30</sup>

Ces pathologies sont beaucoup plus difficiles à appréhender car on ne peut pas toujours se fonder sur les symptômes décrits pour tirer des conclusions, d'autant plus que les maladies psychosomatiques interviennent pour brouiller le message dans l'interprétation. Au Moyen Âge, la perception des états de « folie », furieuse ou non, est souvent liée à la présence du démon qui se manifeste pour contrer le message chrétien et la santé des corps et des esprits.

Nous nous contenterons donc de décrire au mieux les éléments fournis par les textes.

Un cas-limite, celui de la langueur (*languor*). Deux épisodes attirent notre attention, concernant un état qu'on pourrait qualifier de « glissement » ou de dépression : un frère de Grandmont, parent de personnages connus par ailleurs, tombe dans un état de très grave langueur dont on ne connaît pas

<sup>28</sup> Pour le cas évoqué en VH 45, on note que, dans ce geste thérapeutique, Hugues procède de manière appuyée et méthodique.

<sup>29</sup> Il était donc couvert d'un linge, peut-être parce qu'on le considérait déjà comme mort.

l'origine (VS XLVI). Le moyen utilisé pour la guérison ne nous renseigne pas vraiment : on prend un linge couleur de neige et on essuie avec le corps tout entier de la tête aux pieds (pour purifier l'âme et lui rendre sa vigueur ?). Le second cas est celui du jeune homme décrit précédemment<sup>31</sup>, lui aussi en état de langueur, sa maigreur extrême étant due à une dénutrition, peut-être d'ordre psychologique (anorexie ?).

En tout état de cause, la « langueur » qui fait penser à la mélancolie, semble être un terme générique pour suggérer la faiblesse de l'esprit et donc du corps, les deux étant indissolublement liés. Les symptômes en sont connus : une fatigue extrême et une absence de réaction. A ce propos, un épisode très particulier doit être rapporté, sans qu'on puisse l'interpréter de manière satisfaisante. Dans la *Vita Hugonis* (VH 53), un prêtre est chargé de procéder à la messe de post-communion que l'on célèbre après un décès (en l'occurrence, celui de Hugues) : au moment d'officier, il ne sait plus si sa célébration concerne une guérison dont il aurait bénéficié ou bien la mort de Hugues. Ensuite il se rappelle mais il y a tout de même eu un « flottement », une forme de confusion mentale...

Dans les formes plutôt violentes de la maladie mentale, plusieurs cas intéressants sont à relever. Le premier (VH 39) fait figure d'hapax et même d'exception, tant la description clinique des symptômes est ambiguë : cette maladie appelée « colère douloureuse » (*ira dolens*) provoque des accès de prurit tout ce qu'il y a de plus physiques : « avec des démangeaisons terribles » (*cum pulis pessimis*). Nous avons choisi de traduire cette expression au sens figuré car *pulex* désigne la puce, ce qui donne l'idée de l'inconfort subi. Mais l'hagiographe précise aussi : « au point qu'elle (la maladie) faisait sortir son âme de son corps (*animam eius de corpore expugnaret*), avec des moments de répit néanmoins. De quoi s'agit-il ? A propos de cette « âme qui sort du corps », R. Chanaud évoque une forme de possession qui fait penser aux rites chamaniques.

D'une manière générale, les *amentes* (fous) ou *daemonici* (possédés du démon) sont identifiés et, selon le *De revelatione* (DR V), pris en charge par les œuvres de guérison des saints. Quelques cas précis (4) nous en donnent l'assurance.

Un jeune homme est conduit par sa mère pour obtenir guérison à Grandmont de sa « folie » (DR XIII) et il finira par retrouver le sens (*sensum*) et le calme de l'esprit (*mentis sobrietatem*). Ce terme de *sobrietas* pourrait s'opposer à une forme de *furor* (folie furieuse) ou d'*hybris*, qui fait précisément sortir l'homme de sa condition naturelle.

Les deux derniers cas sont liés très précisément à une transgression à l'encontre des frères de Grandmont et amènent donc une punition divine. D'abord (DR XXIV), c'est une jeune paysan qui saccage les bornes d'un bois appartenant aux frères de la maison grandmontaine de l'Ecluse (Haute-Vienne) : sa folie le met dans un état d'agitation extrême, au point qu'il ne reconnaît plus personne. Sa « visite » au tombeau d'Etienne le fait sortir de cet état. Dans le dernier cas (VH 44), les frères de

---

<sup>30</sup> P.-A. Sigal, *op. cit.*, p. 236.

l'ordre sont attaqués par le propriétaire du pré où ils se reposent au cours d'un voyage : saisi par la rage (*rabie*), celui-ci ne peut pas être maîtrisé, il tremble et semble avoir perdu la raison (*exsensus*). Son visage est méconnaissable et ses yeux perdent leur couleur (*decoloratis oculis*). Cette emprise de la colère ressemble à la forme de possession évoquée au paragraphe 39 avec l'*ira dolens* et l'hagiographe rend responsable de cette situation « l'ennemi du salut » (*salutis hostis*). La guérison se fera après une seule réprimande du saint, même si l'offense est réelle à l'égard des frères de l'ordre.

De l'évocation de ces (rares) cas de folie, on peut déduire que l'ordre grandmontain ne connaissait pas véritablement le monde de ces *amentes* ou *daemoniaci* : la description des symptômes semble réduire la folie à un état plutôt proche de la colère, un état qui n'est pas destiné à durer et dont on peut venir à bout si le véritable responsable, à savoir le diable, est bien identifié : la bonté naturelle de l'âme humaine, guidée par Dieu, ne saurait en aucun cas amener à une condamnation éternelle...

### 7. Les états proches de la mort

On l'aura compris, la vocation hagiographique consiste à parler de résurrection, quelle que soit la proximité de la mort pour les malades. Il s'agit, bien entendu, d'un topos, dont les exemples ne concernent qu'Etienne puisque Hugues n'est pas « saint » (9 cas)<sup>32</sup>. Sur les cinq cas recensés dans la *Vita Stephani*, quatre concernent des chutes (de cheval, d'une poutre ou du haut de bâtiments à Grandmont), le cinquième est une résurrection « provisoire » puisqu'une vieille femme, qui a enfin obtenu les derniers sacrements, décède, selon un ordre des choses tout à fait naturel. Dans le *De revelatione*, on a le cas de père ressuscité, pour la guérison duquel les fils offrent aux frères un suaire, un contre-don qui semble s'imposer...

Les autres occurrences n'offrent pas de points communs à signaler, hormis le fait qu'il n'y a aucune femme, jeune fille ou petite fille et que les moyens de guérison utilisés sont remarquables (on y reviendra) : un homme tourmenté jusqu'à la mort par la fièvre, affection connue pour sa gravité, revient à la vie grâce à de l'eau salvatrice répandue par Etienne (DR XXIII). Un enfant (*puer*) ressuscite après que son effigie représentée dans la cire est placée dans l'église de Saint-Michel de Lodève, comme ex-voto (DR XXVIII). Un adolescent, dont on ne connaît pas la maladie, est en danger de mort (DR XXV) : la fabrication d'un cierge, étalonné par sa taille grâce à un fil de chanvre, amènera le salut. Le fils d'un familier des frères, adolescent, bénéficie d'un double vecteur de guérison (DR XXXIII) : un cierge posé sur son corps inanimé et une apparition d'Etienne en personne ; il est donc normal qu'il se voue corps et âme, par la suite, au saint... Enfin, un homme noble connu est la proie d'une « maladie léthargique » (*improviso lethargico morbo*) qui l'amène aux portes de la mort mais il en

<sup>31</sup> Cf. supra dans le contexte de « l'aridité » du corps.

<sup>32</sup> P.-A. Sigal note, cependant, que, dans la tradition hagiographique de l'époque envisagée, les résurrections ne sont pas très nombreuses (*op. cit.*, p. 253-254).

revient guéri, après une prière à saint Etienne (DR XXXV). Dans plusieurs de ces cas, on signale qu'on s'était résigné à célébrer les funérailles car les futurs défunts étaient déjà couchés dans la cendre et enveloppés dans un cilice.

On ne sait que rarement de quoi meurent ceux qui sont amenés aux dernières extrémités car l'accent est mis surtout sur le mode de guérison mais on découvre des expériences intéressantes dans un domaine encore en exploration aujourd'hui, celui des différentes morts (clinique, cérébrale)... On pourrait citer, à ce propos, les paroles de la vieille femme qui a eu cette expérience de la mort comme celle d'un monde « où elle se sentait bien » : *Certe bene mihi erat* (VA LXI).

Les textes que nous étudions offrent encore une dernière ouverture sur des aspects pathologiques qu'il faudrait interpréter. Nous en livrons ici seulement un aspect descriptif.

La *Vita ampliata* qui est, comme on le sait, une réécriture de la *Vita Stephani*, complète le paragraphe XI en ces termes : revenu de la Curie romaine, Etienne sait qu'il va quitter sa patrie et ses parents définitivement pour se rendre à Muret et là, il se retourne pour adresser un dernier adieu ; soudain, « tous ses os sont secoués, il avait l'impression qu'ils se désolidarisaient et que toutes ses articulations se défaisaient » (*subito... excussa sunt omnia ossa eius, ita ut videretur sibi quod disjungerentur et solverentur omnes eius juncturae*). C'est là, bien sûr, une manifestation « divine » (*divinitus*) et l'hagiographe de conclure que c'était le signe de sa future sainteté et de sa future bonté, en référence au texte saint qui commence ainsi : « Tu as brisé mes liens ... »<sup>33</sup>. Autre expérience enrichissante (VH 47) dont on a déjà parlé : la fièvre qui tient Hugues et son portier. C'est la force d'âme de Hugues, sa détermination à ne pas se laisser submerger par la maladie, au moment où l'archevêque de Bordeaux vient lui rendre visite. Là encore les termes employés sont révélateurs : *Miser est sane et valde debilis, qui ab inquietationibus tam vanis et frivolis se fatigar permittit* (« Il est vraiment misérable et bien faible, celui qui se permet d'être mis en difficulté par des tourments si vains et si frivoles ! »). Ainsi, l'esprit domine le corps ! Quant au portier dont l'hagiographe s'était plu à décrire les bégaiements, dus aux tremblements engendrés par la fièvre (*Su, su, surgite cito, ci, ci, cito surgite...* : « Le-, le-, levez-vous vite, vi-, vi-, vite, levez-vous... »), il n'en dit pas plus sur les circonstances de sa guérison.

## II. Les catégories de malades ayant bénéficié d'une guérison

Mis à part les pathologies infligées au titre de punitions divines (un cas non guéri, celui du régisseur, VH 43 et un guéri, VH 44), les affections que nous avons répertoriées concernent-elles toutes les catégories de population, les personnes âgées, les jeunes et les petits enfants, les personnes d'un âge médian, les nobles, les pauvres, les religieux ?

<sup>33</sup> Il semble que la référence donnée par Dom Jean Becquet, *Ps.*, 115, \*16, soit erronée.

On laissera de côté Etienne et Hugues pour observer que les pathologies touchent une majorité d'hommes, la plupart dont le statut n'est pas précisé (9 cas) ou dont le statut est précisé ainsi : deux ouvriers (VS XLVII et VA LVIII), un soldat (VS XLVI), un jeune paysan (DR XXIV), un propriétaire terrien (VH 44), un régisseur (VH 43), quatre chevaliers (VS XLII, DR XVIII, DR XIX, DR XXXV). Ce qui est remarquable, c'est le nombre de religieux, sans doute peut-être parce que les cas sont mieux connus ou parce qu'ils ont mérité de bénéficier des « mérites » d'Etienne et de Hugues : quatre frères grandmontains, appelés parfois disciples (VS XLIII, VA LX, VA LXI, VH 54), un portier (VH 52), trois prêtres (VS XLIV, DR XXXII, VH 53), un prieur et un futur prieur (VA LXII, VH 36), et un évêque (VH 54). Il faut noter aussi que certains de ces personnages sont connus et désignés par leur nom comme, par exemple, Pierre-Bernard de Boschiat ou Itier de Mont-Valerius (DR XXXV), ce dernier sans doute parce qu'il appartenait à la famille de Gérard Ithier, auteur du *De revelatione*.

On remarque ensuite une très grande proportion de jeunes hommes ou d'adolescents (*juvenes, adulescentes*), qu'ils soient nobles ou fils d'ouvrier (10 cas), et également d'enfants dont l'âge est parfois indiqué (4 ans, 10 ans, 12 ans, 14 ans), qu'ils soient nobles ou non (13 cas). En regard, les hommes âgés ne sont que deux (DR IV et IX). On a un seul cas de bébé (DR XXIX). La difficulté réside naturellement dans l'interprétation de ces données. On ne sait pas quel est le nombre de décès d'enfants à la naissance ; quant à ceux qui survivent, ils naissent, dans une proportion qu'on ne peut pas estimer, avec des malformations congénitales, peut-être dues au défaut d'hygiène et aux difficultés de l'accouchement. Ces séquelles amènent sans doute une mortalité qui n'est pas quantifiable ici puisqu'on envisage les guérisons mais elles induisent aussi des pathologies qui peuvent se prolonger dans l'adolescence et dans la première jeunesse. Le fait qu'il soit question d'hommes surtout est-il déterminant ? Peut-être pas, parce qu'il est fort probable que l'univers féminin ne soit pas en contact direct avec celui des religieux, notamment ceux de Grandmont<sup>34</sup>. Quant aux femmes, lorsqu'elles entrent en scène, elles sont nobles ou bien âgées (7 cas). On a juste trois cas de jeunes filles (*puellae*) dans le *De revelatione* (DR V, VII et XV), dont le sort inspire surtout de la pitié (l'une d'entre elles s'appelle Maria, est-ce un hasard ? DR XV). Il n'y a pas de petite fille.

Seule, la répartition par sexe et par âge se révèle pertinente au moment d'envisager une correspondance avec les pathologies que nous avons identifiées plus haut. Manifestement, la maladie touche toutes les catégories sociales, même si l'on peut imaginer que les nobles possèdent, davantage que les plus pauvres, les « moyens » de trouver une guérison efficace. Il reste que les pathologies les plus fréquentes, comme la cécité, touchent indifféremment hommes et femmes, enfants, jeunes gens et personnes âgées ; la fièvre, principalement les hommes et les malformations, les enfants et les jeunes garçons et filles.

### III. Les formes de guérison

Les textes hagiographiques envisagent la guérison comme un miracle accordé par Dieu, grâce à l'intercession d'un saint ou d'un bienheureux. Ainsi, une formule revient sans cesse, pour rappeler les chrétiens à l'humilité : c'est Dieu qui réalise le miracle, « grâce aux mérites d'Etienne » (*per merita beati Stephani*).

On ne s'étonnera pas du fait que le pouvoir d'Etienne soit actif essentiellement après sa mort (il deviendra saint), le moment de sa translation apportant un petit « plus », une garantie supplémentaire d'efficacité ! (DR V). Pour ce qui concerne Hugues, on a davantage l'impression d'avoir affaire à un « guérisseur » : son action s'effectue de son vivant (un seul cas de guérison alors qu'il est déjà mort, dont bénéficie celui qui a touché ses entrailles, VH 54).

Les modes opératoires d'Etienne et de Hugues seront donc relativement différents. Comment le pouvoir thaumaturgique d'Etienne agit-il ? Cela reste souvent conventionnel et vague : sont efficaces les prières à Etienne, les visites à son tombeau dans l'église et donc la proximité de ses reliques, sans autre précision (8 cas dans VS et VA ; 21 cas dans DR). Les seuls cas où la procédure change méritent donc d'être rapportés. Un parent du prieur de Grandmont, Pierre de Limoges, qui souffre d'une affection inconnue, est essuyé sur tout le corps à l'aide d'un linge « blanc comme neige » (*niveum linteamen*, en signe de purification ?) avant d'être guéri (VS XLIV)<sup>35</sup>. Le paragraphe suivant de la *Vita Stephani* évoque une pratique relatée par de nombreux textes hagiographiques : c'est ce qu'on appelle le « vinage »<sup>36</sup>. Selon Grégoire de Tours, on grattait la poussière des tombeaux que l'on mélangeait ensuite à de l'eau ou du vin pour obtenir une boisson curative. On a ici une variante puisqu'on fabrique, à l'usage des fiévreux, un liquide obtenu à partir de copeaux de bois pris sur une table ayant appartenu à Etienne (VS XLV). L'eau est le vecteur du pouvoir thaumaturgique et l'on utilise aussi, dans un but curatif, de l'eau ayant servi à laver le tombeau (VS XLVI). Le fait de toucher le tombeau est encore un moyen efficace de guérison (DR XII), même si les guérisons de « contact » seront surtout la spécialité de Hugues. Pour achever la recension des procédés utilisés par Etienne, on mentionnera des scénarii particulièrement remarquables. Dans la *Vita ampliata* (VA LXVI), un frère très sourd aperçoit, dans le cercueil d'Etienne (ouvert, donc, au moment de sa translation), ses souliers (*sotulares*). Il s'en saisit et passe ses doigts *infra sotulares*<sup>37</sup>, c'est-à-dire, sous la semelle. Il en recueille très certainement des éléments végétaux dont il badigeonne l'intérieur de ses oreilles et s'en trouve guéri ! De l'eau encore, puisque Etienne guérit un homme fiévreux à l'article de la mort (DR XXIII) en versant sur lui le contenu d'une fiole (*fiala*) remplie d'eau salvatrice. L'homme raconte encore la

<sup>34</sup> Voir la Règle (chap. XXXIX) qui prohibe la présence des femmes dans les maisons grandmontaines et, d'une manière générale, leur fréquentation par les frères.

<sup>35</sup> P.-A. Sigal, *op. cit.*, p. 34-35.

<sup>36</sup> P.-A. Sigal, *op. cit.*, p. 46.

<sup>37</sup> Voir pour la traduction du passage, *infra* ne peut être confondu avec *intra* !

grande sensation de froid (*magnum refrigerium*) ressentie quand l'eau salubre fut répandue, au point de se croire au paradis de Dieu (*videretur sibi quod esset in paradiso Dei*). Cette fiole représente-t-elle la « marque de fabrique » d'Etienne, au point que les défunts de l'abbaye de Grandmont en conservaient un exemplaire, déposé sur leur thorax<sup>38</sup> ? Du végétal encore, bien que la vertu « curative » de l'élément végétal ne soit pas évidente au premier regard. Dans deux épisodes du *De revelatione*, le danger couru par un adolescent (DR V) et une femme (DR XXVIII) amènent à la fabrication d'un cerce : on prend un fil<sup>39</sup> de chanvre (*stupeum filum*) avec lequel on mesure le corps du malade (il y a donc contact de la matière). Puis on enduit ce fil de cire jusqu'à former un cerce qui sera dédié à saint Etienne. Il semble que l'action de mesurer serve à identifier l'objet comme unique (par la taille), de même que les effigies de cire des malades que l'on offre au titre d'ex-voto pour obtenir une guérison (DR XXVIII). Le plus intéressant reste ce contact du corps avec le chanvre<sup>40</sup>... Autre procédé, courant dans la tradition hagiographique la plus répandue : le contact avec une relique, en l'occurrence une dent d'Etienne (DR XXXII). Plus intrusive cette fois, l'action d'Etienne sur un jeune homme souffrant d'une grave affection de la gorge (DR XXVI) : il lui enfonce (pieusement) trois doigts dans la gorge (*tres digitos suos in gutture*) et cette trachéotomie avant la lettre amène rapidement la guérison : seules subsisteront les cicatrices de cette opération... Sur un mode plus doux, la guérison par l'intercession d'Etienne se fait dans deux cas lorsque l'enfant guéri est promis à Etienne comme oblat (action de *vovere*, vouer au saint).

En résumé, l'action thaumaturgique d'Etienne n'est généralement pas détaillée, sauf exception. Il apparaît quelquefois à ceux qu'il va soigner (VS XXXIV) et on sait que son action produit un effet immédiat, en cas de contact, avec son tombeau par exemple (DR XII) mais, comme Etienne est mort, il reste la plupart du temps éloigné de ceux à qui il accorde ses bienfaits.

Pour ce qui est de Hugues, c'est bien différent ! Les épisodes sont davantage scénarisés, ce qui induit une proximité entre le disciple d'Etienne et les malades. Première remarque importante du *De revelatione*, au moment de caractériser l'action thérapeutique de Hugues : c'est par son seul regard (*visu solo*) qu'il guérit toutes sortes de maladies (VH 31). Pourtant, c'est principalement par la palpation (et autres gestes impliquant un contact physique, 8 cas) et le signe de croix (7 cas) qu'il obtient les meilleurs résultats, la prière ajoutant une « plus-value » à l'action (4 cas). Quand ce n'est pas précisé, on peut supposer tout de même que le signe de croix s'accompagne d'une prière.

La palpation est donc le geste thérapeutique, par excellence, exercé par exemple sur un *contractus capite* (VH 33), avant une intervention plus radicale, consistant à séparer la tête de l'épaule ! On retiendra, pour illustrer ce mode opératoire, un épisode dans lequel la description se fait plus précise :

<sup>38</sup> Une découverte archéologique unique à Grandmont fait état de la présence de ces fioles dans les inhumations du chevet (35 à ce jour).

<sup>39</sup> Le mot a donné le français « étoupe ».

<sup>40</sup> Le chanvre est une fibre très solide utilisée encore aujourd'hui comme isolant. La fleur de chanvre (ou cannabis) contient une substance active, le cannabiol, que l'on peut utiliser comme anti-douleur.

c'est le cas de l'enfant apathique qu'il palpe méthodiquement avant de le stimuler à l'aide d'un jonc (VH 46). L'élément végétal n'est pas indifférent, pour une raison qu'il faudrait élucider : on retrouve mention de ce jonc lorsque Hugues tente de vérifier si la vieille femme qu'il a guérie de sa cécité n'est pas en train de lui mentir (VH 42). Autre élément végétal, dont la présence, cette fois, semble plus facile à interpréter : la paille placée sur le genou d'un jeune homme atteint d'une fistule maligne (VH 35). On a pu discuter pour savoir si cette paille<sup>41</sup> provenait de la couche ou bien d'une jonchée dans la chambre de Hugues mais le résultat est là et la guérison, immédiate.

Hugues utilise encore un procédé pour guérir ce qui semble être une migraine (VH 38) : il opère, en faisant le signe de croix, le transfert du mal vers sa propre tête (*ad semet ipsam vexatio illa deficere*), ce qui, par la même occasion, semble le faire baisser d'intensité. On pourrait presque dire que Hugues exerce son pouvoir en utilisant un champ de forces positives dont il semble être le siège... Son action peut s'exercer aussi de manière beaucoup plus triviale par une réprimande (VH 44) ou par une punition (VH 43) mais il doit faire preuve d'efficacité puisque, comme le rappelle l'hagiographe de la *Vita Hugonis*, il existe des pratiques magiques, des potions (*ligamenta et potiones*) et des sorciers (*arioli*) qui pourraient lui faire concurrence ! La force d'âme de Hugues s'est d'ailleurs déjà exercée sur lui-même, ne l'oublions pas, au moment de surmonter une grave atteinte de fièvre (VH 47).

Les moyens de guérison d'Etienne et de Hugues relèvent donc de pratiques bien différentes. Etienne est « saint » et son action *post mortem* s'effectue davantage par le biais de la prière à lui adressée, au nom de Dieu, et par sa présence spirituelle, perçue dans les visions ou auprès de son tombeau et donc de ses reliques. Hugues se présente de manière beaucoup plus pragmatique, usant de pratiques thérapeutiques fondées sur le contact matériel. Peut-on dire, néanmoins, qu'il se hausse à la sanctification, à l'instar d'Etienne ?

#### IV. La mort sainte d'Etienne et de Hugues

On conçoit que, dans ces textes hagiographiques, la mort représente une apothéose dans laquelle les manifestations du corps physique doivent être sublimées. La mort d'Etienne (*transitus*) est évoquée avec une grande économie de moyens. Après avoir reçu des cardinaux venus de Rome pour « enquêter » sur ses pratiques religieuses et son enseignement<sup>42</sup>, Etienne délivre son message à ses disciples, pendant quatre jours sans discontinuer mais le cinquième, une douleur mortelle envahit ses membres (*letalit dolor eius invasit membra*) : sa mort interviendra le 8 février 1124 (VS XXXIII). La *Vita ampliata* ne présente aucun ajout. Quant au *De revelatione*, il ne présente que des faits postérieurs à la mort d'Etienne.

<sup>41</sup> Les textes témoignent d'ailleurs de l'utilisation fréquente des « jonchées », que ce soit de paille ou d'autres végétaux, notamment pour y étendre les défunts (*stramenta*, DR XXIII).

<sup>42</sup> Ce qui donne l'occasion d'un exposé qui tient lieu de testament oral aux yeux de la postérité.

En revanche, la mort de Hugues fournit un tableau édifiant des derniers instants du bienheureux. Vers la fin de sa vie, il reçoit des religieux avec lesquels il s'entretient avec plaisir (VH 51). Le lendemain, il ressent une très grande lassitude (*languore nimio*). Pendant dix jours encore, il restera malade, alité mais « l'esprit sain, la vue et l'ouïe intacts » (*mente sana, inoffenso aspectu atque auditu*). Puis « la douleur du corps » revient « dans ses parties vitales » et il meurt. Après son décès, les rites funéraires sont célébrés, dans la tradition des frères grandmontains : «...ils s'approchent avec beaucoup de respect, l'encens et la cire ayant été préparés, et ils ouvrent le corps du bienheureux avec les marques d'honneur nécessaires, en présence des saints prêtres du Seigneur. Le corps ouvert, aussitôt une fragrance admirable se répandit, de sorte que ceux qui étaient présents furent emplis d'une douceur inestimable... Les frères prirent aussitôt ses entrailles (*praecordia*) qui exhalaient le parfum dont on a parlé et qui apparurent plus pures que le verre (*vitro puriora*) puis ils les inhumèrent avec vénération, pour qu'elles soient bénéfiques à ce lieu (à savoir la celle de La Plaigne) pour sa protection et pour le salut de la patrie, dans le tombeau (*aedificatio*) de Hugues, selon un rite assez remarquable. Ces restes enfouis avec une digne vénération, les frères se partagèrent entre eux ses vêtements « comme s'il s'agissait d'un trésor céleste ». Nous avons, dans ce passage, tous les éléments constitutifs de la légende hagiographique avec le topos de l'odeur de sainteté, l'absence de corruption des entrailles par la notation de leur transparence et la conservation de ses reliques.

Quelle image ont laissée de Hugues ceux qui ont apporté leur témoignage<sup>43</sup> ? « ...avec son corps sans vie, il ressemblait davantage à un vivant qu'à un mort : le visage de celui qui dormait désormais dans le Christ était plus beau que celui d'un homme éveillé ; il n'avait pas même une petite tache sur le reste de ses membres ; sa chair, de quelque façon, ne ressemblait pas à celle d'un vieillard mais ressemblait tout à fait à celle d'un petit enfant : ainsi, dans la gloire future de la résurrection, si l'on peut parler ainsi, il sembla que sa chair changeait de nature » (VH 52). Cette évocation est sans doute l'illustration de l'état de perfection physique et morale souhaitée par les frères de Grandmont dans la vie et dans la mort.

---

<sup>43</sup> L'hagiographe Guillaume Dandina se fait fort de rappeler que quatre témoins tout à fait dignes de foi sont les garants de ces affirmations.

## Synthèse chiffrée des pathologies

### Dates approximatives des textes classés dans l'ordre chronologique

#### Période 1 (P1) :

- *Vita Stephani* (VS) : Etienne de Liciac (1139-1163).
- *Vita ampliata* (VA) : Etienne de Liciac (1139-1163).
- *Vita Hugonis* (VH) : Guillaume Dandina (1163-1170).

#### Période 2 (P2) :

- *De revelatione* (DR) : Gérard Ithier (1188-1197).

**Nombre total des guérisons identifiées :** 7VS+7VA+18VH+36DR = 68 (P1 : 32 ; P2 : 36)

\*Le nombre des miracles est sensiblement le même pour les deux périodes mais les 36 cas sont concentrés dans un seul texte pour la période 2.

#### Type de mal (possibilité de plusieurs maux)

- cécité et affections oculaires : 1VS+3VH+9DR = 13 (P1 : 04 ; P2 : 09)
- mutité, surdité : 1VS+1VA+5DR = 07 (P1 : 02 ; P2 : 05)
- fièvre : 1VS+2VA+1VH+7DR = 11 (P1 : 04 ; P2 : 07)
- affections rares ou localisées précisément : 1VS+7VH+2DR = 10 (P1 : 08 ; P2 : 02)
- maladies neurologiques : 1VS+6VH+11DR = 18 (P1 : 07 ; P2 : 11)
- accidents : 1VS+4VA = 05 (P1 : 05 ; P2 : 00)
- affections mentales : 1VS+3VH+3DR = 07 (P1 : 04 ; P2 : 03)
- états proches de la mort : 7DR = 07 (P1 : 00 ; P2 : 07)

**Total = 78 (P1 : 34 ; P2 : 44)**

\*Dans l'ensemble, les maladies neurologiques dominent (23,1%) suivies par les problèmes liés aux yeux (16,7%). Les différences entre les deux périodes ne sont pas suffisantes pour une interprétation.

#### Type de guérison (possibilité de plusieurs actions simultanées)

- prières au saint : 1VS+1VA+3VH+18DR = 23 (P1 : 05 ; P2 : 18)
- signes de croix : 7VH+1DR = 08 (P1 : 07 ; P2 : 01)
- visites au tombeau du saint : 3VS+2VA+1VH+5DR = 11 (P1 : 06 ; P2 : 05)
- élément matériel lié au saint : 2VS+1VA+1VH+1DR = 05 (P1 : 04 ; P2 : 01)
- intervention sur le corps malade : 1VA+4VH+1DR = 06 (P1 : 05 ; P2 : 01)
- transfert ou gestion du mal : 2VH = 02 (P1 : 02 ; P2 : 00)
- réprimande ou punition : 2VH = 02 (P1 : 02 ; P2 : 00)
- cas spécifiques (linge, fiole, chanvre, cierge...) : 1VS+1VH+5DR = 07 (P1 : 02 ; P2 : 05)
- non précisé : 2VA+7DR = 09 (P1 : 02 ; P2 : 07)

**Total = 73 (P1 : 35 ; P2 : 38)**

\*Dans l'ensemble, les prières et les visites au tombeau de l'intercesseur dominent largement (46,6%) et c'est encore plus net pour la période 2 (60,5%). On constate, pour cette période, une diminution du nombre des types (6 types contre 8 identifiés pour la période 1)

#### Lieu de la guérison

- Muret : 1VS = 01 (P1 : 01 ; P2 : 00)
- Grandmont : 4VS+5VA+1VH+10DR = 20 (P1 : 10 ; P2 : 10)
- celle : 1VA+5VH+3DR = 09 (P1 : 06 ; P2 : 03)
- autre ou mal précisé : 2VS+1VA+12VH+23DR = 38 (P1 : 15 ; P2 : 23)

**Total = 68 (P1 : 32 ; P2 : 36)**

\*La forte proportion (55,9%) des lieux extérieurs à l'espace grandmontain est peut-être due à une localisation insuffisante de certains miracles. Toutefois, les chiffres ne permettent pas de conclure que Grandmont a acquis un véritable statut de centre de pèlerinage tant pour la période 1 (31%) que pour la période 2 (27,8%).

**Répartition par âge**

- enfant : 1VS+1VA+2VH+10DR =	14 (P1 : 04 ; P2 : 10)
- adolescent et jeune adulte : 3VH+13DR =	16 (P1 : 03 ; P2 : 13)
- adulte : 6VS+5VA+12VH+10DR =	33 (P1 : 23 ; P2 : 10)
- personne âgée : 1VA+1VH+3DR =	05 (P1 : 02 ; P2 : 03)
<b>Total =</b>	<b>68 (P1 : 32 ; P2 : 36)</b>

\*On constate que les personnes normalement les plus fragiles (enfants et vieillards) ne constituent pas la catégorie la mieux représentée (27,9%), surtout pour la période 1 (18,75%).

\*\*On peut avancer l'hypothèse que les enfants, de même que les vieillards, ont une mortalité élevée et que ceux qui en réchappent deviennent des jeunes et des adultes atteints de morbidité et sont susceptibles d'être guéris.

**Répartition par sexe**

- masculin : 6VS+5VA+17VH+28DR =	56 (P1 : 28 ; P2 : 28)
- féminin : 2VA+1VH+8DR =	11 (P1 : 03 ; P2 : 08)
- non précisé : 1VS =	01 (P1 : 01 ; P2 : 00)
<b>Total =</b>	<b>68 (P1 : 32 ; P2 : 36)</b>

\*La proportion des sujets masculins, largement majoritaire (83,6%), l'est encore plus pour la période 1 (90,3%) que pour la période 2 (80%).

\*\*Les femmes n'appartiennent pas à l'entourage « naturel » des religieux et, encore moins, des grandmontains (cf. prescriptions XXXIX de la Règle).

**Répartition par statut juridique**

- laïc : 5VS+4VA+15VH+35DR =	59 (P1 : 24 ; P2 : 35)
- clerc : 2VS+3VA+4VH+1DR =	10 (P1 : 09 ; P2 : 01)
<b>Total =</b>	<b>69 (P1 : 33 ; P2 : 36)</b>

\*La proportion des laïcs, largement majoritaire (85,5%), l'est encore plus pour la période 2 (97,2%) que pour la période 1 (73,7%).

\*\*Cela pourrait induire la réputation acquise par Etienne auprès de la population malgré tous les « freins » actionnés par les premiers prieurs qui craignaient que l'afflux de fidèles ne nuise à une vie de solitude et d'austérité (cf. *Vita Stephani*, XLIII et *passim*).

**Répartition par statut social (possibilité de deux statuts)**

- noble : 2VS+1VA+3VH+7DR =	13 (P1 : 06 ; P2 : 07)
- clerc séculier et religieux : 2VS+3VA+4VH+1DR =	10 (P1 : 09 ; P2 : 01)
- bourgeois : 1VH+2DR =	03 (P1 : 01 ; P2 : 02)
- paysan : 2VH+3DR =	05 (P1 : 02 ; P2 : 03)
- artisan : 1VS+1VA+1VH =	03 (P1 : 03 ; P2 : 00)
- pauvre : 1VH+2DR =	03 (P1 : 01 ; P2 : 02)
- non précisé : 2VS+2VA+6VH+22DR =	32 (P1 : 10 ; P2 : 22)
<b>Total =</b>	<b>69 (P1 : 32 ; P2 : 37)</b>

\*Le nombre plus élevé des statuts non précisés pour la période 2 (59,4% contre 31,25%) est difficile à interpréter mais, peut-être, significatif d'une évolution. Pour les statuts identifiés, la noblesse est nettement plus présente en période 2 (46,7% contre 27,3%).

\*\*Peut-on dire que les nobles ont davantage la possibilité de se déplacer pour se rendre sur le tombeau d'un saint (disponibilité, moyen de transport) ?

**Identification du personnage**

- parfaitement identifié : 3VS+1VA+3VH+5DR =	12 (P1 : 07 ; P2 : 05)
- semi-identifié : 3VA+1VH+7DR =	11 (P1 : 04 ; P2 : 07)
- non identifié : 4VS+3VA+15VH+23DR =	45 (P1 : 22 ; P2 : 23)
<b>Total =</b>	<b>68 (P1 : 33 ; P2 : 35)</b>

\*La majorité des personnages n'est pas identifiée (66,2%) et, cela, pour les deux périodes.

**Rapport à Grandmont**

- appartenant à la congrégation : 2VS+6VA+3VH =	11 (P1 : 11 ; P2 : 00)
- environnement grandmontain : 2VS+3VA+1VH+2DR =	08 (P1 : 06 ; P2 : 02)
- autre : 3VS+1VA+14VH+34DR =	52 (P1 : 18 ; P2 : 34)
<b>Total =</b>	<b>71 (P1 : 35 ; P2 : 36)</b>

\*Si, dans l'ensemble, les miracles concernent des personnes extérieures au cercle grandmontain (72,2%), la proportion est écrasante pour la période 2 (94,4% contre 51,4%). Mais on doit rester prudent car la catégorie « autre » pourrait être surestimée à cause de précisions insuffisantes.

\*\*Cela peut aussi montrer que le culte à saint Etienne s'est étendu. Il faudrait croiser ces données avec l'origine géographique des miraculés (étude en cours pour l'identification des noms de lieu).

## Surveillance du décapage mécanique 2020

### I. Opérations effectuées

1. Le démontage complet de l'hypothétique quai de chargement du XIX<sup>e</sup> siècle (**fig. 5**) a permis de récupérer un mobilier lapidaire abondant et divers : colonnettes, chapiteaux, claveaux, tas de charge, clef de voûte avec 8 départs (**fig. 6**)...
2. Ce secteur du cloître a été ensuite rebouché pour réaliser une nouvelle entrée sur le site, nécessitée par la condamnation de l'ancienne qui se trouvait à l'emplacement de la nef.
3. Après le déplacement des dalles funéraires déposées lors des fouilles précédentes et leur présentation en ligne le long du parapet de la terrasse orientale (**fig. 7**), la partie encore accessible de la nef sur la parcelle actuellement en fouille a été décaissée sur une épaisseur d'environ un mètre. Il s'agit, dans ce secteur, de compléter nos connaissances sur la gestion de l'espace funéraire *ad sanctos*.
4. Enfin, la zone de fouille du secteur oriental a été étendue de 5 m vers l'est et d'une dizaine de mètres vers le sud, afin de cerner l'emprise du cimetière et de déterminer la présence éventuelle d'une terrasse antérieure.

### II. Notes de surveillance

Dans le secteur de la nef décapé cette année, deux types de remblais sont apparus : des dépôts contemporains très hétérogènes surmontant un remblai homogène sableux, beige clair (**fig. 8**). Quelques pierres de construction ont été trouvées dans ce dernier, non loin du sol supposé, dont un réemploi sculpté avec un écusson en face arrière. Si, à ce stade, aucune trace de pavement n'a été mise au jour, un ensemble de grosses dalles en place pourrait correspondre à une porte donnant vers la partie nord de l'abbaye ; elle est grossièrement au même niveau que la porte sud (**fig. 9**). Le mur gouttereau nord semble avoir été entièrement démonté dans ce secteur, comme du côté sud.

Dans le secteur oriental, seule la partie supérieure des remblais de terrassement modernes a été mécaniquement décapée, afin de se réserver la possibilité d'étudier plus finement l'organisation de ces remblais. A l'ouest, des traces de construction et un mur « fantôme » (sorte de tranchée avec un comblement sombre) peuvent correspondre au mur oriental de l'aile orientale du monastère (**fig. 10**). Deux canalisations d'évacuation ont été repérées à travers le remblai moderne. Construites en pierre avec des dalles de couverture, elles semblent branchées sur le bâtiment oriental et se dirigent vers la terrasse orientale, selon deux axes légèrement différents (**fig. 11**). Celle la plus au sud est associée à un

regard appareillé (sorte de fontaine semi-circulaire) qui pourrait être aménagé au bas du mur du bâtiment oriental. Un double tournois de cuivre de François de Bourbon, prince de Dombes, daté de 1589 (M. 20) a été retrouvé dans le remblai avoisinant ce regard<sup>44</sup>. Enfin, dans la partie sud-est, un mur de direction ouest-est (**fig. 12**) pourrait correspondre à l'aménagement de la première terrasse (structure liée à un escalier faisant communiquer la plate-forme et la berge de l'étang des Chambres ?). La prospection par géoradar de 2017 avait décelé des constructions dans cette zone (**fig. 13**).

---

<sup>44</sup> Il s'agit d'une série précoce de doubles tournois qui a circulé un peu moins longuement que ceux de Louis XIII.

## Etude du contenu de l'ampoule de pèlerinage OI 230

Nicolas Garnier

Située dans la quatrième rangée du cimetière qui se développe à l'est de l'église abbatiale, la sépulture n° 83 (contexte de comblement : 1594) est une fosse (**fig. 14**). Le squelette d'adulte est orienté ouest-est. Ses membres supérieurs sont en position 44C et les membres inférieurs en position 22. Une ampoule en plomb a été déposée près du crâne (OI 226) et une autre à côté du membre supérieur gauche, vraisemblablement sur l'abdomen (OI 230, avec deux anses et hermétiquement close). Une brique en terre cuite était placée sur le thorax du défunt : l'hypothèse d'un marquage au sol peut être envisagée. Cette sépulture se trouve au-dessus de la tombe bâtie n° 96.

L'étude de la composition du liquide a été réalisée par Nicolas Garnier (**annexe 5**). Si l'eau semble intrusive, le dépôt oléique fixé sur les parois est composé de multiples corps gras. L'ampoule a contenu très majoritairement une huile végétale, certainement de noisette ; on note également une faible quantité de poix de conifère, probablement de sapin *Abies* sp., et de corps gras d'animal ruminant.

La composition de cette ampoule est la même que celle d'une fiole fusiforme en verre venant d'Eauze<sup>45</sup>.

Considérant tout l'intérêt de ce résultat, Nicolas Garnier propose deux programmes d'analyse pour les ampoules restantes : le premier concerne les neuf ampoules scellées et le second l'ensemble des trente-quatre ampoules (**Annexes 6 et 7**).

---

<sup>45</sup> Les observations anthropologiques ont pu déterminer qu'il s'agissait d'une femme. La fiole reposait au-dessus de sa tête. La datation de la sépulture par le radiocarbone aboutit à un intervalle long : de 130 à 265 de notre ère (avec 71,6 % de probabilité à 2 sigmas). Toutefois, un second intervalle propose une datation comprise entre 271 et 332 de notre ère ; bien que statistiquement moins probable, elle s'accorde mieux avec les résultats de l'étude de la céramique, peu abondante, mais plutôt caractéristique de la fin du III<sup>e</sup> et du IV<sup>e</sup> siècle. C. Calmés, N. Garnier et L. Pédoussaut L, « Une fiole fusiforme découverte à Eauze (Gers) », *Bulletin de l'Association Française d'Archéologie du Verre*, 2017.

## Nouvelles réflexions sur le rapport Naurissart (1732)

Philippe Campagne et Claude-Henri Jurion

### I. Position des murs sur le relevé (fig. 15 à 17)

#### 1. Trame de l'église

La fouille a dégagé, dans l'angle nord-est du cloître et adossés au mur bahut de la galerie nord, deux fondations de contreforts qui renseignent sur la structure de l'église.

La distance d'axe en axe relevée sur le plan est, compte tenu des contours inégaux de la maçonnerie, proche de 7,80 m (valant 4 toises). Cette cote est retenue comme étant la dimension d'une travée de la nef et de la galerie contigüe.

Nous avons imaginé, dans nos études précédentes, faute de données précises, que les travées étaient sur plan carré ; la largeur de la nef étant de « 4 toises, 1 pied, 6 pouces en oeuvre » soit 8,30m. Les murs gouttereaux font 6 pieds soit 1,95 m.

Naurissart précise que la galerie nord présente huit arcades ouvrant sur le cloître, soit deux arcades par travée, et neuf arcades pour la galerie sud.

#### 2. Longueur de l'église

Dès lors, il apparaît que, depuis le pignon ouest, la longueur intérieure se décompose de la manière suivante :

- six travées entières, soit 46,80 m ;
- une demie travée, soit 3,90 m (de sorte que la clef de voûte s'accorde en hauteur avec celles au-dessus du sanctuaire portées par « les quatre pilliers qui sont autour du maître-autel » ;
- le sanctuaire « plus large que la nef de 2 pieds (0,65 m) » qui fait 9,10 m en long et en large ;
- le rayon du chevet de 4,55 m.

Ainsi la longueur intérieure de l'église est de 64,35 m. Or, Naurissart avait donné 36 toises (70,20 m) ! Mais il est curieux de voir que, si l'on mesure, sur plan, la longueur extérieure, y compris l'épaisseur du mur du chevet et du gros contrefort du pignon, on obtient la cote de 70,20 m.

#### 3. Charpente

Elle est composée, au-dessus de la nef, de vingt-et-une fermes distantes de 2,60 m d'axe en axe (soit trois fermes par travée de 7,80 m). Naurissart décrit aussi les quatre demi-fermes qu'il appelle « coyers » au-dessus du « cul de four ».

La hauteur du faîtage est de « 11 toises et 1 pied », soit 21,77 m.

## II. Implantation générale (fig. 18)

### 1. Les bâtiments conventuels

Dans son rapport, Naurissart dit que les bâtiments autour du cloître ont *différentes largeurs et hauteurs*, que *les autres côtés ont pareille hauteur* (39 pieds soit 12,67 m) et que *tous les faitages des combles sont de niveau*, à l'exception des accès aux combles de l'église (ailes ouest et est) *plus hauts de 4 pieds* (1,30 m).

Les largeurs des bâtiments données par Naurissart sont les suivantes :

- aile ouest : 8,46 m dans sa partie étroite ;
- aile sud : 10,08 m ;
- aile est : 9,75 m (variante si la façade orientale est axée sur le diamètre du chevet : 12,83 m).

Les inégalités de largeur du relevé sont dues au désalignement de la façade extérieure de l'aile ouest.

Si, comme le précise Naurissart, les faitages sont au même niveau et les façades de même hauteur, il en résulte que les pentes des toitures sont légèrement différentes.

Pour ce qui concerne la longueur de l'aile sud, il faut imaginer Naurissart dictant son rapport au fur et à mesure de sa visite. Il vient de décrire l'aile ouest et poursuit par l'aile sud, qu'il appelle *aile droite*. Il se trouvait dans la galerie ouest du cloître et au début de la galerie sud. Continuant sa visite, il prend pour repère le *mur du dedans de la façade* : il a dû revenir jusqu'au pignon ouest de l'aile sud. Puis, il suit la galerie sud jusqu'à se trouver à *l'encoignure du mur de façade du bâtiment de derrière* : c'est vraisemblablement l'angle de la façade orientale de l'aile est. La longueur qu'il donne *28 toises 4 pieds* (55,90 m) se rapproche des 54,72 m de la présente étude.

### 2. Les ouvrages de sauvegarde

Ils sont représentés en rouge sur l'étude.

Pour l'église, Naurissart décrit ces ouvrages : *...il y a eu la nécessité en différens temps d'adosser contre le mur de la gauche, en dehors ... neuf pilliers butans ... et d'ajouter au derrière du sanctuaire ... entre le second et le troisième vitrau un arc boutant qui saille dans le jardin de 26 pieds* (11,70 m). Il précise que les renforts qu'il appelle *pilliers butans ... sont de 11 pieds à 18 pieds de saillie* (3,57 m à 5,85 m) *et de différentes épaisseurs*. Ce sont des dimensions énormes ! Il décrit aussi les deux contreforts *de 11 pieds de saillie*, dont on voit encore les vestiges aux angles du pignon occidentale.

Concernant l'aile sud, il écrit que des *arcs boutans de 16 pieds* (5,20 m) ont été construits, sans en préciser le nombre.

Enfin, il est intéressant de lire, dans son rapport, que *le mur* (de soubassement) *a été rempli par un talus de 4 pieds* (1,30 m). Il ne s'agit pas d'une butée de terre mais d'une maçonnerie. Cet ouvrage représenté sur le plan est encore visible mais en état de dégradation.

### **3. L'infirmerie**

Naurissart écrit, après avoir énuméré la succession des locaux dans l'aile sud, *au bout desquels saillie de l'alignement du mur en dehors un pavillon de quatre toises, 3 pieds, 6 pouces* (5,18 m). Cette cote serait juste si le mur oriental de l'aile est était en prolongement du diamètre du chevet. Mais, en ce cas, la largeur de l'aile est serait trop différente des autres ailes et le faitage de sa toiture serait plus élevé que les autres (en contradiction avec ce qu'il a annoncé).

Ce *pavillon* était à usage d'infirmerie (à l'étage) et de bûcher au rez-de-chaussée. Il fut jugé en bon état et de construction récente, par Naurissart.

Toutes les dispositions possibles et imaginables ont été envisagées pour ce qui concerne l'ensemble aile sud et infirmerie, tant le texte de son rapport est abscons ! Il dit que l'infirmerie *saille de tout son corps dans le jardin* (jardin sud), soit 14,79 m, ce qui laisse une longueur de 5,85 m jusqu'au mur d'enceinte bordant le chemin : exactement les trois toises données par Naurissart.

### **4. Le petit bâtiment oblique**

Situé à droite de la façade de l'aile ouest, il s'agit d'une liaison avec l'écurie (4,55 m dans sa plus grande largeur et 12,66 m de longueur). Les murs ne font que *deux pieds d'épaisseur* (0,65 m).

Les dimensions données par Naurissart sont conformes aux vestiges. A noter que le mur présente un biais léger avec la façade extérieure de l'aile ouest, d'où le terme *un peu oblique* utilisé par Naurissart.

### **5. Le porche d'entrée et le bâtiment nord**

Naurissart décrit *une porte cochère et à côté une petite porte servant l'un et l'autre d'entrée dans la cour*, et un bâtiment *à la droite* mesurant 14 toises (27,30 m) par 24 pieds (7,80 m) avec un étage.

Il ne donne pas l'affectation des locaux, qui comportent certainement une porterie.

### **6. L'écurie et le colombier**

Toutes les dimensions de Naurissart sont correctes et s'adaptent parfaitement au terrain.

La rampe de l'écurie, qui franchit un dénivelé de 9 pieds (2,92 m), relie la cour de l'écurie à celle d'entrée de l'abbaye. Naurissart donne la position exacte d'un abreuvoir avec ses dimensions. Il est curieux de constater que le cadastre actuel présente une parcelle dont la forme est issue de sa présence.

## Etude archéogéographique de la franchise de Grandmont

Jean-Marc Popineau et Maxime Larratte

Parallèlement aux recherches archéologiques et historiques effectuées sur le site de l'abbaye de Grandmont, une étude géographique puis archéogéographique a été entreprise dès 2013 sur une portion particulière de son espace vivrier, nommé par les frères eux-mêmes la « franchise » ou « fondalité » de Grandmont. L'objectif de cette opération pluriannuelle est de restituer la morphogenèse de l'espace vivrier que les abbés se sont progressivement constitué aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles aux portes de l'abbaye et dont ils ont patiemment fait une véritable seigneurie justicière, territorialement homogène, avec des limites précises qui marquent encore physiquement le paysage. Ainsi, des investigations, comportant des prospections pédestres annuelles, des études des sources textuelles et l'utilisation de données géoréférencées dans un SIG<sup>46</sup>, ont été menées.

La première année fut exclusivement consacrée à une étude géographique complète de la zone, avec la définition du géosystème actuel de Grandmont, la délimitation de son anthroposystème et l'inventaire des premiers éléments visibles du patrimoine bâti et paysager. Très tôt, il a été prévu de réaliser un SIG, avec la mise en place de fiches d'enregistrements pour chaque fait archéologique découvert. Ces fiches ont été classées en fonction de cinq domaines : bâti, hydraulique, élément religieux, moyen de communication et géologie. Les éléments découverts ont été rassemblés autour d'un contexte commun, qui sert de titre pour une fiche. Par exemple, un aménagement hydraulique comme une chaussée-digue dispose d'une seule fiche d'enregistrement avec plusieurs éléments décrits sur celle-ci : digue, trop-pleins, canaux d'alimentation et d'évacuation. Ensuite, chacune de ces structures est décrite de façon manuscrite, historique, photographique et géographique. Le contexte possède donc un numéro et les éléments faisant partie de ce contexte possèdent le même numéro.

Avec l'arrivée de l'imagerie LiDAR, nous avons dû adopter une nouvelle numérotation, afin d'éviter toute confusion. La numérotation composée d'une lettre et d'un nombre a été complétée par une numérotation à quatre chiffres. La première identifie les sites archéologiques découverts en prospection, rassemble plusieurs structures et renvoie également aux illustrations correspondantes. La seconde concerne toutes les structures découvertes par le biais des images LiDAR et possède un code pour déterminer la nature de la structure. L'ensemble de l'inventaire est disponible en annexe de cet article (**Annexe 8**).

Le présent rapport se divise en trois parties. La première, plus technique, montre la nouvelle méthode mise en place. La seconde, plus descriptive, présente l'ensemble des découvertes faites lors de la campagne de 2020. Enfin, la dernière est une synthèse des recherches effectuées en 2020.

## I. Apport de l'imagerie LiDAR à l'étude archéogéographique de la franchise

### 1. Rappel des années précédentes

Le SIG de Grandmont a été mis en place à partir de la campagne 2017. Son premier objectif était de recenser chaque élément archéologique découvert dans la franchise les années précédentes, de synthétiser l'ensemble des informations disponibles dans les fiches pour les faire tenir dans un tableau, de les localiser le plus précisément possible à l'aide des premières données disponibles sur le SIG, comme la carte IGN, en format *raster*<sup>47</sup> et le cadastre actuel en format *shapefile*<sup>48</sup>, et enfin de redéfinir et de reclasser l'ensemble des données avec des termes génériques pour éviter une multiplication des noms relatifs à un même élément. Ce travail était absolument indispensable afin de créer une base de données géoréférencées<sup>49</sup> des structures vues en prospection pédestre, à la fois complète, claire et concise.

Une fois cette tâche effectuée, nous avons pu ajouter les structures découvertes lors de la campagne de 2017 puis celles des campagnes suivantes. De nouvelles informations ont été ajoutées : données du géoradar sur les parcelles voisines du site de fouilles (**fig. 19**), plan des vestiges archéologiques de l'abbaye (**fig. 20**) et feuilles en format numérique du cadastre napoléonien (**fig.21**).

Dès 2018, ces dernières ont permis de progresser dans la découverte de nouvelles structures avec leur localisation. En effet, l'essence même d'un SIG est de dresser un inventaire d'éléments localisés sur un même plan de coordonnées cartographiques afin de faire apparaître les données qui nous intéressent, pour les comparer ou les associer entre elles. C'est ce que nous avons réalisé, en comparant et en localisant les structures découvertes en prospection avec l'aide du cadastre actuel et napoléonien (**fig. 22**). Ainsi, nous avons pu dater, d'une manière relative, les structures actuellement présentes et visibles ou non sur l'ancien cadastre. Les limites parcellaires sont les structures qui se prêtent le mieux à cet exercice, puisqu'il est facile de voir si elles suivent une limite actuelle et de voir si elles remontent à l'époque du cadastre (1813). C'est pourquoi nous avons créé un nouveau domaine dans les fiches d'enregistrement : les limites. Celui-ci regroupe l'ensemble des vestiges permettant de délimiter la franchise de Grandmont et les parcelles contemporaines, présentes en 1813 ou plus anciennes.

---

<sup>46</sup> Système d'Informations Géographiques : base de données rassemblant des informations de multiples domaines mais ayant toutes des coordonnées géographiques et cartographiques.

<sup>47</sup> Un raster est un fichier image, comme un *jpeg* ou un *bitmap*, ayant été géoréférencé sur un logiciel de SIG.

<sup>48</sup> Un fichier *shapefile* est un fichier-forme dessiné numériquement sur un logiciel de SIG. Ces formes peuvent être linéaires, ponctuelles ou surfaciques, ce qui nous permet de numériser toutes les formes et tailles des structures archéologiques rencontrées sur le terrain.

<sup>49</sup> Communément appelée *géodatabase*.

Nous avons alors décidé de dessiner les feuilles du cadastre de 1813 dans un format *shapefile*, avec des formes surfaciques, pour disposer du cadastre en entier sans superposition de plans, et d'enregistrer toutes les données recueillies dans l'état des sections de Saint-Sylvestre<sup>50</sup> dans le SIG. Cette tâche est à la fois longue et laborieuse, à cause des décalages possibles entre le cadastre actuel et celui du XIX<sup>e</sup> siècle, et même entre les plans du XIX<sup>e</sup> siècle. Cependant, le résultat final en vaut la peine puisqu'il nous révèle une « photographie » du paysage à cette date de 1813 (**fig. 23**).

## 2. Une imagerie révolutionnaire séduisante mais complexe à intégrer

Dans la catégorie des outils indispensables en SIG, nous avons pu également utiliser, cette année, un nouveau type de données : les images LiDAR<sup>51</sup>. Ces données s'obtiennent à la suite d'un relevé aérien par télédétection laser : l'avion, l'hélicoptère ou le drone passent au-dessus de la zone souhaitée avec un appareil de télédétection équivalent à un tachéomètre, qui envoie des centaines d'impulsions laser par mètre carré vers le sol. Les signaux, une fois un obstacle rencontré comme un arbre ou le sol, rebondissent dessus et remontent vers l'appareil avec de très nombreuses données, toutes géolocalisées et représentées chacune par un point sur le relevé. On obtient alors un nuage de points qu'on peut classer soit par points pris à la cime des arbres, soit par points pris au sol. Le relevé au sol, qui nous intéresse ici, a une précision géographique et altimétrique inférieure à 10 cm et fait abstraction la majeure partie de la végétation.

Face à la difficulté d'accès à certaines parcelles, à la complexité générale du terrain liée à sa nature escarpée et très végétalisée et à cause des dates de prospection limitées par les disponibilités de chacun et de l'absence de repères visibles à proximité, nous nous sommes très vite décidés à nous tourner vers ce type d'image à étudier. Ainsi, au vu de notre besoin et de l'intérêt scientifique de telles données, nous avons été intégralement financés par le Service régional d'archéologie de Nouvelle-Aquitaine pour obtenir ces images, après avoir contacté de nombreuses entreprises spécialisées dans ce type de relevé. Au final, nous nous sommes tournés vers la société HELIMAP, qui a réalisé le relevé sur l'ensemble de la franchise (**fig. 24**) et nous l'a envoyé au cours du mois de décembre 2019, après de nombreuses complications climatiques. Nous en profitons pour remercier le SRA de son soutien indéfectible, tant scientifique que financier, et la société HELIMAP pour son relevé d'excellente qualité et son professionnalisme, tout au long de l'opération.

Suite à la réception du relevé, nous avons dû faire une première opération informatique très importante, afin de permettre à de simples ordinateurs d'utiliser ces images. En effet, ce type de relevé est très « gourmand » en espace de stockage et en utilisation de ressources lors de son traitement. C'est pourquoi, nous avons décidé de découper l'ensemble des 8 km<sup>2</sup> du relevé en plusieurs dalles carrées

---

<sup>50</sup> AD Haute-Vienne 3P193/2, *Etat de section, section dite de Grandmont et Etat de section, section dite de la Chèze*, 1813.

de 500 m de côté, pour la majeure partie. Après quoi, nous avons obtenu une grille de 88 dalles, facilitant ainsi l'exploitation du relevé LiDAR et nous permettant d'agir dalle par dalle pour les années à venir (**fig. 24**). Cependant, suite à cette opération, nous avons certes simplifié son exploitation pour l'outil informatique et son étude mais complexifié énormément la façon d'organiser et d'inventorier toutes les données dans le SIG. En effet, ces images sont nombreuses à générer et, à la vue du nombre de dalles, il est apparu évident qu'il fallait mettre en place une organisation stricte de ces nouvelles données afin de l'intégrer au mieux dans le SIG. Nous avons déjà accumulé de nombreuses informations géolocalisées et l'ajout des images LiDAR risquait de rendre notre catalogue d'éléments géographiques difficile à lire.

C'est pourquoi, nous avons décidé de garder notre première géodatabase du SIG de Grandmont, pour concentrer toutes les données récoltées les années passées et leurs mises à jour, comme la numérisation du cadastre napoléonien ou la découverte de nouvelles structures lors de prospections pédestres en dehors des cadres des dalles LiDAR en cours d'analyse. Quant aux images LiDAR, nous nous sommes organisés de façon à ce que chaque dalle ait sa propre géodatabase, pour rassembler tous les rasters concernant cette même dalle. Cela facilite notre étude en concentrant toutes les images d'une seule et même dalle, et permet une meilleure organisation du SIG, en ayant plusieurs bases de données distinctes. Enfin, une autre géodatabase a été créée dans le but de rassembler des fichiers *shapes* pour numériser les structures visualisées au moyen des images LiDAR, quelle que soit la dalle. Ce dernier fichier rassemble donc l'ensemble des éléments découverts grâce au relevé LiDAR et possède son propre inventaire dissocié de tous les autres. Nous créons ainsi les mêmes types d'images pour chaque dalle, reposant chacune sur des options et des algorithmes spécifiques et donnant ainsi une image différente sur laquelle nous travaillons.

Les premières images LiDAR, les plus utilisées, sont les images dites « Ombrages » car elles montrent la surface du sol suivant un angle de lumière bien précis (**fig. 25 et 26**). Le rendu donne l'impression d'une photographie d'un sol lunaire, à cause de l'aspect de l'image et de la couleur en légende qui utilise des niveaux de gris suivant l'exposition du sol à la lumière. Ce type d'image permet d'accentuer les microreliefs recherchés comme les creusements ou les élévations, selon l'azimut et la hauteur de la source de lumière. Il fait partie des données les plus utilisées car il révèle au mieux les structures linéaires, surfaciques et ponctuelles, quelle que soit l'échelle cartographique utilisée. Dans notre cas, nous conservons toujours la même hauteur pour la source de lumière afin de disposer de la même clarté pour chaque image ; seul l'azimut varie. Nous reprenons également les mêmes azimuts et la même hauteur, d'une dalle à une autre, au cas où nous devrions les assembler pour étudier une plus grande zone ou travailler sur la limite des deux.

Il y a les rasters « Pente », que nous représentons avec des couleurs allant du vert au rouge en passant par le jaune, suivant l'importance de la pente de la dalle analysée (fig. 27). Ce type d'image est plus souvent utilisé dans le but de mieux appréhender la topographie d'une zone, notamment la situation et la forme des coteaux ou des talwegs. C'est donc un outil particulièrement utile sur de grandes et moyennes échelles géographiques, pour repérer et déduire le chemin suivi par le réseau hydraulique par exemple. Il fait également apparaître très distinctement les zones de carrières, en révélant parfaitement l'aspect de « gruyère » qu'elles peuvent donner dans un lieu très localisé (fig. 28).

Nous avons également créé des rasters de *Local Relief Modeling*, abrégé en « LRM », pour nos besoins (fig. 29). Ces images sont probablement les plus complexes à faire et les moins évidentes à interpréter à ce jour dans notre SIG. Cependant, elles trouvent leur utilité puisqu'elles sont indispensables à regarder lors des vérifications de terrain. Le principe de ces images est de créer une moyenne d'altitude entre plusieurs points du relevé LiDAR, puis de la « soustraire » aux altitudes enregistrées par le même relevé. Le résultat obtenu est une sorte de nuage de points allant du bleu au rouge, en passant par du jaune, révélant si les microreliefs ont tendance à être plus en creux ou plus en élévation. C'est donc une sorte d'intensificateur des microreliefs puisqu'ils ont tendance à mieux apparaître sur ce type d'image, surtout lorsque le nombre de points que l'on choisit pour faire une moyenne est grand. En revanche, ces rasters sont inutiles sur une petite échelle géographique et ils ont tendance à amplifier une structure, qui est presque imperceptible sur d'autres images et sur le terrain. Ces microreliefs sont cependant très difficiles à repérer sur le terrain puisque les structures sont très arrassées.

Enfin, les rasters « Isolignes », qui peuvent être considérés comme un *shapefile*, fournissent des données équivalant aux lignes d'altitudes des cartes IGN. Comme le relevé LiDAR enregistre des données d'altitude pour chaque point et qu'il y a des dizaines de points par mètres carrés, la machine est tout à fait capable de dessiner elle-même ces lignes. Il suffit juste de lui indiquer, dans les options, à partir de « tous les combien » nous voulons des lignes d'altitude. Pour notre SIG, nous créons deux fichiers d'isolignes, l'un représente une ligne tous les mètres et l'autre tous les dix centimètres (fig. 30, 31 et 32). Tout comme leur échelle, leur utilité n'est pas la même. En effet, les isolignes d'un mètre permettent de constater la situation du relief local d'une dalle, comme le raster « Pente » mais de façon plus précise. C'est donc une image que l'on va avoir tendance à utiliser sur une petite échelle, afin de se faire une meilleure idée des pentes et des reliefs un peu plus importants ou visibles, telle une motte ou un terrassement. Concernant les isolignes d'une dizaine de centimètres, le travail s'effectue plus sur une grande échelle cartographique et elles sont parfaites lorsqu'elles sont utilisées en comparaison avec les rasters LRM. Les seconds font apparaître très clairement la structure et les premières montrent davantage, en laboratoire, la réelle dénivellation de cette même structure.

### 3. La mise en place d'une « prospection d'intérieur »

Ces images apportent une vision nouvelle à l'étude archéogéographique puisque nous pouvons faire un travail de prospection archéologique en laboratoire. On peut presque parler de « prospection en intérieur ». Elles permettent de repérer des structures étendues ou plus petites (**fig. 33** et **43**), quel que soit l'état de la végétation et de la saison, à quelques exceptions près<sup>52</sup>. Cependant, ces images prouvent toute leur efficacité lorsqu'elles sont combinées avec d'autres données géolocalisées. C'est pourquoi un jeu de superposition et/ou combinaison des données, notamment celles enregistrées dans le SIG depuis la première année, a été naturellement mis en place dans notre étude.

Notre nouvelle méthode de travail peut donc se faire tout au long de l'année, quelles que soient les saisons et les disponibilités de chaque chercheur. Ce travail consiste à repérer, à numéroter et à identifier les structures visibles sur les différentes images LiDAR. La phase de repérage dépend des « yeux » de l'observateur et de la qualité des images. Chaque élément découvert est numéroté et légendé comme sur un chantier archéologique, pour faciliter sa reconnaissance : les numéros soulignés désignent les structures creusées, les numéros surlignés rassemblent les structures élevées et les numéros encadrés sont réservés pour les structures maçonnées. Cependant, ce code ne permet qu'une identification rapide et sommaire des vestiges archéologiques. A ce stade de l'analyse, l'identification des structures dépend des données disponibles dans le SIG.

Parmi les données disponibles et très utiles, nous pouvons déjà citer la carte IGN et le cadastre actuel que nous utilisons en arrière-plan, toujours pour aider à au repérage sur le terrain et à mieux localiser les structures découvertes en laboratoire. Ces données permettent d'éliminer toutes les structures contemporaines, visibles sur les images LiDAR. Nous utilisons également le binôme cadastre actuel et cadastre napoléonien pour essayer de dater les structures visibles sur les deux documents et d'identifier celles qui sont parfaitement reconnaissables, comme les limites parcellaires ou les chemins (**fig. 34**).

Pour le travail d'identification des structures sur les images LiDAR, on peut utiliser l'inventaire des structures géolocalisées en prospection qui ont pu être repérées, identifiées sur le terrain et géoréférencées grâce à la carte IGN et aux cadastres. C'est donc là un excellent moyen de reconnaissance et d'identification pour le travail en laboratoire. La superposition des deux types de structures découvertes en prospection et indiquées par le LiDAR n'est pas absolue : il est difficile de se repérer en milieu forestier et les points de référence sur les cadastres et la carte IGN ne concordent pas toujours. Cependant, toutes les structures observées en prospection se retrouvent à proximité de celles qui sont localisées sur les images LiDAR. C'est un outil extrêmement utile et fiable pour notre analyse,

---

<sup>52</sup> Sur la **figure n° 33**, nous pouvons voir des taches ressemblant à des gouttes d'eau renversées sur du papier. Ces taches s'expliquent par la présence d'une végétation très dense et très concentrée : un tas de ronces très épais ou un conifère avec de nombreuses branches.

qui va continuer de s'enrichir puisque la prospection pédestre sera poursuivie. C'est donc à force d'observation des dalles LiDAR et de comparaison avec ces mêmes images et nos précédentes informations, que nous réalisons notre analyse et que nous préparons la phase de terrain.

Cette année, nous nous sommes focalisés sur l'étude de cinq dalles : 14, 46, 47, 54 et 55.

La dalle 14 est située dans l'angle nord-est de la franchise de Grandmont, au lieu-dit actuel des Vieux Sauvages (**fig. 35**). Cette dalle permet l'analyse d'un ensemble cohérent puisqu'elle recouvre l'ancienne emprise de la métairie des Sauvages (**fig. 36**). Cette zone, presque exclusivement forestière, était un excellent point de départ. En effet, c'est un espace que nous avons déjà prospecté les années passées et, par conséquent, que nous connaissions bien, mais il possède des zones difficiles d'accès ou difficilement observables à cause d'une végétation très abondante en été. Il représentait ainsi un formidable terrain d'entraînement pour notre analyse avec les nouvelles images LiDAR.

Les dalles 46, 47, 54 et 55 sont situées plus au centre de la franchise, au lieu-dit du Coudier et dans ses alentours proches (**fig. 37**). L'étude des alentours de la grange du Coudier s'inscrit à la fois dans la continuité de l'étude demandée par le SRA de Nouvelle-Aquitaine l'an dernier et dans cette volonté d'expérimenter une nouvelle méthodologie en opérant sur des terrains connus par les prospections passées mais parfois difficilement observables. L'emprise de la dalle 46 se situe au nord-ouest du Coudier, recouvrant les lieux-dits des Prés et la grande partie ouest de l'actuel Larmont. Cette zone présente essentiellement des pâtures et quelques bois, avec des reliefs bien pentus (**fig. 38**). La description pour la dalle 54, située au sud-ouest du Coudier, est semblable à la dalle précédente ; elle couvre la zone entre Les Chaises et la butte du Coudier (**fig. 39**). La dalle 47 s'étend dans toute la partie nord-est de la zone d'étude du Coudier, puisqu'elle va jusqu'au lieu-dit Chez Pouyaud. Elle recouvre ainsi un espace avec peu de pâturage et beaucoup de bois (**fig. 40**). Enfin, la dalle 55, qui regroupe toute la partie sud-est de la zone, est composée essentiellement de grandes pâtures et de champs cultivés (**fig. 41**).

Une fois que le travail sur les premières dalles est accompli, les observations du premier prospecteur sont vérifiées par l'autre prospecteur, qui va ensuite renvoyer sa correction et sa propre analyse. Il y a deux objectifs à ce va-et-vient entre prospecteurs. Il permet d'abord à toute l'équipe de prospection de visualiser les images LiDAR et d'échanger sur les structures analysées. Ensuite, cela permet de corriger d'éventuelles erreurs. Aujourd'hui, grâce à l'informatique, ces échanges peuvent se faire très facilement par mail, ce qui permet aux prospecteurs d'avancer dans l'étude tout au long de l'année et de préparer le travail de terrain. En effet, à force d'échanger et de débattre sur l'identification des structures, nous rencontrons des éléments que nous ne pouvons pas nommer toujours précisément sinon par les termes « élévation » ou « creusement ».

#### 4. La prospection archéologique réinventée

La « prospection en intérieur » ne remplace en aucun cas la prospection de terrain. Bien au contraire, les deux analyses fonctionnent en interaction car les images LiDAR permettent de voir mais pas d'identifier. Ces structures non identifiables sont notées dans une liste de vérifications à faire obligatoirement sur le terrain. Ces vérifications sont listées dalle par dalle et sont faites systématiquement lors des campagnes de fouille.

Notre équipe a donc organisé un parcours de vérification pour les structures d'une dalle, sur les lieux où se trouvent les vestiges, grâce aux cartes que nous avons pu créer et éditer selon les besoins pour nous repérer sur le terrain. Une fois devant la structure, nous avons pu prendre le temps de l'observer, de la décrire et de la relever, avant de reprendre nos cartes et redéfinir un nouvel itinéraire pour une nouvelle vérification. L'expérience acquise les années précédentes, tant sur la franchise de Grandmont que sur d'autres terrains, a permis de reconnaître la majeure partie des structures. Lors de nos anciennes prospections pédestres, le repérage des vestiges de l'occupation passée était un peu aléatoire et dépendait de l'expérience « visuelle » des prospecteurs. Désormais, les images LiDAR nous donnent des relevés fiables grâce aux différents algorithmes utilisés.

Cependant, nous ne devons pas exclusivement nous fier à nos itinéraires de vérification et aux images LiDAR : nous avons continué à utiliser les techniques habituelles pour la prospection à vue en milieu forestier. En effet, nous sommes restés attentifs à notre environnement proche entre deux vérifications, afin d'être sûr de ne pas manquer un autre vestige ou indice d'occupation qui nous aurait échappé pendant la phase d'observation des images LiDAR. Ce fut effectivement le cas pour plusieurs structures, comme le bassin 0175 (**fig. 42**) que nous n'avions pas détecté lors de notre travail en laboratoire. Cette expérience « négative » nous a obligés à vérifier à chaque fois l'existence d'une structure, vue sur le terrain, grâce aux images LiDAR disponibles, lors de nos prospections, sur un support numérique<sup>53</sup>. C'est dans ce genre de situation que les images de type « LRM » prouvent toute leur efficacité en faisant apparaître très distinctement des structures peu visibles sur le terrain. Une fois la structure localisée sur terrain et sur le LRM, nous faisons une vérification plus fine sur les rasters ombrages. Le croisement des informations s'est révélé nécessaire, par exemple avec le cas de 0154, qui passa inaperçu pendant toutes ces années et qui était presque invisible sur les images LiDAR. Seul, le raster LRM a pu nous offrir une réponse claire, malgré une végétation très dense (**fig. 43**).

Une fois que la structure est confirmée sur le terrain et sur les images, nous la numérotions comme celles découvertes directement en laboratoire. Nous appliquons également le code établi et nous

---

<sup>53</sup> Nous faisons en sorte d'imprimer les cartes avec les images LiDAR en format papier pour chaque journée de vérification et de posséder toutes les données du SIG et les cartes sur un support numérique portatif, une tablette numérique.

l'avons modifié en fonction des données de terrain. En effet, de vastes structures avaient un numéro « simple », comme 0071, alors que plusieurs éléments les composaient. C'est pourquoi, nous avons décidé d'ajouter, pour ces éléments, un autre numéro. Ainsi, nous avons 0071 pour désigner la chaussée-digue de l'étang rompu, 0071/1 pour désigner les vestiges du côté est et 0071/2 pour désigner les restes du côté ouest de cette chaussée-digue.

Les habitants de Grandmont et des environs nous ont permis également de retrouver des traces d'occupations anciennes qu'ils connaissent. Ces personnes délivrent très souvent des informations fiables sur la localisation et l'utilisation de certains vestiges, comme les sources, les anciens chemins ou les vieilles maisons. Nous en avons eu encore la confirmation, cette année, puisque un des habitants de la commune de Saint-Sylvestre nous a indiqué la localisation de la source 0156, qui nous avait échappé lors de nos observations sur les images LiDAR et de nos nombreuses prospections de terrain (**fig. 44**).

Avec le risque de passer à côté de certaines informations, on voit que ce type d'étude nécessite, et nécessitera toujours, le regard de plusieurs prospecteurs expérimentés, à la fois sur le terrain et dans le domaine informatique. Les deux prospections, « intérieure » et « extérieure », sont parfaitement complémentaires dans ce type de travail. La première consiste à observer et repérer les structures encore inconnues qui doivent être identifiées sur le terrain : c'est l'objet de la seconde prospection, sur place, grâce au travail de localisation précise de la première. Comme le spécialiste du mobilier a besoin de voir ou de toucher le mobilier pour réaliser son étude, le prospecteur a besoin de voir les vestiges. Le relevé LiDAR n'est qu'un outil permettant au prospecteur de gagner du temps, en sachant exactement où se rendre et quoi regarder. La prospection archéologique, en extérieur, se double, désormais, d'un travail préliminaire en laboratoire.

## **5. Une nouvelle vision des aménagements hydrauliques**

L'aspect extérieur est important pour vérifier, observer et identifier les structures, et aussi pour mieux se rendre compte du terrain et de l'ampleur de l'occupation humaine, tant ancienne qu'actuelle. Nous avons pu le constater, lors de nos vérifications sur la dalle 46, centrée sur le lieu-dit de 1813 « l'étang » ou « l'étang rompu » comme nous le supposions. En effet, nos observations concernant cette zone remontent aux débuts de l'étude archéogéographique mais, cette année, les images LiDAR ont permis de constater l'ampleur des aménagements hydrauliques dans les alentours. Ainsi, nous avons pu identifier un réseau de drains alimentant le cours d'eau arrivant depuis « Les Prés » et se jetant dans la levade du « Pré des prés », qui contourne l'étang rompu par l'est (**fig. 45**). Cette même levade, que nous avons observée l'an passé, peut désormais être suivie jusqu'à la chaussée-digue de l'étang rompu. Une autre levade située sur le bord ouest de l'ancien étang, remarquée également les

autres années, est parfaitement visible sur les images LiDAR et les photos aériennes (**fig. 46**) mais presque invisible sur le terrain.

Ce n'est pas la seule structure qui avait échappé à notre observation de terrain. Plusieurs aménagements, visibles sur les images LiDAR, n'ont pas pu être identifiés à cause de la nature actuelle du terrain et de l'aspect fortement effacé des structures (**fig. 47**). Cet effacement prononcé est certainement dû à leur ancienneté. En effet, il est possible qu'après l'effondrement de la chaussée-digue<sup>54</sup>, il y ait eu une occupation entre cet effondrement, daté entre la fin XVI<sup>e</sup>-début XVII<sup>e</sup> siècle et le début du XIX<sup>e</sup> siècle, puisqu'il n'y a aucune structure qui apparaît en ce lieu sur le cadastre napoléonien. La structure 0005, mesurant presque 400 m<sup>2</sup>, ressemble à une sorte d'à-plat suffisamment grand pour installer un bâtiment. Les courbes de niveaux de 10 cm montrent bien ce petit terrassement juste à côté du cours d'eau naturel (**fig. 48**). Les creusements 0003 et 0004 pourraient être, dans ce cas, des canaux d'alimentation et d'évacuation d'eau pour alimenter un probable moulin. Il est peu probable que ces aménagements soient antérieurs à l'étang rompu car cette structure aurait probablement tout effacé lors de son occupation.

Ce même relevé LiDAR a également permis d'en apprendre davantage sur la forme de la chaussée-digue de l'étang (**fig. 49 et 52**). D'après les images et les vérifications de terrain, nous pouvons constater la forme légèrement arrondie de cette structure, qui forme une ligne droite vers l'est. Des vestiges construits de la digue ont pu être constatés à l'ouest et à l'est de la route actuelle. La ressemblance de la partie est avec la chaussée-digue de l'Etang petit est frappante et renforce notre théorie de localisation précise de cette digue de l'Etang rompu (**fig. 49, 50 et 52**). Par conséquent, comme nous avons le tracé des deux levades longeant les bords de l'étang rompu, la localisation précise de la chaussée-digue et les courbes de niveaux sur les images LiDAR, nous sommes tout à fait capables de tracer la surface théorique de cet étang, que nous avons pu numéroté en post-prospection (**fig. 51**). Sa forme rappelle celle de l'étang petit, situé plus haut dans les Monts d'Ambazac, mais sa surface dépasse les quatre hectares. Autre fait remarquable, les courbes de niveaux suivent parfaitement les limites des deux levades mais beaucoup moins au niveau de la chaussée-digue. Cela peut s'expliquer par les travaux effectués pour la route actuelle.

D'autres éléments ont pu être constatés au sud de la chaussée-digue, presque accolés contre elle. Effectivement, les images LiDAR ont montré plusieurs structures au sud de la chaussée-digue (**fig. 53**), que nous avons manquées les années passées et qui, désormais, sont bien visibles. Il semble y avoir tout un espace organisé avec le chemin 0061, arrivant depuis le Coudier et se dirigeant vers la Chaise, et longeant un autre espace terrassé (0179) qui avoisine les 300 m<sup>2</sup>. Ce même espace semble être recoupé par un creusement reliant le bassin 0182 et l'immense fosse 0180. Tout cet ensemble semble avoir eu plusieurs phases d'occupations car il y a des structures effacées décrites plus haut et

---

<sup>54</sup> AD Haute-Vienne, 5H126 (1686).

d'autres très clairement visibles, comme le bassin 0060<sup>55</sup>. Il est possible que les structures effacées de ce secteur aient fonctionné avec les autres structures effacées de la zone de l'étang. Les deux à-plats pour bâtiment 0005 et 0179 ainsi que les supposés canaux 0003 et 0004 semblent alignés. Il y aurait donc tout un morceau du réseau hydraulique d'une époque précise observable, contenant des canaux d'alimentation pour probablement deux moulins.

L'étude de tout cet espace mérite d'être approfondie, notamment avec un relevé topographique précis des deux surfaces aplaties et, éventuellement, de l'espace entre ces deux terrassements. Il serait également intéressant de faire un relevé altimétrique pour l'espace entre les deux moulins supposés. Ce relevé permettrait de comparer les altitudes entre ces deux lieux, afin de vérifier notre hypothèse. Enfin, un sondage archéologique entre les structures 0061, 0179 et 0181 paraît utile pour observer et relever la stratigraphie entre ces mêmes structures. Un sondage en forme de T permettrait de voir les liens entre les trois structures et la stratigraphie de 0179 (**fig. 53**). Le relevé permettrait de mieux comprendre les relations entre ces éléments et, avec un peu de chance, d'identifier plus précisément ces structures. Ces opérations et leurs résultats offriraient également un point d'appui solide, tant scientifique que méthodologique, pour d'autres analyses et études sur des ensembles structurels équivalents dans la franchise, notamment vers le lieu-dit de 1813 « La prise » situé à l'est de Larmont.

En effet, ce secteur pose des questions auxquelles les images LiDAR n'ont pas pu répondre. Plusieurs structures sont clairement visibles sur les images et sur le terrain, comme l'imposant talus 0038 et la maçonnerie 0041 qui servent de limites parcellaires en 1813 (**fig. 54**). Cependant, la parcelle n° 691 de la section B est actuellement très humide et les deux limites semblent servir de digue. De plus, cette zone humide, visible sur les images LIDAR, reprend exactement la forme de la parcelle en 1813. En revanche, et c'est là un de nos principaux problèmes, on ne sait pas où sont les canaux d'alimentation et d'évacuation. Les images LiDAR ne montrent rien de particulièrement significatif à ce sujet et l'enquête de terrain ne donne pas plus de renseignements. Elle apporte même d'autres questions, comme la fonction du bâtiment 0040 difficilement perceptible sur les images LiDAR, absent sur le cadastre de 1813 mais bien constaté sur le terrain (**fig. 55**). Ce bâtiment présente même un regard ou un puits d'aspect contemporain. Il y a bien de l'eau qui circule dans ce secteur, dans la mesure où nous avons pu constater, l'an passé, un réseau hydraulique situé plus bas en direction du Coudier. Ainsi, il serait intéressant de réaliser des analyses un peu plus poussées dans ce secteur : relevé topographique, relevé altimétrique et sondages archéologiques. Toutefois, la réalisation de telles opérations ne sont efficaces que si l'on sait ce que l'on cherche précisément et si l'on a une connaissance solide de ce type d'aménagement. Or, nous comprenons très peu de choses dans ce secteur et nous manquons encore d'images, et d'imagination, concernant l'organisation et le fonctionnement précis de ce type d'aménagement. C'est pourquoi les opérations proposées pour le

---

<sup>55</sup> Structure apparaissant sur le cadastre d'Ambazac de 1810 (AD Haute-Vienne, 3 P 12, 1810).

secteur de l'Etang rompu aideraient beaucoup pour l'investigation et la compréhension d'ensembles structurels comme celui de la « prise de Larmont ». Parfois, l'archéogéographie a besoin de plus de relevés car la prospection archéologique, même réinventée, ne peut pas répondre à toutes les questions dans notre domaine.

## 6. Un parcellaire révélé au grand jour

Néanmoins, notre méthode de prospection archéologique se montre d'une grande efficacité pour la reconnaissance des limites parcellaires actuelles et celles datant de 1813. Comme nous l'avons montré plus haut, les données SIG des années précédentes sont d'une grande utilité, notamment dans le cas du cadastre napoléonien numérisé, que nous pouvons directement superposer en transparence sur les images LiDAR (**fig. 21, 22, 23 et 54**). Nous pouvons non seulement localiser ce type de structure mais également le dater immédiatement. C'est ainsi qu'avant même d'aller sur le terrain, nous étions capables de distinguer les limites parcellaires récentes des plus anciennes. Des limites, comme le talus 0038, la limite 0172 et bien d'autres, sont d'excellentes illustrations de l'efficacité de notre procédé (**fig. 56 et 57**). En effet, le tracé actuel de ces limites se suit très bien, malgré toutes les petites erreurs géométriques accumulées en plus de deux siècles. Ces erreurs trouvent de nombreuses explications et les murs visibles actuellement peuvent être le résultat d'une reconstruction tardive. Cependant, ces structures physiques suivent bel et bien une ligne juridique remontant au moins au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Ces mêmes lignes traduisent alors probablement une réalité antérieure au relevé de cette époque.

Il est même possible de retrouver des parcelles entières (**fig. 58 et 59**) et, ainsi, de connaître leur fonction au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Malgré ce moyen de reconnaissance aisée des parcelles anciennes, nous devons effectuer des vérifications, toujours dans le but d'identifier ou, dans ce cas, de valider notre identification et, surtout, d'observer le terrain et ses alentours. C'est ainsi que nous avons pu remarquer sur le terrain, puis les confirmer avec les images LiDAR, d'autres structures en lien avec ces parcelles. C'est ainsi que nous avons pu distinguer deux numéros de structures concernant la parcelle n° 319 de la section B (**fig. 58**) : l'une de ces structures concerne la parcelle de 1813 servant de « pâturage » et l'autre, probablement plus ancienne, ressemble à un bassin. Même constat pour la parcelle n° 361 de la section C (**fig. 57**) : considérée comme un taillis à l'époque napoléonienne, elle présente une fosse profonde semblable à une carrière. Nous avons également vu le léger creusement 0178, qui laisse penser à une rampe d'accès, à l'époque où la parcelle servait de carrière, et le chemin 0009. Cette parcelle aurait donc eu deux fonctions différentes à deux époques séparées. Encore une fois, ces constatations n'auraient pas pu être faites sans un travail de terrain et montrent que la prospection informatique fonctionne avec la prospection pédestre.

Un autre exemple illustre bien cette complémentarité. C'est celui de l'analyse de la métairie des Sauvages, visible sur la dalle 14. Ce secteur, bien connu, a révélé de nombreux éléments nouveaux. La prospection d'intérieur a permis de découvrir une autre zone aplatie située sur le bord ouest de la métairie (**fig. 60**), mesurant plus d'une centaine de mètres carrés. Elle a permis également de voir certains aménagements situés de l'autre côté de la limite de franchise, comme le fossé-talus 0153 ou la fosse circulaire avec des restes de granites 0144 (**fig. 33**). La relation entre les deux structures n'est pas évidente à l'heure actuelle. Peut-être est-ce un simple chemin allant vers la ferme des Vieux Sauvages 0148 et qui longe un abreuvoir. En revanche, à l'extrémité de la structure 0153, nous avons fait une découverte grâce à la prospection pédestre : la structure 0154 que nous n'avions pas vue sur les images LiDAR à cause de multiples perturbations dues à la forte concentration de conifères (**fig. 43**). Après l'avoir observée sur le terrain, nous avons entamé une vérification sur les images LiDAR et, après une longue et fine analyse, nous avons pu confirmer sa présence sur les images. Cette structure construite, de forme rectangulaire, nous a surpris lors de sa découverte et nous surprend également à propos de son interprétation. En effet, la maçonnerie ne semble présenter aucune ouverture mais les murs ceinturent un espace rectangulaire vide. Le bâtiment a une localisation bien précise puisqu'il est situé à l'intérieur de la franchise, contre le mur qui en marque la délimitation. Il est aussi à l'extrémité du fossé-talus 0153, ce qui renforce l'idée que 0153 devait être un chemin qui traversait le mur de franchise et permettait l'accès à la ferme des Vieux Sauvages. Ce bâti servait probablement de marquage ou de point de repère pour indiquer une entrée dans la franchise de Grandmont.

L'étude de la métairie des Sauvages, par le biais de l'analyse des images LiDAR, a confirmé de nombreux éléments que nous connaissions déjà, comme les limites de l'exploitation, et a donné aussi de nouvelles informations sur l'organisation de celle-ci. Le réseau viaire est devenu très clair : un chemin partant du sud monte, en longeant l'ancien bassin 0142/02, puis bifurque presque à 90° vers l'est jusqu'à la grange 0148/02 de la ferme des Vieux Sauvages, où elle tourne à nouveau à 90° vers le nord pour rejoindre le chemin 0159 par 0129 (**fig. 61**). La prospection de cette zone a permis de constater deux points importants : tout d'abord, l'enquête orale auprès des habitants s'est révélée fondamentale puisqu'elle a nous permis de découvrir la source 0156 ; en second lieu, on a pu constater la destruction de la ferme des Vieux Sauvages, encore en élévation il y a quelques années (**fig. 62 et 63**). Cette observation rappelle à quel point les traces d'occupation humaine peuvent vite disparaître et laisser des traces très complexes à comprendre. C'est aussi un parfait exemple de l'importance de ce type d'étude et de l'enregistrement dans notre domaine car, sans la prise de photographies et sans les observations réalisées, nous aurions perdu plusieurs données importantes.

## 7. Le cas de la motte au sud de la chaussée-digue de l'Etang rompu

Pour conclure cette partie, nous nous attarderons sur la motte 0043, visible sur la dalle 54 au sud-ouest du Coudier (fig. 64). L'analyse de cette structure résume à elle seule tous les apports de l'imagerie LiDAR et les perspectives que nous pouvons en tirer.

Cette grande élévation est toujours passée à travers notre détection depuis 2013. Il faut reconnaître qu'avant l'imagerie LiDAR, l'équipe de prospection ne disposait que d'une semaine par an pour chercher, étudier et identifier un secteur précis, sans savoir ce qu'elle allait découvrir et dans quelles proportions. La campagne de 2020 a donc révélé cette structure et ses alentours, grâce au LiDAR.

Nous nous sommes rendus sur la motte 0043 dans le but d'identifier sa fonction, afin de voir s'il n'y avait pas d'autres éléments visibles sur le terrain, et de connaître son environnement proche avec, notamment, les structures hydrauliques 0062, 0063, 0064 et 0072. En effet, les cours d'eaux naturels 0062 et 0063 se joignent au niveau de la vanne 0064/01 avant d'être répartis, soit dans le cours d'eau 0072 qui alimente plus bas le moulin de Bourdaleine, soit dans la levade 0064 qui contourne la motte au sud. Cette jonction se fait au point le plus pentu de la structure 0043 et au pied d'un creusement servant probablement de chemin, 0183. Ce même chemin longe la motte à l'ouest et semble emprunter une sorte de rampe à son extrémité sud, qui permet d'accéder au sommet de la motte. Il y a donc de nombreux aménagements autour de cette motte, qui semble jouir également d'un emplacement stratégique puisque nous ne sommes pas loin de la limite de franchise et à proximité du lieu-dit de La Chaise et d'un axe de communication important. D'après notre analyse sur le terrain, il semble évident que cette motte a dû être utilisée anciennement, très certainement avec une fonction de surveillance.

C'est dans ce genre de situation que l'archéogéographie devrait prendre une dimension supplémentaire en effectuant des levés topographiques et des sondages archéologiques. Dans ce cas, le sondage pourrait être réalisé sur la plate-forme. Une fouille qui, dans le cadre du chantier-école développé par monsieur Philippe Racinet sur le chef-lieu d'ordre de Grandmont, pourrait être confiée à des étudiants, plus avancés dans leur cursus universitaire, afin de les former aux responsabilités techniques et scientifiques d'une fouille archéologique. Cette expérience ayant déjà été tentée par notre équipe de recherche<sup>56</sup>, elle peut être refaite sur ce type de site, à condition que l'équipe de prospection établisse clairement la problématique. Pour cela, il faut que nous continuions d'étudier l'environnement de cette structure, notamment en allant explorer le secteur de La Chaise, des « Vieilles Chèzes » et le réseau hydraulique entre le moulin de Bourdaleine et la motte.

Nous pouvons également profiter du chantier-école pour tenter de mettre en place deux équipes de prospecteurs. Chaque équipe serait composée d'un prospecteur expérimenté et d'un étudiant. En

---

<sup>56</sup> Carla Barco, Camille Desesquelles, Arnaud Petit et Philippe Racinet, *Groupe de buttes au village des Mottes, Commune de Saint-Oradoux-de-Chirouze (Creuse), Dossier documentaire et rapport*, Service régional de l'Archéologie de Nouvelle Aquitaine Site de Limoges / Université de Picardie EA 4284 TRAME, 2019.

théorie, nous pourrions ainsi doubler notre rendement de vérifications de terrain, qui s'élève aujourd'hui à 132 structures pour un total de 154 identifiées. Disposant de tout le restant de l'année pour repérer les structures à travers l'étude des images LiDAR, nous pouvons également augmenter le nombre de structures identifiées et à identifier pour la prochaine campagne. Cela oblige à perfectionner encore notre procédé de prospection, notamment en améliorant et en codifiant la méthode d'enregistrement des structures. Nous pourrions essayer de développer des fiches d'enregistrement propres à la prospection archéologique, en intégrant les informations vues sur les images LiDAR puis les informations vues sur le terrain. Chaque équipe se distribuerait les fiches, avec des cartes de localisation et des images LiDAR, avant les vérifications de terrain, afin de les compléter durant l'opération.

## II. La franchise de Grandmont : l'espace économique et seigneurial de l'abbaye

Les religieux et leurs métayers ont procédé jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle à des travaux très importants pour tirer de leur territoire les moyens de subsistance et bien plus encore. L'impact fort de ces « frères bâtisseurs » sur le paysage des 1070 hectares de leurs deux franchises (Grandmont et Muret) a pris la forme de nombreux chemins reliant l'abbaye à ses manses et au réseau routier régional, de vingt-deux manses (mas, métairies) dont une ville-neuve ou peut-être deux villeneuves, de cinq faubourgs, d'une très vaste grange dîmière de 1200 m<sup>2</sup> au sol au XVIII<sup>e</sup> siècle (qui peut se comparer aux monumentales granges dîmières des plaines d'Ile-de-France), de seize chaussées d'étangs totalisant plus de 1300 m linéaires et plus de 100 hectares d'étangs, de dizaines de *levades* (canaux gravitaires d'irrigation) totalisant plus de 3000 m linéaires et irrigant d'innombrables rigoles, d'au moins onze moulins à eau, d'une adduction d'eau souterraine de l'abbaye de 800 m de long renforcée par un second système d'adduction et d'un système équivalent de 500 m pour alimenter la grange monastique du Coudier.

Un modèle standardisé d'aménagements hydrauliques se précise de plus en plus : un talweg est assaini par des drains de pierre puis barré par une chaussée qui relève l'eau, forme un étang plus ou moins vaste et alimente une ou deux *levades* dotées de vannes de part et d'autre du vallon. L'eau irrigue les prés situés en bas de versant. Un moulin peut utiliser la force motrice, des bassins peuvent servir de lavoirs à linge ou à légumes, de routoirs et/ou d'abreuvoirs.

Tout autour de la franchise de Grandmont, la *grande muraille* de 2740 m de développement pour un mètre de large, dotée de nombreux édifices, de fourches patibulaires et d'une « barre » chemisée de 48 m de long (franchise de Grandmont) est complétée par la limite de la franchise de Muret, constituée d'un fossé et d'un talus relevés à ce jour sur 800 m, d'un péage (*La Barre*), au contact d'une motte castrale (Monthély).

Une chronologie commence à se dessiner, notamment en ce qui concerne la déprise de la fin du Moyen Age et la reprise en main à la fin du XVI<sup>e</sup> et surtout au XVII<sup>e</sup> siècle (défrichements, réorientation des terres délaissées par la disparition des étangs, construction d'une ville-neuve par déplacement du village primitif et d'une autre par démembrement d'une métairie plus ancienne, création de plusieurs granges et métairies, aménagements hydrauliques nombreux...).

### 1. Le bâti dans la franchise de Grandmont

La campagne 2020 a permis d'enregistrer quatre vestiges de petites constructions dont la fonction n'est pas toujours connue : l'édicule des *Termes*, l'édicule des *Vieux-Sauvages*, l'abri de berger du *Combaud de La Lune* et l'édifice de *La Lune*, auxquels il faut ajouter les témoins en négatif de deux autres possibles constructions.

#### - Site archéologique : *édicule des Termes* (B47, fig. 65)

*Structures présentes.* Edicule, carrière, chemin de desserte et mur de terrasse.

*Situation.* Saint-Sylvestre « Le Pré des Prés » section B 569.

*Description.* Dans la partie sud de la carrière Boursicaud 2 (LiDAR 0021, lieu-dit actuel *Le Pré des Prés*, lieu-dit 1813 *Les Termes*) exploitée pour la lépidolite, le béryl et l'apatite, un petit édicule ruiné (0166) se dresse. Bâti en moellons de granite, il mesure 3,40 m de largeur (pour le mur engagé dans la pente) et 2,20 m de profondeur subsistante, soit au minimum soit 7 m<sup>2</sup> environ. La carrière est séparée du pré situé en contrebas, côté est, par un long mur de terrasse. S'agit-il d'un abri de berger ? Il est placé à 400 m d'altitude alors que la plupart des abris connus sont plutôt situés à des altitudes supérieures, de l'ordre de 600 m. Il peut aussi s'agir d'un cabanon en lien avec l'exploitation de la carrière, elle-même en lien avec le chantier de la grange du Coudier. Un mur de terrasse borde la limite est de la parcelle où se trouvent la carrière et l'édicule (0167). Il est constitué d'un mur très épais, haut de 1,50 m au maximum, longeant le bord est de la carrière et de la parcelle présente en 1813. La carrière borde le chemin 0105 qui la relie à la grange monastique du Coudier.

*Textes mentionnant le fait archéologique.* Néant.

*Essai de datation.* Le mur de terrasse longe une limite parcellaire actuelle déjà présente en 1813 : est-il antérieur ?

#### - Site archéologique : *abri de berger du Combaud de la Lune* (B46, fig. 66)

*Structures présentes.* Murs ruinés.

*Situation.* Saint-Sylvestre « Les Loges » B 66.

*Description.* Petit bâtiment ruiné situé à une altitude de 635 m, appuyé à un mur parcellaire longeant le chemin de La Lune (C8) et construit en moellons de granite, mesurant intérieurement 1,80 m de large

sur au moins 3,20 m de profondeur (5,80 m<sup>2</sup> au minimum). Deux murs perpendiculaires au mur du chemin sont présents, mesurant 0,50 m de large, tandis que le troisième, côté est, est ouvert vers l'est. La parcelle dominée par cet édifice était un pré en 1813. L'altitude ainsi que les deux murs perpendiculaires sans trace de façade rappellent les huit abris de berger connus autour de Grandmont à des altitudes avoisinant les 600 m. Nous sommes à 160 m de l'hypothétique édifice de *La Lune* (voir ci-dessous).

*Textes mentionnant le fait archéologique.* Néant.

*Essai de datation.* Néant.

**- Site archéologique : édifice de La Lune (B45, fig. 67)**

*Structures présentes.* Chemins, restes de clôture métallique et limites parcellaires.

*Situation.* Saint-Sylvestre « Les Loges » B66.

*Description.* Zone de vallon humide présentant des témoins d'une activité agricole passée. Un chemin d'accès relie ce site au chemin de *La Lune* (C8), d'axe nord-sud, séparant les lieux-dits cadastraux 1813 de *La Fontenas* et du *Combaud de la Lune*. Ce chemin se dirige vers Grandmont, vers le sud, mais semble ne desservir que des parcelles vers le nord ; il passe encore entre deux champs cultivés en seigle aujourd'hui et en prés en 1813. Il s'agit d'un chemin de 3,80 m de large, à double clôture de murs granitiques surmontés de hêtres et de châtaigniers centenaires. Juste à l'est (lieu-dit 1813 *l'Auja* utilisé en labours), sur un terrain en pente modérée, apparaissent des limites parcellaires présentes en 1813. Le diverticule desservant le site est complanté de hêtres centenaires puis passe sur une terrasse barrant le talweg et soutenu par un mur de granite. En contrebas, un ancien jardin planté de pommiers est encore visible dans les broussailles, clôturé en grillage.

Le schéma d'aménagement de la partie la plus haute de la franchise de Grandmont se précise donc. A l'ouest, les Vieux-Sauvages sont au centre d'un domaine de 8 ha environ. Plus à l'est, le domaine des Loges mesure 5 ha entourés de murs. Le domaine de *La Lune* représenterait donc environ 10 ha.

*Textes mentionnant le fait archéologique.* Néant, pas de souvenir recueilli lors de l'enquête orale.

*Essai de datation.* En 1813, la partie aval du site était utilisée en prés. Des traces de rigoles apparaissent sur l'orthophotographie IGN de 1950. La partie située en amont (*Combaud de la Lune*) était utilisée en terre labourée. Les limites parcellaires retrouvées sont présentes en 1813 et délimitent des terres labourées. La présence de grillage et de pommiers laissent penser que le site était encore exploité dans la décennie 1950.

**- Site archéologique : édicule des Vieux Sauvages (B44, fig. 68)**

*Structures présentes.* Bâti.

*Situation.* Saint-Sylvestre « Les Vieux Sauvages » B94.

*Description.* Construction (0154) en pierres sèches granitiques trapézoïdale de 4 m<sup>2</sup>, sans accès apparent, subsistant sur une hauteur de 0,60 m. Longueur (nord-sud) 2,40 m ; largeur du côté nord 1,80 m ; largeur du côté sud 1,50 m ; épaisseur des murs 0,35 à 0,40 m. L'édicule est bâti sur une probable ancienne limite 0160 (voir site H79) desservant la métairie des Vieux-Sauvages (voir site 0148 = B14), sur son bord sud, et appuyé sur le mur de franchise qui constitue son mur oriental. Est-ce un abri de berger ? L'absence d'entrée en fait un *unicum*. Il existe, dans les environs, trois édicules considérés comme des abris de berger (voir sites B46 et L7) et un édifice plus complexe (voir site B29). Seul un sondage permettrait d'en définir la destination.

*Textes mentionnant le fait archéologique.* Néant. Mention de fourches patibulaires dans les environs. Le prévôt des comtes de la Marche (le comté est passé des mains des rois anglais aux mains des rois de France en 1314) considère que la franchise de Grandmont fait partie de la châtelainie du Dognon, réfute les droits de haute justice de l'abbé, fait détruire le pilori situé dans la cour de Grandmont et arracher les fourches patibulaires qui étaient placées vers le *pertus bara* (*Le Perts-Bara* en 1813), sur la limite entre la seigneurie de Grandmont et la châtelainie du Dognon. Cette limite, si on se réfère au lieu-dit de 1813, correspond à celle de la franchise, dans les montagnes au nord de l'abbaye. On a relevé la mention : *Une chaume appelée du pertuis Baraud joignant le chemin que l'on va du dit lieu [Grandmont] au village du Couret<sup>57</sup> ; Le chemin tirant du village de Vieux [au nord-est d'Ambazac] au pertuis Barrault* (1663).

*Essai de datation.* Néant. Appuyé sur le mur de franchise, il est donc probablement postérieur.

Il faut ajouter à ces quatre constructions les témoins en négatif de deux autres possibles constructions découvertes, cette année, sur des sites de nature différente, dont seul l'aspect du sol peut laisser penser qu'il se dressait des bâtiments à cet endroit. Nous ajouterons également la révision d'un site présentant des constructions ruinées mais dont la destination reste mystérieuse, la Fosse des Sauvages.

#### **- Site archéologique : chaussée de l'Étang rompu (H4, fig. 69)**

*Structures présentes.* Chaussée d'étang, canaux gravitaires, bassins, chemin abandonné, épandage de matériaux et sol aplani.

*Situation.* Saint-Sylvestre « Le Pré des Prés » B570 et B573 (étang supposé) et Ambazac « Les Grands Prés » B1673 (levée de terre).

*Description.* Un espace plan (0179), excavé, de 280 m<sup>2</sup>, apparaît à l'extrémité ouest et en contrebas d'une ancienne chaussée d'étang, dit *Étang Rompu*. Un sol aplani correspond peut-être au terrassement pour un bâtiment, tel un moulin. Un prélèvement de matériaux se trouve à proximité (0180).

---

57 A 2 km à l'est de Bourdelas, commune de Saint-Laurent-les-Eglises

**- Site archéologique : chemin du Papou (C3, fig. 70)**

*Structures présentes.* Chemin, muret parcellaire, espace terrassé et fossé.

*Situation.* Saint-Sylvestre entre « Les Vieux Sauvages » B 81 et « Les Loges » B 80.

*Description.* Relief aplati (0143) de presque 100 m<sup>2</sup>. Probable vestiges d'un terrassement pratiqué pour édifier un bâtiment, malgré le peu de pierres visibles. Ce site est relié à l'actuel chemin Grandmont-Sauvagnac par le chemin du Papou (C3 = 0132), de pente moyenne 15%, longeant la probable ancienne limite entre les métairies des *Loges* et des *Vieux-Sauvages* sur 130 m de long. Un fossé avec talus (0146) longe le chemin et se prolonge au-delà, le long de la limite parcellaire en 1813.

**- Site archéologique : la Fosse des Sauvages (B27, fig. 71)**

*Structures présentes.* Fosses aux parois maçonnées ou non.

*Situation.* Saint-Sylvestre « Les Sauvages » B 116.

*Description.* Une longue excavation de 4 m de large part du chemin des Sauvages et débouche dans l'angle nord-est de la première fosse. Cette dernière est délimitée par des murets de 0,50 m de hauteur formant un rectangle de 5,90 m x 4,90 (29 m<sup>2</sup>). L'angle sud-est est en pan coupé. Trois pierres engagées dans le mur sud forment comme des marches d'escalier pour sortir de la fosse (échalier). Plus bas, une autre fosse apparaît : une partie est maçonnée et trapézoïdale (largeur 1,30 m vers l'amont, 2,50 m vers l'aval), et s'ouvre vers l'aval dans une fosse ovale de 2,70 m de large maximum. La longueur totale de la structure est de 8,80 m (20 m<sup>2</sup> au total). Quelques mètres plus bas se trouvent quelques excavations qui ressemblent plus à des carrières, puis on arrive à l'Étang des Vieux Sauvages. L'usage de ces fosses reste inconnu.

*Textes mentionnant le fait archéologique.* Néant, pas de souvenir recueilli lors de l'enquête orale.

*Essai de datation.* Lieu-dit de la Fosse en 1813 : antérieur ?

## **2. Les communications dans la franchise de Grandmont**

La prospection de cette année a permis de découvrir deux nouveaux chemins abandonnés : le chemin dit des *Termes* et celui dit de *La Lune*. Un troisième chemin, celui des *Loges*, a pu être prolongé sur le terrain par rapport à ce que l'on connaissait jusqu'à présent.

**- Site archéologique : chemin des Termes (C7, fig. 72)**

*Structures présentes.* Chemin et carrières.

*Situation.* Saint-Sylvestre section B entre « Le Pré des Prés », « Larmont » et « Les Vignes ».

*Description.* Chemin abandonné (0015) rejoignant le site C6 « tronçon du chemin Grandmont-Coudier » et conduisant à une parcelle triangulaire nommée *Les Termes*. Le chemin reçoit deux rampes d'accès

(0022 et 0023) à la carrière 0020 (site G9) puis franchit le ruisseau 0047 = 0018, laissant sur sa gauche un bassin (H43, parcelle Saint-Sylvestre « Larmont» B 568.) constitué d'une petite pêcherie de 1,50 m de côté environ, aux parois en moellons de granite, très envahie et presque asséchée, située sur un talweg tributaire du ruisseau de Grandmont. Le chemin dessert ensuite la carrière 0021 (site G9). Les charrois devaient monter un dénivelé de 14 m (pente moyenne 10 %) pour rejoindre le chemin Grandmont-Coudier. Le raster LRM10 montre, au-delà de la fin cadastrée du chemin, un prolongement plan allant en s'évasant, dont la fonction n'a pas pu être déterminée (0171). Le microtoponyme *Termes* peut désigner un tertre ou une limite, une fin (du chemin ?).

*Textes mentionnant le fait archéologique.* Présent sur le cadastre de 1813.

*Essai de datation.* Antérieur à 1813. Est-il utilisé pour des chantiers de la grange monastique (XII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle) ?

#### **- Site archéologique : chemin de La Lune (C8, fig. 73)**

*Structure présente.* Chemin.

*Situation.* Saint-Sylvestre section B entre « Les Loges » et « Les Allées ».

*Description.* Chemin abandonné de 427 m de développement, à double clôture de murs de granite partant du chemin actuel Grandmont-Sauvagnac. Le dénivelé est de 32 m au total, soit 9 % de pente moyenne. Vers le nord, le chemin passe entre deux champs actuellement cultivés en seigle puis parvient au mur de franchise et le longe à l'extérieur sur le cadastre actuel et sur celui de 1813 avant de s'interrompre au sommet du *Papou*. Vers le sud, le chemin se prolonge en direction de Grandmont et présente à cette occasion des ornières usées dans le granite. A mi-distance du chemin, un diverticule le quitte vers l'est et dessert le site de l'édifice de *La Lune* (B45). Il est complanté de hêtres centenaires. Il franchit ensuite le talweg sur une terrasse soutenue par un mur de granite avant de se perdre de l'autre côté.

*Textes mentionnant le fait archéologique.* Le chemin nord-sud est présent sur le cadastre de 1813 et le cadastre actuel mais pas le diverticule.

*Essai de datation.* Antérieur à 1813.

#### **- Site archéologique : chemin des Loges (C2, fig. 74)**

*Structure présente.* Chemin.

*Situation.* Saint-Sylvestre « Les Loges » B 77-78-79.

*Description.* Ce chemin (0140), déjà relevé dans sa partie orientale en 2017 (il mesure à présent 460 m de long), est non cadastré ; il démarre du chemin d'exploitation Grandmont-Sauvagnac et monte droit sur le coteau dans les parcelles 77 et 78, avant de bifurquer vers l'ouest au bout de 250 m et de passer devant un bâtiment en ruines (ferme des *Loges* B25, **fig. 75 et 76**), à environ 400 m du point de départ du chemin. En ce point, le chemin mesure entre 4,58 m et 5,25 m entre la façade de la maison et le mur

de terrasse. Le chemin se prolonge ensuite jusqu'à la parcelle 63. Au niveau des ruines, le chemin est soutenu par une terrasse d'environ 1 m de haut formant un léger angle, en moellons de granite de 22 m de long avec, à son extrémité occidentale, un angle rentrant de 2,30 m puis la terrasse se prolonge encore de 8,40 m. Le chemin, à double clôture, descend ensuite brusquement vers les bassins H1 alimentés par la *fontaine de Muret* H55, seul point d'eau des environs (**fig. 77 et 78**).

*Textes mentionnant le fait archéologique.* Néant

*Essai de datation.* Absent du cadastre de 1813 : postérieur ? De gros hêtres semblant âgés de 70 ans sont alignés le long du chemin : antérieur ?

### 3. L'hydraulique dans la franchise de Grandmont

Deux grands ensembles d'aménagements hydrauliques inédits ont été enregistrés cette année, vers les lieux-dits de *La Vergne* et de *Berry*. Une fontaine a été également localisée près de la métairie ruinée des *Vieux-Sauvages*, ainsi qu'un grand fossé et une fosse (*La Fayol*). Deux autres sites, déjà connus, ont été complétés : la pêcherie de Chez-Pouyaud et la chaussée d'étang de l'*Étang-Rompu*. Comme le fait remarquer Martine Larigauderie, une grande partie des aménagements hydrauliques de la franchise remonte aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, si l'on s'en tient aux seuls documents écrits qui subsistent. Les aménagements plus anciens ne peuvent a contrario être appréhendés que par la prospection et la fouille.

#### - Site archéologique : aménagements hydrauliques de La Vergne (H82, fig. 79)

*Structures présentes.* Canaux gravitaires et drains.

*Situation.* Saint-Sylvestre « Le Pré des Prés » section B.

*Description.* Aménagements hydrauliques alimentés par le ruisseau naturel intermittent 0018 de 330 m de long prenant sa source au nord du hameau de Larmont, canalisé dans sa partie amont (0047= C6), alimentant un bassin maçonné en moellons de granite et de quartz de 2,65 m x 2,20 m, profondeur actuelle 0,50 m, à 25 m de sa source, puis passant 25 m plus bas sous le chemin 0103 = C6 «Coudier-Grandmont» dans une zone marécageuse (*grouille* selon l'enquête orale), au moyen d'une petite digue de 1,50 m de haut sans bonde apparente. Le ruisseau non canalisé passe ensuite sous le chemin des *Termes* (0015 = C7), alimente un bassin (H43) de 1,50 m de côté environ, aux parois en moellons de granite, très envahi et asséché, traverse un pré (lieu-dit ancien *La Vergne*, témoignant de la présence d'aulnes, donc d'un biotope humide), et alimente un bassin (0175) aux murs en moellons de granite mesurant environ 3,40 m x 3,40 m, d'une profondeur subsistante de 0,50 m, lui aussi très envahi. Le ruisseau alimente enfin le canal gravitaire 0006 = H75 qui irrigue le *Pré de l'Étang*.

*Textes mentionnant le fait archéologique.* Néant.

*Essai de datation.* Néant.

**- Site archéologique : aménagements hydrauliques de Berry (H81, fig. 80)**

*Structures présentes.* Canaux gravitaires et drains.

*Situation.* Saint-Sylvestre « Les Vignes » section B.

*Description.* Aménagements hydrauliques (0162) alimentés par le ruisseau naturel 0008 prenant sa source près de la métairie des Prés (canalisé en 0168, fossé recueillant les eaux du pré au-dessus) et par le ruisseau naturel 0011 prenant sa source dans la possible villeneuve du Petit-Coudier. Le premier aménagement est le drainage d'un pré humide au lieu-dit Berry (0169). Le deuxième est le drainage du pré du Clos-de-Filloux (0012). Le troisième est le canal gravitaire 0019 de 189 m de long prenant son eau dans le ruisseau 0011 et irriguant les prés de Berry et de la Vergne après avoir contourné l'extrémité de l'éperon des Termes. Le quatrième aménagement est le canal gravitaire 0162 de 78 m de long prenant l'eau dans le ruisseau 0008, creusé à flanc de coteau (talus de 1 m avec des pierres au-dessus) et irriguant le pré de Berry. Le cinquième aménagement est un canal gravitaire (0014) prenant son eau dans le ruisseau 0011 et irriguant le pré de Pré-Deleaud. Les ruisseaux 0008 et 0011 alimentent enfin le canal gravitaire 0006 = H75 qui irrigue le pré de l'Étang.

*Textes mentionnant le fait archéologique.* Néant.

*Essai de datation.* Néant.

**- Site archéologique : fontaine des Cottés (H80, fig. 81)**

*Structures présentes.* Source maçonnée, bassin, fossés, chemin et ruines de métairie.

*Situation.* Saint-Sylvestre « Les Vieux-Sauvages » B86.

*Description.* En contrebas d'une limite parcellaire antérieure à 1813 délimitant le bord ouest de la parcelle cadastrale B320 (0158), une source est cachée sous les ronces et les fougères, recouverte d'un édicule maçonné en pierres sèches de granite et couvert d'une dalle de granite. Le cuvelage maçonné présente un diamètre de 0,80 m. L'eau est ensuite évacuée vers un fossé (0157) reliant la fontaine (0156) à un probable bassin comblé, antérieur à 1813 (voir site H62) 0142/02. Ce bassin alimentait ensuite un canal gravitaire, ou levade 0149, site H62 puis un autre bassin.

*Textes mentionnant le fait archéologique.* Néant. Le lieu-dit cadastral en 1813 est Les Cottés (les côtes car le lieu est dominé par un coteau).

*Essai de datation.* Néant (métairie des Vieux-Sauvages à moins de 100 m à l'est, habitée depuis au moins le XII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la décennie 1950).

**- Site archéologique : fossé de La Fayol (H83, fig. 82)**

*Structures présentes.* Fossé, talus, fosse et ancien chemin.

*Situation.* Ambazac « La Fayol » B1.

*Description.* Cette structure de direction sud-est/nord-ouest est composée d'un fossé rectiligne (0153) d'une longueur approximative de 43 m, de coupe trapézoïdale, en partie comblé, d'une largeur approximative de 2,10 en haut de la coupe et de 0,70 m en bas. Il est interrompu au sud par le chemin dit de Grandmont à Sauvagnac et recoupe, au nord, le mur de la franchise de Grandmont. Il est accompagné d'un talus sur son bord sud-ouest. Le fossé longe un chemin (0125), placé au nord-est, qui relie la ferme ruinée des Vieux Sauvages (0148 = B14) au chemin Grandmont-Sauvagnac. Le chemin recoupe le mur de franchise pour entrer dans le pré. Une clôture en barbelés est encore en place. A proximité immédiate, présence d'une fosse grossièrement circulaire (0144) de diamètre 4,90 m (nord-sud) et 5,10 m (est-ouest) encombrée de moellons de granite. Le fossé 0153 est relié à cette structure 0144 au moyen d'un autre fossé de 3,20 m de long. Seul un sondage permettrait d'en définir la destination.

*Textes mentionnant le fait archéologique.* Néant.

*Essai de datation.* Néant. Recoupe le mur de franchise.

**- Site archéologique : pêcheries de Chez Pouyaud (H8, fig. 83)**

*Structures présentes.* Fontaine, canalisation, bassins et bâtiment en ruines.

*Situation.* Saint-Sylvestre « Les Chateigneaux » B378.

*Description.* A 45 m au nord de la métairie de Chez Pouyaud, entre deux bâtiments très ruinés, un captage a été relevé cette année, constitué d'un cuvelage circulaire en moellons de granite et couvert de dalles. Le reste du site a déjà été enregistré en 2014 : une canalisation part de la fontaine, passe sous le chemin (elle est alors recouverte de dalles de pierre) puis alimente un premier bassin. Le bassin mesure 3,90 m dans sa longueur et 2,80 m dans sa largeur ; il est dominé par un très gros tilleul et domine un pré. En contrebas, une plus petite pêcherie (1,60 m x 1,70) est alimentée par le bassin.

*Texte mentionnant le fait archéologique.* Néant.

*Essai de datation.* Néant. Le hameau proche de ces pêcheries est créé entre 1496 et 1577 (voir site B2). La fontaine se trouve enserrée entre deux bâtiments représentés en jaune sur le cadastre de 1813, donc déjà ruinés.

**- Site archéologique : chaussée de l'Etang rompu (H4, fig. 69)**

*Structures présentes.* Chaussée d'étang, canaux gravitaires, bassins, chemin abandonné, épandage de matériaux et sol aplani.

*Situation.* Saint-Sylvestre « Le Pré des Prés » B570 et B573 (étang supposé) et Ambazac « Les Grands Prés » B1673 (chaussée d'étang).

*Description.* Levée de granite et de sable (0071) mesurant 160 m de long et 10,50 m de hauteur maximum, barrant le talweg du ruisseau de « Malessard ou de Grandmont » (cadastre 1813) et canal de dérivation formant limite communale entre Saint-Sylvestre et Ambazac. L'extrémité de rive gauche

se termine par un fossé transversal à la chaussée (0059), parallèle aux courbes de niveau, de 2,70 m de large, de 1 m de profondeur actuelle et de 44 m de long, faisant communiquer la parcelle amont et la parcelle aval. Il s'agit probablement d'un débouché au canal gravitaire du *Pré des Prés* rive gauche (H75). Il s'évacue dans le ruisseau naturel 0062, d'abord drainé au moyen d'un tuyau de pvc puis en fossé humide.

Un bassin 0093 est aménagé à la naissance du fossé 0059. Il mesure 6 m x 10 m (60 m<sup>2</sup>). Un deuxième bassin 0060 (8 m x 6 m = 48 m<sup>2</sup>) est présent plus à droite. Il est relié à l'amont par un canal 0058. Un troisième bassin, très effacé (0182), est visible plus à l'ouest. Un quatrième est aménagé plus loin en amont de la digue (0094). Il est qualifié de « lavoir » (enquête orale : Marc Pénicaud) et mesure 1,70 m x 2,20 m pour 0,55 m de profondeur actuelle, avec des parois en moellons. Il s'agit peut-être d'un lavoir à légumes ou d'un routoir.

La chaussée d'étang est coupée au bout de 123 m par une entaille de 10,50 m de profondeur et de 33 m de large, livrant passage à la route Larmont-La Chaise, au chemin Les Prés-La Chaise et au ruisseau de Grandmont. L'extrémité de rive droite (0071/02) mesure encore 33 m de long et rejoint le coteau au niveau du chemin Les Prés-La Chaise. Il s'agit de la chaussée détruite de l'étang *Rompu*, disparu. La retenue d'eau aurait mesuré environ 4 ha.

L'ancien chemin Le Coudier-Ambazac a peut-être laissé l'indice 0061, à moins qu'il ne s'agisse du débouché du canal gravitaire 0006. Un espace plan (0179) excavé, de 280 m<sup>2</sup>, apparaît à son extrémité ouest : terrassement pour un bâtiment, tel un moulin ? Un prélèvement de matériaux (0180) se trouve à proximité.

Les *terres stérilhes* mentionnées en 1686 forment peut-être, à 420 m au sud de la digue, une vaste zone d'épandage de 8000 m<sup>2</sup> environ dans le *Pré du Tailleur* (Ambazac « Pré de l'Étang » B1637 : enquête orale Marc Pénicaud qui a noté la présence de pierres dans une zone qui en est dépourvue aux alentours).

*Textes mentionnant le fait archéologique.*

- 5H126, 1686 : *le grand ruisseau des eaux qui viennent des estangts de Grandmont et d'autres et se rendent toutes à la chaussée d'un autre estangt apellé l'estangt rompu au pied de laquelle elles se divisent en deux partyes ... les dites terres restantes en partye stérilhes et arides et en partye marescageuses et en plusieurs endroits couverts de pierre provenues de la rupture de la chaussée du dict estangt rompu qui fut ruynée il y a plus de quatre vingt ans au dire des enciens...* ; cadastre 1810 : représentation du bassin 0182, le plus effacé, mais pas des autres.

*Essai de datation.* Chaussée d'étang : XVI<sup>e</sup> siècle ? (détruite avant 1606). Bassin 0182 : avant 1810 ; chemin 0061 : antérieur à 1810 ; autres bassins : postérieurs ?

#### 4. Les structures d'origine religieuse dans la franchise de Grandmont

Depuis 2013, ce sont désormais quinze croix plus ou moins bien conservées qui ont été enregistrées sur le territoire de la franchise de Grandmont et de Muret ou à proximité immédiate, qu'il faut ajouter aux quinze autres croix disparues dont on a conservé le souvenir dans les documents écrits ou planimétriques.

Les croix subsistantes présentent des formes très diverses. Deux de ces croix sont en granite, à la fois nimbées et tréflées (croix de la *chapelle de Muret* B22 et croix des Prés R11), une troisième est en granite et simplement tréflée (croix du Coudier remontée R2, **fig. 84**). Trois croix sont en granite de forme grecque (croix de la Mologe R4, croix de la chapelle de Grandmont R8 et croix de *Saint-Psalmet*) ; les deux premières sont percées en leur centre. Deux croix sont aussi en granite et de forme grecque mais montées sur de hauts fûts octogonaux sur base cubique (croix de *La Sable* et Grande Croix du Coudier R3), des billes assurent la transition entre les deux plans. Une dernière croix est en granite, de forme latine avec une base évasée (croix de Larmont R10).

D'autres croix sont en métal : une croix en fer forgé avec un christ et un décor floral sur base de moellons en « rocaille » (croix des Sauvages)<sup>58</sup> et une croix en fer forgé à volutes plantée sur un rocher (croix du Muret R7).

Quatre croix sont en bois, de forme latine, de type « mission » (croix des *Chézaud* R5, croix du Coudier R1, croix des Masses R9, **fig. 85** et croix de Barlette) ; la dernière porte un christ en fer forgé. On a aussi le souvenir d'une cinquième, repérée en 1902 lors d'une excursion de la *Société d'études historiques et archéologiques de Tulle*<sup>59</sup> : « en avant de la porte, une modeste croix de bois sur un socle de pierre ». La croix actuelle (R8), récupérée en 1970, a été remontée en 2002 à cet endroit.

A ces croix il faut en ajouter six qui ont disparu mais ont donné leur nom à un lieu-dit en 1813 : *La Croix* (des Vieux-Sauvages) ; la *Croix de La Quali* ; la *Croix de La Sonde* ; la *Croix Neuve*, la *Croix de Bagnolle* et la *Croix Petite*.

Certaines de ces croix ne remontent pas plus haut que le XIX<sup>e</sup> siècle : ce sont les croix de mission, nombreuses à être érigées après la tourmente révolutionnaire, au moment de laquelle il fallut, pour les représentants de l'Église catholique romaine, restaurer la pratique religieuse. Beaucoup d'autres datent de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ou du début du XX<sup>e</sup> siècle. On peut ranger dans cette catégorie les trois croix en bois et les deux croix en fer. La croix des *Chézaud* a, par exemple, été restaurée et bénie en 1950, sans doute comme la croix de Barlette<sup>60</sup>.

En revanche, les croix en granite sont probablement plus anciennes. La particularité des croix de Grandmont est leur forme grecque, avec les quatre bras de longueur identique et leur section carrée

58 La croix des Sauvages, en fer, a été édifée en 1943, par M. Jouanet, employé par l'institution Sainte-Thérèse, école repliée de la région parisienne au château des Sauvages, pendant la guerre (témoignage M. Moreau).

59 M. Moreau, *Les croix de Saint Sylvestre*, slnd, vers 2011, inédit.

(cinq occurrences soit un tiers des croix subsistantes, auxquelles on peut éventuellement ajouter la croix de Larmont, un peu différente). Il est possible que ces croix soient réemployées et que leur emplacement, avant la dissolution de l'ordre de Grandmont, soit sur les limites de la franchise (*cruces franchisae*). L'une d'entre elles (croix de la Chapelle de Grandmont R4) était d'ailleurs associée à un gros socle monolithique qui devait être fiché horizontalement à mi-hauteur d'un mur.

Le cadastre de 1813 mentionne deux lieux-dits comprenant le mot « croix » et situés sur la limite de la franchise (*Croix de la Sonde* et *Croix Petite*). Le procès-verbal de délimitation de la franchise (1636) mentionne d'ailleurs la *Croix-Petite*, des croix gravées sur des bornes entre Mazet et Gattebourg, une grande borne surmontée d'une croix entre Jonas et Crochepot et deux croix sur socle de pierre de 1,20 m de haut à l'entrée dans la franchise, de part et d'autre de la route venant de Saint-Sylvestre au point où elle franchit le ruisseau des Écluses. La mention de la *Croix Barrière*, située à l'entrée de la franchise au niveau du village des Caires, est probablement également un souvenir de ces croix de limites. Un texte de 1609 ajoute à ces croix de franchise celles situées à l'extrême nord de la franchise le long du bois du *Rochier* : *une borne de pierre sur rocher, marquée de trois croix gravées en icelle, étant sur le chemin tirant de Sauvagnac aux terres des Sauvages, et de ladite terre à travers du bois tirant à une autre roche aussy marquée de la forme d'une grande croix à l'endroit du lieu du Gastezier...* Un texte de 1640 parle encore de ces croix.

Les deux croix nimbées font penser à celle que l'on peut voir dans la salle des moines du prieuré Saint-Michel de Grandmont (34700, Soumont). Par ailleurs, trois croix sont tréflées, ce qui rappelle les croix reliquaires fleuronées de Grandmont datées du XIII<sup>e</sup> siècle à double traverse, conservées dans la collégiale Saint-Etienne d'Eymoutiers (provenance incertaine)<sup>61</sup> ou dans les églises paroissiales de Saint-Priest-Taurion et de la Croix-Glorieuse à Gorre.

La campagne 2020 a permis d'enregistrer deux croix.

**- Site archéologique : croix de la métairie des Prés (R11, fig. 86)**

*Structures présentes.* Bâtiment, chemin, lapidaire et plaque de cheminée.

*Situation.* Saint-Sylvestre « Les Prés » C158.

*Description.* Croix déposée dans le jardin d'un ensemble de bâtiments en granite présents sur le cadastre de 1810 et affichant des témoins anciens : une pierre de granite surmontant le linteau d'une porte sur rue gravé « 1793 », et initiales de part et d'autre : « B » et « P » (Le métayer se nomme Pouyaud en 1686), plaque de cheminée qui porterait la date de 1612. Un important lapidaire de granite est stocké dans la parcelle close de murs : colonnes engagées, remplages et croix nimbée très ouvragée semblable à celle du Grand Muret.

---

60 M. Moreau, *Les croix de Saint Sylvestre*, slnd, vers 2011, inédit.

*Textes mentionnant le fait archéologique.* Néant. Le terrier de Grandmont de 1496 mentionne les Prés de l'Abbé : François de Berry possède, ...un tiers d'un pré s'étendant sur trois journaux d'entre la chaussée de l'étang du Petit Coudier et les prés de l'abbé ; 5H126, 1686 : Léonard Pouyaud, mestayer de la mestairie des Prés.

*Essai de datation.* Néant.

**- Site archéologique : croix de Larmont (R10, fig. 87)**

*Structure présente.* Croix.

*Situation.* Saint-Sylvestre « Larmont » B 531.

*Description.* Une partie de la maison, absente du cadastre de 1813, possède une croix de granite incrustée dans la façade. Elle aurait été placée lors de la construction de la maison vers 1840 par la famille Bayou et proviendrait de l'abbaye de Grandmont (enquête orale : M. Moreau). La maison est donc aujourd'hui plus grande. La croix est de forme latine avec une base évasée.

*Textes mentionnant le fait archéologique.* Néant

*Essai de datation.* Antérieure à 1840.

De plus, la campagne 2020 a permis de compléter les connaissances sur la croix de la chapelle de Grandmont.

**- Site archéologique : base de calvaire des Loges (R8, fig. 88)**

*Structure présente.* Base de calvaire.

*Situation.* Saint-Sylvestre « Les Loges » B 70.

*Description.* Le socle de croix localisé au lieu-dit Les Loges en 2017, a pu être rattaché, cette année, à la croix située à côté de la chapelle de Grandmont. Marthe Moreau<sup>62</sup> a relevé que Mme Germaine Stern, née Prince, de Grandmont, avait trouvé la croix près du socle. Dans la décennie 1970, elle a été récupérée par Mme Stern alors qu'elle avait été arrachée du mur dans lequel elle était placée. La croix a été remise à la Mairie le 29 août 2002. Dimensions de la croix : 0,63 m x 0,75 m ; l'épaisseur est de 0,31 m, elle pèse 220 kilos.

*Textes mentionnant le fait archéologique.* Néant. Témoignage Pierre Prince : « la croix de la chapelle de Grandmont provient d'ici ».

*Essai de datation.* Néant.

## 5. Les structures géologiques dans la franchise de Grandmont

La campagne de 2020 a localisé un ensemble de carrières, un ensemble de buttes et deux mégalithes. De plus, l'ensemble de carrières des environs du Coudier a pu être considérablement complété.

### - Site archéologique : carrières des Fosses de Bayoux (G12, fig. 89)

*Structures présentes.* Excavations, limites parcellaires, canaux gravitaires et chemin.

*Situation.* Saint-Sylvestre « Les Prés » et « Miguet » section C.

*Description.* Nous avons relevé tout un ensemble d'excavations, probables carrières d'extraction de granite, qui s'étagent sur un coteau exposé à l'est, sur une surface très approximative d'un hectare.

0106/01 : parcelle de 1813 n° 361 de la feuille C1 du cadastre de 183 situé au lieu-dit « Les Conailles du grand pré », servant de taillis et atteignant une surface de 1850 m<sup>2</sup> environ.

0106/02 : carrière dans les limites de la parcelle de 1813 située au bord ouest de 0009, très embroussaillée, mesurant environ 2 m de profondeur et ayant une superficie de 271 m<sup>2</sup>.

0107 : carrière située à l'ouest de la parcelle 0106/01, creusée sur une superficie de 76 m<sup>2</sup> environ.

0176 : carrière située au bord ouest du chemin 0109.

0177 : carrière située au contact ouest de 0107 et mesurant 61 m<sup>2</sup>.

Associée à ces carrières, présence d'une rampe (0178) d'évacuation de la carrière 0106/02 vers le chemin 0009. Ce dernier chemin, non bordé de murs, est accompagné de châtaigniers et de chênes centenaires. Présent sur le cadastre de 1813, il relie Ambazac à Grandmont par La Chaise. Sa largeur est d'environ 1,50 m avec la présence d'ornières dans le granite. En 0108 : mur parcellaire sur talus très éboulé prolongé par un autre talus. En 0172 : mur et talus parcellaire longeant un chemin contemporain et allant à la parcelle 0106/01.

*Textes mentionnant le fait archéologique.* Néant

*Essai de datation.* Les micro-toponymes *Les Fosses* et *Les Fosses de Bayoux* laissent penser que des extractions ont eu lieu avant 1813 (Bayoux est un patronyme fréquent localement, particulièrement au Coudier qui se trouve à 800 m par les chemins). « Conaille » peut venir de « conille » (lapine)<sup>63</sup>.

### - Site archéologique : buttes de Las Chadras (G13, fig. 90)

*Structures présentes.* Buttes naturelles ou non.

<sup>62</sup> *Les croix de Saint Sylvestre*, slnd, vers 2011, inédit.

<sup>63</sup> Le mot ancien pour désigner le lapin a suivi en occitan et en français la même évolution. A partir du latin *cuniculus* s'est formé l'ancien occitan *conilh* ou *conil* comme en français. Il existe en Haute-Vienne un lieu-dit qui s'appelaît, au XVI<sup>e</sup> siècle, *La Counillère* puis *La Conillièrre* ; ce nom vient de l'ancien français *conillièrre* (occitan *conillièrre*), lieu où les lapins vivent à l'état sauvage. Cependant, le n de *conaille* pouvait être un u (la confusion est

*Situation.* Ambazac « Les Grands Prés » B 1670 à 1673.

*Description.* Butte naturelle circulaire isolée dans la plaine alluviale du ruisseau de Grandmont (0043), d'environ 1 ha de superficie et d'une dizaine de mètres de puissance (altitude : 395 m), située au sud de l'ancien Etang Rompu. A-t-elle pu servir de poste de surveillance de la route Ambazac-Grandmont qui passe à 60 m à l'ouest ? Aucune structure n'a pu être vue sur son sommet.

Plus au sud dans la plaine alluviale : petite élévation de terre (0067) avec un chêne centenaire à son sommet, probable île ancienne formée par un méandre du ruisseau de Grandmont 0063. En 0068 : probable tas de déblais contemporain ; en 0069 : petit fossé circulaire avec au centre une petite élévation. Structure très effacée. Est-ce une motte à conils ? En 0070 : fossé se jetant dans le cours d'eau naturel 0063. En 0183 : chemin contournant la butte 0043 et arrivant à la vanne 0064/01 (= H18).

*Textes mentionnant le fait archéologique.* Néant

*Essai de datation.* Néant.

**- Site archéologique : rochers de Las Chadras (G14, fig. 91)**

*Structures présentes.* Buttes naturelles ou non, rochers.

*Situation.* Ambazac « Les Grands Prés » B 1670 à 1673.

*Description.* Deux gros rochers de gneiss (0184) hauts de 1,50 m, placés au carrefour entre la limite parcellaire de la butte 0043 et la levade 0064.

*Textes mentionnant le fait archéologique.* Néant

*Essai de datation.* Néant. Ces rochers sont isolés dans une zone alluvionnaire dépourvue d'affleurements rocheux. Ils sont au pied de la butte de *Las Chadras*, la pente est de 7% en moyenne. Ont-ils été poussés depuis le sommet de la butte, sont-ce des vestiges d'un monument mégalithique ?

**- Site archéologique : carrières de Larmont/Coudier (G9, fig. 92)**

*Structures présentes.* Carrières, rampes d'accès et chemins de desserte.

*Situation.* Saint-Sylvestre section C1 et Ambazac section B.

*Description.* Ensemble d'une dizaine de carrières établies du nord-est au nord-ouest à moins de 350 m de la grange du Coudier sur des filons de pegmatiques dans des gneiss.

La vaste carrière du Coudier (0020, lieu-dit actuel *Le Pré des Prés*, lieu-dit 1813 *Les Fosses*) mesure plus de 10 m de profondeur. Une source y apparaît dans la partie basse, alimentant un bassin (pêcherie, voir H75) et un canal gravitaire (levade, voir H75). Elle fut exploitée pour le feldspath à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. La lépidolite et les minéraux accessoires étaient alors rejetés avec les stériles. On y signale, en particulier, le pyrochlore et le zénotime. La topaze est particulièrement abondante en prisme à section presque carrée dans la lépidolite massive. Deux rampes d'accès ont été repérées en

---

fréquente) ce qui ramène à *couaille* et *coaille*, des parcelles en forme de *coa*, de queue, plus longues que larges

2020 (0022 et 0023), d'une centaine de mètres de long, en terrasse, permettant de desservir le haut et le bas de la carrière depuis le chemin LiDAR 0015 = C6 reliant la grange du Coudier (B8) au lieu-dit non construit *Les Termes*. Ils traversent des châtaigneraies en 1813.

Les carrières Pénicaud sont de petits sondages qui recoupent une série de lentilles de faible puissance orientées N 40° E. La cassitérite niobifère y est fréquente. Celle près de la route vers Chez-Pouyaud mesure 8000 m<sup>2</sup>. La route actuelle la contourne. Celle de 1813 la traversait.

Les carrières Boursicaud 1 (0025, 0026, 0105, lieu-dit actuel *Les Vignes*, lieu-dit ancien *Boisfilloux*). Définies comme « ancienne exploitation » en 1961, elles sont encore bien visibles dans une châtaigneraie et situées au bord ouest du chemin 0103 reliant la grange du Coudier (B8) à la villeneuve du Petit-Coudier (B41). Une rampe relie sans doute ces carrières au chemin (0163).

Les carrières Boursicaud 2 (0021, lieu-dit actuel *Le Pré des Prés*, lieu-dit 1813 : *Les Termes*). Ces excavations ont exploité la lépidolite, le béryl et l'apatite. Un petit édicule ruiné s'y dresse. La carrière est séparée du pré situé en contrebas, côté est, par un long mur de terrasse.

Les carrières du chemin d'Ambazac. Celle située au nord-est mesure environ 17 m de diamètre. On y trouve encore de gros blocs de pierre (gneiss). Celle située au sud-ouest est en partie encore fraîche au nord. Elle est limitée par un pré au sud.

La carrière de la Fosse. Microtoponyme mentionné sur le plan non daté (*Las Fausetas* en 1732, *Las Fossas* en 1749) mais *Sous le Verger* en 1813. La carrière, de plain-pied avec la rue, semble avoir fourni de l'arène granitique.

La carrière contiguë à la retenue du chemin du Dognon (voir H74) : carrière de pierres (granitoïdes).

Ces trois dernières carrières ne sont pas signalées par le guide géologique.

*Textes mentionnant le fait archéologique.* Plan non daté sur fond de cadastre 1810 avec maisons ajoutées, bâties en 1840-1850. Jean Sarcia, *Guide géologique de la Haute-Vienne*, édition du musée municipal de Limoges, 1961, p. 76-77.

*Essai de datation.* Si les carrières Pénicaud et Boursicaud sont sans doute liées à la recherche de minéraux au XIX<sup>e</sup> siècle, les autres sont peut-être plus anciennes. Le toponyme *Fausetas*, *Fossas* datant du XVIII<sup>e</sup> siècle, est parlant. Le lieu-dit où se trouve la carrière du Coudier se nomme *Les Fosses* en 1813, ce qui semble témoigner d'une antériorité de l'exploitation. Les rampes rejoignant le chemin vers la grange du Coudier peuvent laisser penser que ces carrières ont été utilisées pour le chantier de la grange monastique (au XII<sup>e</sup>, au XVIII<sup>e</sup> siècle ?). La carrière 0042 est coupée par l'ancien tracé de la route Larmont-Chez-Pouyaud en 1813 : postérieure ? La route est déviée depuis.

## 6. Les limites dans la franchise de Grandmont (fig. 93)

Trois secteurs présentant des limites parcellaires ont pu être étudiés cette année : la *Combe Chade*, les *Vignes* et les *Bouiges*. On ajoutera à l'étude ces trois secteurs une réflexion sur les liens entre les limites de la franchise de Muret et la motte de Monthély.

### - Site archéologique : parcellaire de Combe-Chade (L15, fig. 94)

*Structures présentes.* Ensemble de limites parcellaires.

*Situation.* Saint-Léger la Montagne « Combe-Chade » G875.

*Description.*

0133 : ligne de pierres servant de limite parcellaire en 1813.

0134 : fossé avec talus et quelques pierres.

0135 : limite parcellaire visible sur le cadastre de 1813.

0136 : limite parcellaire visible sur le cadastre de 1813.

0137 : ligne de pierres servant de limite parcellaire avec, probablement, un ancien chemin le long de son bord ouest.

0138 : ligne de pierres large d'environ 1 m, servant de limite communale. Suit-elle l'ancien état de la franchise ?

0139 : ligne de pierres servant de limite parcellaire, mais plus érodée que 0137. Est-elle plus ancienne que 0137 ?

0151 : limite parcellaire visible sur le cadastre de 1813.

*Textes mentionnant le fait archéologique.* Néant.

*Essai de datation.* 0138 est-elle plus ancienne que 0137 ? La limite parcellaire 0137 figure sur le cadastre de 1813. La limite parcellaire 0138 figure sur le cadastre de 1813. La limite parcellaire 0139 ne figure pas sur le cadastre de 1813.

### - Site archéologique : parcellaire des Vignes (L16, fig. 95)

*Structures présentes.* Murets parcellaires et talus parcellaires.

*Situation.* Saint-Sylvestre « Les Vignes » section B.

*Description.*

0010 : limite parcellaire matérialisée par un mur de 1 m de haut et de 1,30 m de large, en moellons de granite, assez bien construit, livrant passage au ruisseau naturel 0008 au moyen d'une buse de ciment. Le mur est surmonté de gros châtaigniers.

0013 : limite parcellaire en gros blocs de pierre barrant le talweg du ruisseau naturel 0011 sur 93 m de long.

0081 : talus très élevé (2 m) délimitant des parcelles de 1813, s'arrêtant une trentaine de mètres à l'ouest du chemin 0103.

0171 : talus délimitant, au nord-est, la châtaigneraie des « Termes ».

*Textes mentionnant le fait archéologique.* Néant

*Essai de datation.* Le mur 0010 ne reprend pas la limite parcellaire de 1813, moins rectiligne : est-il postérieur ? Les châtaigniers sont très gros : limite établie entre 1813 et 1920 ? Le talus 0081 est également absent du cadastre 1813 mais présent sur le cadastre actuel. La limite 0171 et la limite 0013 sont, en revanche, déjà présentes sur le cadastre 1813.

**- Site archéologique : parcellaire de la Prise de Larmont et des Bouiges (L17, fig. 96)**

*Structures présentes.* Murets parcellaires, talus parcellaires et chemins.

*Situation.* Saint-Sylvestre « La Prise de Larmont » et « Les Bouiges » section B.

*Description.*

0030 : chemin de communication visible en 1813 reliant Larmont vers Masugeras, possédant des châtaigniers centenaires le long ainsi que des talus.

0031 : chemin de communication absent en 1813 et longeant deux carrières (voir G12)

0032 : chemin de communication contemporain recoupant le clos 0049/02.

0035 : chemin de communication contemporain parallèle à 0039 et au sud de 0040.

0036 : chemin visible sur le cadastre de 1813.

0037 : chemin à double clôture longeant 0034 par l'ouest et reliant Grandmont à 0039.

0039 : chemin de 1813 non délimité sur talus, longeant 0040 par le nord.

0173 : chemin de communication Larmont-Chez-Pouyaud visible en 1813, recoupé par la route actuelle et recoupant la carrière 0042.

0034 : limite parcellaire de 1813 en petits moellons, créant une terrasse pour la parcelle située au nord et longeant le chemin 0037.

0038 : fort talus soutenu par un mur en petits moellons de 2,20 m de haut, prolongeant la supposée digue de la prise de Larmont 0041 = H44 et se prolongeant jusqu'à la carrière 0042 (= G9).

0048 : creusement servant de limite parcellaire en 1813. Sorte de terrassement ayant pu servir de chemin d'exploitation.

0049/01 : limites parcellaires visibles sur le cadastre de 1813.

0049/02 : surface cadastrée en 1813.

0050 : talus, mur et barbelé suivant une limite parcellaire de 1813 longée de châtaigniers centenaires.

0052 : chemin terrassé correspondant à une limite de 1813 et rejoignant le chemin 0173 depuis les parcelles 645 et 646 de la section B. Aucun vestige visible sauf plusieurs châtaigniers centenaires.

0164 : mur parcellaire de 1813 délimitant les communes de Saint-Sylvestre et d'Ambazac. Relié au nord à 0189.

0165 : talus très effacé ne correspondant pas au cadastre de 1813.

*Textes mentionnant le fait archéologique.* Néant

*Essai de datation.* Talus 0038, clos 0049/02, chemins 0030, 0035, 0036, 0037, 0039, 0173 : présents sur le cadastre de 1813 ; chemin 0031 absent en 1813 : est-il postérieur ? ; chemin 0032 qui recoupe le clos 0049, absent en 1813 : est-il postérieur ?

**- Site archéologique : motte de Monthély (B48, fig. 97)**

*Structures présentes.* Motte castrale.

*Situation.* Ambazac « Monthély » AE 516 (motte), 512, 513, 517, 519, 558, 559, 560, 562, 564, 570 et 571.

*Description.* La motte de Monthély se trouve à 176 m à l'extérieur de la franchise de Muret, au nord-est, tandis que le lieu-dit sur le tracé de la limite de la franchise se nomme *La Barre*. L'éperon sur lequel se dresse la butte est au contact direct de la limite de franchise. En 1313, les religieux de la celle de Muret prélèvent une rente sur le péage de *La Barre*. La butte, circulaire à la base, d'une altitude de 389 m, se dresse à 7 m au-dessus du terrain avoisinant. Ses pentes sont raides (jusqu'à 55%) et son emprise au sol est de 1100 m<sup>2</sup>. Elle se dresse à 49 m au-dessus du cours du Beuvreix mais elle est dominée de 37 m par les collines au nord-ouest. La butte se place sur un éperon d'environ 25000 m<sup>2</sup> (ancienne basse-cour ?), encadré à l'ouest par l'ancienne route Limoges-Ambazac (déplacée depuis) et, à l'est, par l'ancienne route Saint-Priest-Taurion-Ambazac. La motte peut donc aisément contrôler ces deux axes. Au nord, l'éperon est limité par l'actuelle rue Henri Becquerel et au sud par l'actuelle rue de Monthély. Le sommet de la butte, de forme approximativement carrée, présente une importante excavation de plus de 2 m de profondeur. La basse-cour a été sondée en mars 2016 par Christophe Maniquet (Inrap). Un fossé a été trouvé, mais pas de mobilier datant.

*Textes mentionnant le fait archéologique.* Christophe Maniquet, *Ambazac Monthély*, Inrap Grand Sud-Ouest, mars 2016.

*Essai de datation.* Le toponyme Monthély, de formation gallo-romaine (déterminé-déterminant) peut provenir de *montus* et du prénom *Eligi* (en latin *Eligius*, en français Eloi). *Eligi* apparaît sur des monnaies comme le tiers de sous d'or de Dagobert 1<sup>er</sup> qui porte une croix ancrée, accostée des lettres ELI-GI, désignant son chancelier saint Eloi. Eloi est d'ailleurs né à Chaptelat, à quatre heures de marche de la butte de Monthély, vers 588, de parents chrétiens portant des noms gallo-romains (Eucher et Terrigie). Le fait que Chaptelat et Monthély se trouvent dans une zone aurifère et que Eloi fut orfèvre et monétaire a conduit à envisager que la famille d'Eloi pouvait avoir des intérêts dans les exploitations aurifères des environs. Cependant, on ne possède aucune preuve de l'exploitation des aurières antiques locales pour le haut Moyen Âge.

La butte elle-même est peut-être un site défensif bâti par l'évêque de Limoges face au comté de la Marche (châtellenie du Dognon), comme beaucoup d'autres au XI<sup>e</sup> siècle, et face à la motte castrale de

Montcocu, à 2 km de l'autre côté d'Ambazac, à moins qu'il ne s'agisse d'une motte appartenant elle aussi aux Montcocu (hypothèses de Ch. Maniquet).

En 1496, Monthély est dit « détruit » dans un registre foncier cité dans *Histoire d'Ambazac*. Dans le registre civil de 1896, Monthély apparaît sous son nom actuel et désigne une ferme.

## 7. Découverte d'un document foncier concernant la franchise

Ce document, conservé dans une collection privée, est la confirmation, datée de 1572, de la concession faite en 1571 à Jean et Pierre Bourciquaud, métayers du Grand Coudier, par l'abbé de Grandmont (sans doute François II de Neuville de Magnac), d'un champ situé à Grandmont. Il n'a pas été possible de localiser précisément ce bien à cause du caractère peu descriptif de l'acte. Il est dit se trouver vers la forêt de Grandmont.

Ce document est le deuxième plus ancien acte foncier concernant le Coudier, connu à ce jour (en dehors du terrier de 1496 qui ne fait que mentionner le Coudier). Le plus ancien est un acte notarié de 1550, relevé par F. Gaudy de Couzeix, qui mentionne la *métairie de Coudier*. Par cet acte, Antoine de Neuville, baron de Magnac et son frère, François de Neuville, abbé commendataire de Grandmont (1525-1561), vendent à Mathieu Alesme, bourgeois et marchand de Limoges, du seigle des récoltes à faire à Grandmont en 1552 et en 1553, et lui donnent reçu de la somme correspondante et hypothèque sur les dîmes, les blés et froment appartenant [à l'abbaye], à cause de la *métairie de Coudier* et tous les autres biens temporels de l'abbaye.

### *Transcription du texte de 1572<sup>64</sup>*

A tous ceux qui ces présentes lettres verront et orront, nous, frères Jean Masselier ?, prieur claustral de l'abbaye de Grandmont ? de ? parvoux à la garde seccestang ? Gabriel de la Grand ? sondict ?, de Danguai Marval ?, de Ra ? François, de la Rocherte François, *succession de noms et prénoms difficiles à lire*, conventuel de ladite abbaye de Grandmontestans... fonder des affaires de ladite abbaye. *Première partie très lacunaire*

Venant par nous religieux ? soubzscript certaines lettres d'assense<sup>65</sup> en forme (faites par ?) abbé de ladite abbaye de Grandmont<sup>66</sup> à Jehan fils de feu Anthoyne Bourciquaud et à Pierre fils dudit Jehan habitant à la mestairie<sup>67</sup> du grand coudier ?, paroisse d'Ambazac de certaines piece de terre à champtestans dans le circuit ? de la fourest de Grandmont ?

64 Ce document, très endommagé, a été partiellement transcrit par Julie Colaye.

65 Accense : « concession généralement héréditaire de la jouissance d'un bien (le plus souvent une terre) moyennant une redevance (cens) annuelle en argent ou en nature ; bien ainsi concédé ; redevance, cens proprement dit ».

66 En 1571-1572, l'abbé de Grandmont était François II de Neuville de Magnac (1561-1596), neveu du précédent.

67 « Domaine rural exploité par un métayer qui donne pour fermage au propriétaire une partie des récoltes ».

designer et inscrire es lettres à ladite assense ? receues par maistre Jean Mosneron<sup>68</sup>, notaire de Grandmont, le cinquième jour du mois de décembre l'an mil cinq cents soixante onze, de ? bons grez pris par ? et libérale volonté avons ratifié, approuvé comme omologué ?. Et par ces présentes ratiffions, approuvons, omologuons ? et avons pour agréable tout le contenu esdites lettres d'assense dessus mentionnées recues par ledit Mesieron ausdits Pierre<sup>69</sup> Bourciquaud et à Pierre sondit fils ledit Pierre delles tout escrit absent mais ledit Jehan Bourciquaud sondit père présent pour lui, stipulant le contenu préalablement de mot à mot le contenu esdites lettres d'assense a nous lues et données estables par le notaire soubzsigné, lesquelles lettres d'assense et contenu en icelles nous avons promis et par ces présentes promettons tenir a ? pour agréable comme si nous puissions estre présents à la réception d'icelles, promectant en foy de religieuses non venir jamais contre le contenu en ces présentes ne faire rien pour rompre ne alleguer aucune chose au contenu ? Et ce soubz l'expresse obligation hypothèque de tous ? noz biens temporel de notre dite abbaye.

Et en foy à tesmoignage de vérité avons signé ces présentes de nos saingts magnuel et fait signer au notaire soubz signe et fait seler du seel du convant de notre très chère abbaye de Grandmont. Donnè et fait ? de notre chapitre de Grandmont en présence de Jehan Le Megrier ? cordonnier habitant de Grandmont, paroisse de sainte S ? et de Jehan Favr ?, laboureur, habitant du village de Bourdelles<sup>70</sup>, paroisse d'Ambazac, tesmoigts connus audit appelle lesquels témoingts ont ? de leur sur ? signer leur ? et ? ausdits religieulx ? signer ? des présentes ? quilz ? signer leur ? le septième jour du moys de juin, l'an mil cinq centz soixante douze. *La fin est difficile à lire.*

Par commandement de ? ledit religieux de Grandmont.

### III. Synthèse des résultats de la campagne de prospection de 2020

Un important et fructueux changement de méthode a été opéré, cette année, avec le recours à la technologie du LiDAR pour compléter les autres méthodes d'approche, comme la prospection au sol et par drone, la recherche en archives, l'enquête orale, la carto- et photo-interprétation... Cet outil a permis de repérer un nombre considérable de structures (plus de 150) et les opérations de terrain ont consisté, pour la première fois, à rechercher au sol les éléments reconnus sur les rasters afin de déterminer leur forme et, éventuellement, leur fonction. Le grand nombre de structures repérées les années précédentes par les méthodes plus traditionnelles a également permis d'apprendre rapidement à reconnaître le type de structures visibles sur les rasters.

<sup>68</sup> Il y avait à Grandmont le notaire Mosneron ou Monneron.

<sup>69</sup> Plutôt Jean, Pierre est une erreur du notaire.

<sup>70</sup> Bourdela, commune d'Ambazac.

Les 854 hectares de la franchise de Grandmont (le relevé LiDAR ne concernait pas la franchise de Muret) ont ainsi été divisés en 87 dalles afin de pouvoir manipuler les fichiers extrêmement lourds des rasters. Toutes les structures sont ensuite géolocalisées sur un système d'informations géographiques (SIG) et les sites sont décrits dans des fiches d'enregistrements qui regroupent plusieurs structures.

Cette année encore, on a eu recours à une tablette numérique dans laquelle ont été chargés les plans cadastraux du XIX<sup>e</sup> siècle, les cartes réalisées grâce au SIG et les différents rasters du LiDAR (ombrage, pentes, isolignes et LRM), afin d'enregistrer en direct les informations recueillies sur le terrain.

Pour structurer la prospection systématique, la campagne s'est concentrée sur deux types de secteur : un espace déjà bien connu grâce aux campagnes précédentes (les dalles 13 et 14 constituant l'extrémité septentrionale de la franchise de Grandmont, secteur escarpé des Vieux-Sauvages) ; un autre espace moins connu (les dalles 46, 47, 54 et 55, secteur de la grange du Coudier), qui a fait l'objet d'une étude en 2019. Se concentrer sur un espace déjà connu a permis de découvrir les potentialités du LiDAR, en enregistrant des structures jusqu'alors inconnues, et aussi les limites du procédé, en notant plusieurs structures (fontaines par exemple) invisibles sur les rasters.

Cette année, ce sont 19 sites archéologiques inédits qui ont été enregistrés, auxquels il faut ajouter la révision de 20 autres sites, pour un total de 154 structures repérées cette année sur les rasters du LiDAR (dont 132 ont pu être vérifiées sur le terrain), réparties sur six dalles. De plus, l'enquête orale a permis de recueillir la copie d'un document foncier inédit, conservé en collection privée et établi en 1572, et de visiter une motte castrale ni classée ni inscrite dont, seul, un fossé a été sondé en 2006. Comme les années précédentes, nous avons classé les découvertes en grandes rubriques : bâti, communications, hydraulique, religion, géologie et limites.

### *Le bâti*

La campagne 2020 a permis d'enregistrer quatre vestiges de constructions dont la fonction n'est pas toujours connue : l'édicule ruiné des *Termes* (7 m<sup>2</sup>) bâti au sein d'une carrière ; l'édicule ruiné des *Vieux-Sauvages* (4 m<sup>2</sup>) sans entrée visible et adossé à l'intérieur du mur de franchise dans le secteur montagneux ; l'abri ruiné de berger du *Combaud de La Lune* (6 m<sup>2</sup>) situé à plus de 600 m d'altitude, comme c'est souvent le cas pour ce type d'édicules ; les traces ténues (jardin, clôture, remblai et chemin) de l'édifice de *La Lune*. Il faut ajouter les témoins en négatif de deux autres possibles constructions, découverts sur des sites de nature différente, dont seul l'aspect du sol peut laisser penser qu'il se dressait des bâtiments à cet endroit : à-plat de la chaussée de l'*Étang-Rompu* (280 m<sup>2</sup>) et à-plat du chemin du *Papou* (100 m<sup>2</sup>). Nous avons également complété l'étude d'un site présentant des constructions ruinées mais dont la destination reste inconnue, *la Fosse des Sauvages* (un premier ouvrage de 29 m<sup>2</sup> et un autre en contrebas de 20 m<sup>2</sup>).

L'enquête orale a permis de visiter la butte de Monthély et a confirmé la richesse archéologique et historique du site<sup>71</sup>.

#### *Les communications*

La prospection de cette année a permis de découvrir deux nouveaux chemins abandonnés : le chemin dit des *Termes* (174 m), qui relie une carrière à la grange du Coudier, et celui dit de *la Lune* (427 m), qui relie l'abbaye au sommet de la franchise (*Le Papou*). Un troisième chemin, celui des *Loges*, a pu être prolongé sur le terrain par rapport à ce que l'on connaissait jusqu'à présent ; on sait maintenant qu'il reliait un ancien habitat (*Les Loges*) à une fontaine abondante (*la fontaine de Muret*), sur un tracé de 460 m.

#### *L'hydraulique*

Deux grands ensembles d'aménagements hydrauliques inédits ont été enregistrés vers les lieux-dits de *La Vergne* et de *Berry*. Dans le premier cas, on retrouve des drainages et des canaux gravitaires, et, dans le deuxième cas, deux bassins et un canal gravitaire. Une fontaine a été également localisée près de la métairie ruinée des *Vieux-Sauvages*, alimentant celle-ci ainsi qu'un canal gravitaire et un bassin. On a également enregistré un grand fossé et une fosse (*La Fayol*), d'usage inconnu. Deux autres sites, déjà connus, ont été complétés : la pêcherie de *Chez-Pouyaud*, où une fontaine maçonnée a été trouvée entre deux ruines de maisons, et la chaussée d'étang de *l'Étang-Rompu*, aux aménagements hydrauliques complexes (fossés, bassins, chemin...). Les aménagements plus anciens ne peuvent a contrario être appréhendés que par la prospection et la fouille.

#### *Les structures d'origine religieuse*

Depuis 2013, on a enregistré quinze croix sur le territoire de la franchise de Grandmont et de Muret ou à proximité immédiate ; auxquelles il faut ajouter quinze autres croix disparues, mentionnées dans les documents écrits ou sur les plans. Les croix subsistantes présentent des formes très diverses : en granite, à la fois nimbées et tréflée ; en granite simplement tréflée ; en granite de forme grecque ; en granite de forme grecque mais montées sur de hauts fûts octogonaux sur base cubique ; en granite, de forme latine avec une base évasée ; en métal ; en bois, de forme latine, de type « mission ». Certaines de ces croix peuvent avoir été déplacées et à l'origine placées sur la limite de la franchise (*cruces franchisae*) ; un texte de 1609 mentionne des croix gravées sur les rochers de la limite de franchise ; le procès verbal de délimitation de la franchise (1636) quatre grandes croix et des croix gravées ; le cadastre de 1813 deux lieux-dits comprenant le mot « croix » et situés sur la limite de la franchise ainsi que quatre autres mentions de croix disparues qui ont donné leur nom à un lieu-dit en 1813.

---

<sup>71</sup> Voir ci-dessus.

Les deux croix nimbées font penser à celle que l'on peut voir dans la salle des moines du prieuré Saint-Michel de Grandmont. Par ailleurs, trois croix sont tréflées, ce qui rappelle les croix reliquaires fleuronées de Grandmont datées du XIII<sup>e</sup> siècle.

La campagne 2020 a enregistré deux nouvelles croix, celles de Larmont (en granite, incrustée dans une maison du XIX<sup>e</sup> siècle) et celle des Prés, nimbée et tréflée, déposée dans un lapidaire privé en cours de végétalisation. Il a été également possible de relier deux témoins : la base de croix des Loges et la croix de granite de la chapelle de Grandmont, distantes de 600 m, réunies en 2002.

#### *Les structures géologiques*

La campagne de 2020 a localisé un ensemble de carrières, un ensemble de buttes et deux rochers, et l'extension de l'ensemble de carrières des environs du Coudier a pu être définie.

Les carrières des *Fosses de Bayoux* s'étendent sur approximativement un hectare en trois parties. On a relevé les excavations et les probables chemins d'accès. Le site se trouve à 800 m de la grange monastique du Coudier par les chemins. Les carrières de Larmont/Coudier, déjà enregistrées les années précédentes, ont été mieux appréhendées grâce au recours au LiDAR, avec leurs excavations, leurs rampes d'accès et leurs chemins de desserte. Certaines sont antérieures au XIX<sup>e</sup> siècle (micro-toponymes *Les Fosses* en 1810 ou *Las Faussetas* en 1732) ; d'autres ont exploité au XIX<sup>e</sup> siècle la lépidolite ou le feldspath destiné à la production de porcelaine de Limoges<sup>72</sup>.

A été aussi enregistrée la butte de *Las Chadras*, qui semble être une butte naturelle, circulaire isolée dans la plaine alluviale du ruisseau de Grandmont, d'environ 1 ha de superficie et d'une dizaine de mètres de puissance (altitude 395 m). A-t-elle pu servir de poste de surveillance de la route Ambazac-Grandmont qui passe à 60 m à l'ouest ? Aucune structure n'a pu être vue sur son sommet. Plus au sud dans la plaine alluviale se dressent trois petites élévations de terre, la première avec un chêne centenaire à son sommet, probable ancienne île formée par un méandre du ruisseau de Grandmont, la deuxième est un probable tas de déblais contemporain et la troisième présente un petit fossé circulaire avec, au centre, une petite élévation (motte à connils ?).

Au pied de la butte ont été enregistrés les rochers de *Las Chadras*, deux mégalithes de gneiss hauts de 1,50 m isolés dans une zone alluvionnaire dépourvue d'affleurements rocheux. Ils sont au pied de la butte de *Las Chadras*, la pente est ici de 7% en moyenne. Ont-ils été poussés depuis le sommet de la butte, sont-ils les vestiges d'un monument mégalithique ?

#### *Les limites*

Trois secteurs présentant des limites parcellaires ont pu être étudiés : la *Combe Chade*, les *Vignes* et les *Bouiges*. La *Combe Chade* a livré huit limites matérialisées au sol par des murets (4 occurrences), des

ensembles fossés-talus (un cas) ou par un léger creusement (3 cas). Quatre de ces limites sont déjà présentes sur le cadastre de 1813. Les limites relevées aux *Vignes* sont au nombre de quatre dont deux murets et deux talus. Si deux limites sont présentes en 1813, les autres ont pu être datées de la période 1810-1920. Le parcellaire des *Bouiges* se compose de sept limites (4 murets, deux creusements et un talus) ainsi que de huit chemins de desserte ou de communication. Notons un élément peu fréquent ; un fort talus de 188 m de long soutenu par un mur en petits moellons de 2,20 m de haut, prolongeant la supposée digue de la prise de Larmont et se prolongeant jusqu'à une carrière.

#### *Découverte d'un document foncier concernant la franchise*

L'enquête orale a permis la communication d'un document, conservé dans une collection privée. Il s'agit de la confirmation, datée de 1572, de la concession faite en 1571 à Jean et Pierre Bourciquaud, métayers du Grand Coudier, par l'abbé de Grandmont (sans doute François II de Neuville de Magnac), d'un champ situé à Grandmont. Il n'a pas été possible de localiser précisément ce bien à cause du caractère peu descriptif de l'acte et de son état. Il est dit se trouver vers la *forêt de Grandmont*. Ce document est utile car il nous apprend que le lieu se nomme le *Grand Coudier* et que, donc, la métairie du *Petit Coudier* a déjà été fondée (sa forme de villeneuve nous fait penser qu'elle a été créée par démembrement de la métairie du Coudier après la guerre de Cent Ans). On apprend également que le Grand Coudier est une métairie de l'abbaye de Grandmont. On connaît enfin le nom des métayers du Coudier. Ce document est le deuxième plus ancien acte foncier concernant le Coudier connu à ce jour (en dehors du terrier de 1496 qui ne fait que mentionner le Coudier). Le plus ancien est un acte notarié de 1550 qui mentionne la métairie de Coudier ; par cet acte, Antoine de Neuville, baron de Magnac et son frère, François de Neuville, abbé commendataire de Grandmont (1525-1561), vendent à Mathieu Alesme, bourgeois et marchand de Limoges, du seigle des récoltes à faire à Grandmont en 1552 et en 1553 et lui donnent reçu de la somme correspondante et hypothèque sur les dîmes, les blés et froment appartenant [à l'abbaye], à cause de la métairie de Coudier et de tous les autres biens temporels de l'abbaye.

---

72 La porcelaine n'est pas issue d'une argile naturelle. Elle est principalement composée d'un mélange de quartz, de feldspath et de kaolin, additionnée d'argile à pipe (*ballclay*).

## Archéologie du bâti sur la grange du Coudier

Lou De Poorter et Aurélien Gnat

Après deux ans de recherche, nous avons pu préciser quelques points de la problématique, à travers un questionnement renouvelé.

Connaître le type d'implantation du site et l'organisation générale du domaine devrait permettre de mieux cerner l'origine et la fonction de cet établissement au sein du complexe économique grandmontain. Le Coudier est-il une simple « métairie », un domaine de Grandmont comme les autres, ou bien une « grange » à la mode cistercienne, c'est-à-dire un système d'exploitation complet avec bâtiments, terres et personnel ?

L'autre thème concerne la datation du bâtiment principal. A ce stade, la description archéologique du bâti souligne l'importance des reprises de construction sans pouvoir apporter d'éléments de datation fiables antérieurs au XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais la mise en oeuvre du chantier n'est pas sans rappeler la grande reconstruction de l'abbaye de Grandmont vers le milieu de ce siècle.

Une correction est à apporter sur le rapport de l'année dernière. La charpente de la grange y est décrite comme étant une charpente à chevron-formant-ferme. A la suite d'une discussion avec l'architecte du Patrimoine, il s'est avéré qu'elle est, en fait, à fermes et pannes.

Une nouvelle hypothèse a été formulée sur cette charpente et ses structures porteuses. Généralement appelés « hommes-debout », la fonction des poteaux diffère suivant les régions (**fig. 98**). Ils peuvent porter des arbalétriers, des pannes ou des fermes. Partant du bas lorsqu'ils sont posés au sol sur des dés en pierre ou une sablière basse, ils sont généralement en chêne, en châtaigner ou en sapin.

Ces poteaux retiennent les effets physiques (poussée, traction et compression) de l'édifice. Des pièces de bois partent en diagonale du corps vertical pour supporter la charpente. Les murs entourant l'édifice ne sont donc là que pour fermer le lieu et n'ont aucun rôle porteur. Ce cas de figure s'est vérifié lors du sondage réalisé au pied de la façade orientale (**fig. 99**). La mise au jour des structures révèle que les assises du mur ne reposent pas sur des fondations profondes. Fait frappant pour un édifice d'une telle ampleur, ces murs n'ont donc pas un rôle porteur mais servent simplement à clôturer la bâtisse.

Ces pièces verticales de bois ont besoin d'une fondation puissante pour maintenir la structure, ce qui expliquerait la présence des trois assises de fondation trouvées lors du sondage de 2019<sup>73</sup>.

---

<sup>73</sup> Voir **fig. 364** du volume de synthèse.

Les « hommes-debout » permettent aussi de sécuriser la construction lors des réparations. Chaque pilier contribue son voisin d'en face et un couple peut alors être indépendant d'un autre. La grange peut être reprise à divers endroits sans affecter la structure ni son maintien en élévation. Cela explique aussi la possibilité d'avoir d'aussi longues bâtisses et d'en démonter une partie, sans affecter le reste de la structure.

Face à l'absence d'éléments datants probants, nous renouvelons notre demande d'étude dendrochronologique qui, seule, pourrait apporter quelques données chronologiques sur ce bâtiment.

Dans cette attente, nous proposons d'interrompre nos investigations car la poursuite des travaux d'archéologie du bâti n'apporteraient rien de plus concluant que ce qui a été décrit dans le rapport de 2019.

Bien entendu, cet arrêt ne concerne pas les travaux menés dans le cadre de l'archéologie environnementale, qui offrent un excellent aperçu des exploitations hydrauliques et une image inédite de l'exploitation de la franchise grandmontaine. Le temps imparti au bâti devra être transféré vers une étude permettant de mieux comprendre les liens qui unissent l'abbaye à la grange.

## Perspectives 2021

### 1. Archéologie de terrain (fig. 100)

- Etendre le secteur oriental de 5 m vers l'est et d'une dizaine de mètres vers le sud, afin de cerner l'emprise du cimetière et celle de l'aile orientale du carré claustral, de déterminer la présence éventuelle d'une terrasse antérieure et de compléter notre étude du système hydraulique de l'abbaye.
- Fouiller la partie de la nef encore accessible sur la parcelle actuellement en fouille, afin de compléter notre connaissance de la gestion de l'espace funéraire dans la zone *ad sanctos*.
- Ouvrir une nouvelle aire de fouille à l'ouest de la route (partie sud-ouest du cloître, bâtiments sud et ouest du monastère). Il s'agit, cette année, de dévégétaliser entièrement les vestiges de bâtiments encore en élévation partielle, qui correspondent aux ailes sud et ouest du monastère. Cette investigation devra se faire manuellement dans un premier temps. Mais nous disposons des données LiDAR.

Une image source (très consommatrice en calcul, donc longue à générer et à étudier mais très précise) permet, en effet, de voir les différentes salles dans le bâtiment de l'aile ouest (fig. 101). Une image a été traitée sur Paint (fig. 102) et le cadastre de 1813 a été surimposé (fig. 103).

- Programmer une investigation poussée des abords de l'étang des Chambres, au pied de la terrasse orientale. Cette action nécessite, au préalable, de sécuriser le mur de terrasse qui présente des risques d'éboulement partiel assez inquiétants.

### 2. Topographie (fig. 100)

En liaison avec l'investigation archéologique dans le secteur de l'étang des Chambres, le levé topographique sera complété vers le nord, en 2021.

Plus tard, le relevé topo-archéologique devra être finalisé par la prise en compte de deux secteurs : le versant occidental du promontoire, dont les sources écrites semblent indiquer qu'il était aménagé au XV<sup>e</sup> siècle ; le secteur nord du bourg. Ce dernier comporte, en effet, des habitats en terrasse bien préservés et des structures dont certaines pourraient correspondre à des sections d'enceinte ou de clôture. Le sol géologique y est aussi régulièrement affleurant et sa cartographie offrira une meilleure perception de la topographie du promontoire.

### 3. Archéologie du bâti (fig. 100)

- Relevé pierre à pierre du mur d'enclos et de terrasse ouest (parois interne et externe), sur deux ans.

### 4. Mobilier lapidaire

L'étude des pièces réalisée en 2020 fera l'objet d'un rapport complet avec le recours à la photogrammétrie.

La datation du chevet pourrait être améliorée par la découverte de quelques blocs de formes très caractéristiques qui y sont employées et il faudrait consentir, pour cela, à un démontage partiel, léger et circonstancié.

Il convient également de répertorier, au sein d'un SIG, les éléments lapidaires rencontrés dans l'emprise du site, en regroupant préalablement les pierres par famille de fonctions et de profils puis intégrer ces données au système d'informations.

Le dépôt lapidaire sur site permet d'abriter hors d'eau les pierres qui présentent un intérêt scientifique ou patrimonial. Il s'avère suffisant jusqu'ici mais ses capacités sont restreintes. Un hangar plus spacieux sera donc certainement nécessaire pour répondre aux apports des prochaines campagnes.

### 5. Etudes de laboratoire

Tous les rapports retardés pour raison sanitaire en 2020 seront rendus : étude du petit mobilier, analyse des prélèvements de plomb, restauration de la bulle pontificale, analyse des prélèvements de mortier, datations par radiocarbone, étude céramologique de la campagne 2019 et étude anthropologique des individus fouillés en 2018 et en 2019.

Plusieurs nouveaux objets isolés ont été confiés au laboratoire LandArc, en particulier toute une série de textiles.

OI 3	Bague	Sépulture 2-1089
OI 5	Tissu	Sépulture 2-1089
OI 11	Objet de tableterie	1059
OI 17	Tissu	Sépulture 5-1134
OI 18	Tissu	Sépulture 5-1134
OI 22	Tissu	Sépulture 5-1134
OI 29	Baguette cylindrique en cuivre doré	1363
OI 31	Passementerie, galon	Sépulture 5-1134
OI 32	Passementerie	Sépulture 5-1134
OI 41	Perles en ambre	Sépulture 24 ?-1311
OI 44	Tissu marron avec fils d'or	Sépulture 24 ?-1318

OI 46	Tissu avec fils d'argent	Sépulture 24 ?-1318
OI 48	Morceau de tissu	Sépulture 24 ?-1318
OI 62	Crochet en métal cuivreux	1363
OI 102	Tissu	Sépulture 27-1375
OI 105	Tissu	Sépulture 42-1453
OI 133	Nombreux fragments de tissu et autres	Sépulture 26-1371
OI 222	Amas de fer (résidus de bas fourneau ?)	1422

### **Informations concernant les contextes (fig. 104)**

#### *- Contexte 1059 (OI 11)*

Niveau de préparation du sol de la nef. Difficile à dater avec précision mais une obole d'Angoulême (fin X<sup>e</sup> siècle-vers 1170) a été retrouvée dans un contexte équivalent.

#### *- Contexte 1363 (OI 29-62)*

Comblement d'une fosse contenant du mobilier médiéval ainsi qu'un denier tournois (Louis VIII-Louis IX, 1224-1250 environ ou Louis IX 1250-1270) et un denier de la Marche Hugues IX (1180-1208). Plusieurs objets contenus dans cette fosse ont été déjà analysés par LandArc.

#### *- Contexte 1422 (OI 222)*

Terre du cimetière oriental dans laquelle se trouvent les sépultures avec les ampoules. Une datation par radiocarbone donne la fourchette 1026-1162. Un denier au nom de Foulques d'Anjou (1140-1204) a été retrouvé dans un contexte similaire.

#### *- Sépulture 2 (OI 3-5)*

Au milieu de la largeur de la nef, la sépulture n° 2 correspond à une tombe bâtie à cuve céphalique, qui contient un squelette d'adulte plutôt masculin, orienté ouest-est. Outre des traces de tissu et une boucle de ceinture dans la terre de brassage, cette sépulture possède un dépôt funéraire : une tôle de cuivre émaillé au niveau de la hanche droite ; une autre, de même au niveau de la jambe droite ; un embout de crosse au niveau du pied gauche ; une bague<sup>74</sup> au niveau des mains. A priori, il pourrait s'agir de la tombe d'un évêque. En effet, nous n'avons pas trouvé mention du port des éléments du costume épiscopal (mitre, anneau, sandales...) ni par les prieurs ni par les abbés de Grandmont. La documentation écrite indique que l'évêque de Cahors Gérard, mort en 1209, est enterré « au milieu de l'église » mais elle dit également que l'abbé Antoine de Chavaroche (mort en 1677) serait dans le tombeau de l'évêque Gérard. Or, il n'y a pas ici d'inhumation secondaire. Pardoux de la Garde signale également, dans le chœur, le tombeau de l'archevêque de Lyon Aimery Guerrut (mort en 1257)<sup>75</sup>, qui faisait face à celui de l'évêque de Cahors. Datation proposée : milieu du XIII<sup>e</sup> siècle.

#### *- Sépulture 5 (OI 17-18-22-31-32)*

<sup>74</sup> Le chaton maintient un cabochon en verre, probablement antique (antérieur au IV<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.) et d'origine syro-palestinienne. Cet élément a pu être prélevé sur un objet d'orfèvrerie plus ancien tel qu'un reliquaire. Il a ensuite été joint à un anneau en laiton. Enfin, l'ensemble a reçu une dorure à l'amalgame, courant durant la période médiévale. Cette bague est d'une forme connue pour les anneaux portés par les évêques aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles.

<sup>75</sup> *Antiquités de Grandmont*, AD Haute-Vienne, I SEM 81, f. 132.

Située dans la nef et dans l'alignement de la sépulture n° 2 et plus à l'est, la tombe n° 15 correspond à une inhumation en pleine terre avec cercueil et linceul mais sans individu<sup>76</sup>. Un lot d'ossements regroupés le long du bord sud correspond à une réduction de deux individus de taille adulte (sépulture n° 5). Le crâne de l'un des individus de la réduction 5 a été scié, probablement lors de l'embaumement du corps, afin d'extraire le cerveau. C'est une pratique peu courante et il est intéressant de noter qu'elle est observée sur une réduction, soit un geste qui démontre un soin apporté au déplacement des ossements, là où la majeure partie des os perturbés par la mise en place d'une nouvelle sépulture est simplement mélangée au comblement. Cette sépulture se caractérise par son mobilier métallique non ferreux : deux anneaux en laiton rouge, feuille métallique en alliage cuivreux qui enferme une âme en bois, avec traces de dorure et application d'un matériau colorant bleu (émail, pigment, peinture ?). On note également plusieurs fragments de tissus dorés et un tesson d'ouïe à pâte grise. Datation proposée : XIII<sup>e</sup> siècle.

- *Sépulture 24 (OI 41-44-46-48)*

A l'est et toujours dans le même alignement, la sépulture n° 24, recoupée par le mur de galerie du XVIII<sup>e</sup> siècle, correspond à un cercueil cloué avec des os uniquement en position secondaire d'un seul individu adulte. Un fragment de calotte crânienne présente des traces de sciage. Sa forme et l'emplacement des traces de coupe sont incompatibles avec le crâne scié de la sépulture n° 5. Il s'agit donc d'un second exemple de cette pratique et il est intéressant de noter qu'ils ont tous les deux été découverts dans la nef, à quelques mètres l'un de l'autre. Le comblement contenait de petites perles (ambre supposé). Datation proposée : XIII<sup>e</sup> siècle.

- *Sépulture 26 (OI 133)*

Dans la galerie nord du cloître, la sépulture n° 26 correspond à une fosse quadrangulaire avec cercueil cloué, contenant un squelette d'adulte orienté ouest-est. Deux semelles en cuir ont été mises au jour sous les os des pieds. On note la présence d'os en position secondaire. Datation proposée : XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle.

- *Sépulture 27 (OI 102)*

Dans la galerie nord du cloître, la sépulture n° 27 correspond à une fosse rectangulaire, peut-être associée à une dalle marquée « 1724 », avec un cercueil contenant un squelette d'adulte orienté ouest-est. On note la présence d'os en position secondaire. Datation proposée : 1724.

- *Sépulture 42 (OI 105)*

Au centre de la galerie nord du cloître, du côté ouest, la sépulture n° 42 est une fosse oblongue, avec cercueil cloué contenant un squelette d'adulte masculin orienté est-ouest. La sépulture était signalée au sol par une plate-tombe portant la date « 1710 », avec un texte indiquant que le défunt était prieur d'une cellule grandmontaine. La position centrale de cette sépulture pourrait être associée à celle

<sup>76</sup> L'absence d'ossements suggère soit un aménagement de bois qui n'a pas servi, soit une vidange volontaire de

du statut du défunt. Toutefois, la structure comprenait des os surnuméraires ; il ne s'agit donc pas du premier individu inhumé à cet endroit. Il est à noter que le corps est orienté dans le sens opposé de celui de la plate-tombe, suggéré par le sens du texte et du décor. Datation proposée : 1710.

Nicolas Portet a réalisé une première évaluation de la collection de textiles (**Annexe 9**), qu'il considère tout à fait exceptionnelle, d'où le devis présenté au Service régional de l'archéologie dans le cadre de la pré-programmation 2021.

## **6. Recherches historiques**

Après les textes hagiographiques, nous allons poursuivre nos investigations par la traduction et l'analyse des principes documents programmatiques anciens : Règle, *Liber sententiarum*, *Institutio et Institutio retracta*.

Par ailleurs, nous comptons présenter une première version de notre base de données sur les celles grandmontaines.

## **7. Archéologie environnementale**

Le traitement minutieux des données fournies par le LiDAR, avec des vérifications systématiques sur le terrain, demandera encore plusieurs années de patientes investigations, qui bénéficieront également des recherches menées sur les sources écrites, principalement d'époque moderne, conservées aux Archives départementales de la Haute-Vienne. C'est à ce prix seulement qu'une nouvelle synthèse pourra être proposée.

## **8. Valorisation scientifique**

- Troisième journée d'étude sur l'abbaye et l'ordre de Grandmont à l'Université de Limoges, le 21 mai 2021.
- Réalisation de panneaux explicatifs pour le grand public et actualisation du site Web.